JÉRÔME POIROT

RENSEIGNEMENT ET ESPIONNAGE

AU-DELÀ DES LÉGENDES

PLON

Du même auteur

Dictionnaire du renseignement (direction d'ouvrage avec Hugues Moutouh), Perrin, 2018 ; coll. « Tempus », 2020 (édition revue et augmentée).

Jérôme Poirot

Renseignement et espionnage
Au-delà des légendes

PLON
www.plon.fr

© Éditions Plon, un département de Place des Éditeurs, 2020
92, avenue de France
75013 Paris
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01
www.plon.fr
www.lisez.com

ISBN : 978-2-259-28389-2
Mise en pages : Graphic Hainaut

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

1. Couverture
2. Du même auteur
3. Titre
4. Copyright
5. Introduction
6. 1. Les services de renseignement ont-ils joué un rôle au cours de la pandémie du coronavirus ?
7. 2. Les services de renseignement américains auraient-ils pu empêcher le 11 Septembre ?
8. 3. Y a-t-il des services de renseignement dont l’existence est secrète ?
9. 4. Les services de renseignement du IIIe Reichont-ils été des acteurs des victoires d’Adolf Hitler ou ont-ils causé la défaite de l’Allemagne ?
10. 5. Les espionnes ne servent-elles qu’à recueillir des confidences sur l’oreiller ?
11. 6. L’Union européenne doit se doter d’un service de renseignement : un FBI européen
12. 7. Les services américains auraient-ils pu prévoir et éviter Pearl Harbor ?
13. 8. Les attentats de 1995 auraient-ils pu être évités ?
14. 9. Des services étrangers veulent-ils déstabiliser l’UE et ses membres ?
15. 10. Les services de renseignement sont-ils incontrôlables ?
16. 11. Le gouvernement français espionne-t-il les dirigeants des partis d’opposition ?
17. 12. La lutte antiterroriste relève-t-elle des services de renseignement ?
18. Actualités des Éditions Plon

Introduction

Le renseignement est un univers propice aux fantasmes. Car on ne sait pas tout ce que font ces mystérieux services de renseignement. On en sait même très peu, ce qui est normal eu égard à leur culte du secret, condition indispensable à la réussite de leurs activités. Mais parfois le secret se dissipe, soit parce que des documents sont déclassifiés au terme de plusieurs décennies, soit parce que des acteurs de l'ombre parlent – qu'ils en aient le droit ou pas –, ou, plus intéressant encore, quoique à considérer avec précaution, parce que les agences de renseignement révèlent elles-mêmes des épisodes de leur combat invisible. La quête de la vérité, qui est en toutes choses hasardeuse, difficile, parfois dangereuse, devient aléatoire lorsqu'il est question d'espionnage. Car les archives aussi peuvent être trompeuses : certaines auront été détruites à dessein, d'autres auront été fabriquées de toutes pièces pour égarer le futur historien, et, parfois, rien n'aura été écrit, tout aura été décidé oralement. En outre, au gré de l'accès aux archives – malgré leurs possibles défauts, elles demeurent une matière première du plus grand intérêt – et des témoignages, la vérité évolue dans le temps, de nouvelles révélations ou de nouveaux éclairages conduisant à réviser l'histoire.

Le renseignement favorise l'apparition de mythes et de légendes parce qu'il ne sait vivre que caché. Il est d'ailleurs étonnant et paradoxal de constater comment « renseignement » et « légende » s'opposent tout en se mariant : étymologiquement *legenda* est ce qui doit être lu, ce qui doit être donné en exemple, alors que le renseignement n'aime que le secret, l'invisible, le sibyllin. Mais la légende est aussi un récit qui fascine, dans lequel le faux, le fictif permet de l'entourer d'une aura merveilleuse, ce qui convient fort bien aux espions. Les romans, les films, et dorénavant les séries qui le mettent en scène en donnent toujours une image biaisée : trop pur ou trop machiavélique, omnipotent ou impuissant, loyal ou complotiste,

incarné par des héros flamboyants ou par de tristes bureaucrates, bienfaiteur de l'humanité ou va-t-en-guerre. Quel rôle ont joué les services de renseignement dans certains événements de premier plan du XX^{e} et du XXI^{e} siècle ? Ont-ils accompli les étonnantes prouesses qu'on leur attribue parfois ou, *a contrario*, ont-ils été aussi inefficaces qu'on le pense en certaines circonstances ? Les services de renseignement sont des acteurs majeurs de la sécurité des États et de leur politique étrangère. Autant le grand public comprend – ou plus exactement croit comprendre – quel rôle ils peuvent jouer dans la lutte contre le terrorisme, autant il ignore tout de leur action dans le domaine des relations internationales. Le but de cet ouvrage est de permettre au lecteur de porter un regard nouveau sur des épisodes de notre histoire, parfois récente, d'apercevoir une autre réalité que celle qu'il connaît, d'échanger une part de naïveté contre une ration de lucidité.

Nul autre univers que celui du renseignement et de l'espionnage ne permet aux théories du complot de s'épanouir. La vérité met parfois longtemps à émerger. Et tant de questions demeurent sans réponse à ce jour. Par exemple, qui parmi le personnel politique et de la haute fonction publique, sous les III^{e}, IV^{e} et V^{e} Républiques, a été un agent de Moscou, de Washington, de Pékin ?

1

Les services de renseignement ont-ils joué un rôle au cours de la pandémie du coronavirus ?

« L’idée que l’avenir soit différent du présent répugne tellement à nos modes de pensée conventionnels que la plupart d’entre nous offrent une grande résistance à agir en conséquence. »

John Maynard Keynes,
économiste britannique, 1937.

« Nous ne volons pas de secrets. Tout ce que nous faisons est conforme à la loi américaine. Nous dévoilons. Nous découvrons. Nous révélons. Nous obtenons. Nous suscitons. Nous sollicitons. Tout ce genre de choses. »

John O. Brennan,
directeur de la CIA de 2013 à 2017.

« Nous avons menti, nous avons triché, nous avons volé. »

Michael R. Pompeo,
directeur de la CIA de 2017 à 2018,
secrétaire d’État depuis 2018.

Jamais les services de renseignement d’autant de pays n’avaient été mobilisés en si peu de temps pour faire face à une menace imprévue, et jamais ils n’avaient déployé toutes leurs capacités aussi massivement pour obtenir de l’information sur les intentions de nombreux États : rechercher des données sur l’origine exacte de l’épidémie, faire face à des opérations d’espionnage scientifique et industriel, à des cyberattaques, garantir l’approvisionnement de leur propre pays en médicaments et équipements médicaux.

L’épidémie de la Covid-19 a eu en effet un impact considérable sur les services de renseignement. Certains aspects de leur mobilisation ont été visibles, voire ont été délibérément médiatisés dans certains pays, tandis que d’autres, parfois soupçonnables, sont protégés par le secret le plus absolu. L’un des aspects les plus médiatisés et des plus paradoxal de l’implication des services de renseignement dans l’épidémie tient au fait

que certains d’entre eux ont alerté, de longue date, sur l’émergence probable d’un tel fléau qui s’est abattu sur la planète à partir de la fin de l’année 2019.

Leurs révélations, faites par la presse, ont favorisé les rumeurs complotistes les plus absurdes, d’autant que c’est la CIA qui a été la plus prolixe à propos de ce risque, dès 2009. Complot ? Assurément non. Les prévisions faites par la CIA – plus exactement par la communauté américaine du renseignement dans son ensemble − ne sont que le reflet de son grand professionnalisme. Tous les quatre ans depuis 1997, elle d’abord, et maintenant le National Intelligence Council, qui dépend du Director of National Intelligence (le DNI est le patron du renseignement américain depuis 2005), préparent un document de prospective à vingt ans concomitamment à l’entrée en fonction du président des États-Unis. Il ne s’agit pas que d’un exercice en chambre. La réflexion est nourrie par des interviews de spécialistes dans toutes sortes de domaines dans le monde entier.

Dès 2008, dans son document de prospective *Global Trends 2025: A Transformed World*, l’appareil de renseignement américain considérait comme probable l’apparition d’une « nouvelle maladie respiratoire humaine virulente, extrêmement contagieuse [qui pourrait surgir] dans une zone à forte densité de population, de grande proximité entre humains et animaux, comme il en existe en Chine et dans le Sud-Est asiatique où les populations vivent au contact du bétail ».

Alerte comparable en 2012, dans la cinquième édition de ce rapport quadriennal, *Global Trends 2030: Alternative Worlds*. Dans une rubrique intitulée « Événements imprévisibles susceptibles d’être les plus dommageables » figure « une pandémie sévère » ainsi décrite : « Un nouvel agent pathogène respiratoire facilement transmissible qui tue ou invalide plus d’un pour cent de ses victimes est parmi les événements les plus dommageables possible. Une telle épidémie pourrait infecter et tuer des millions de personnes en moins de six mois dans le monde entier. »

Le DNI ne s’intéresse pas aux risques épidémiques sans raison. Il estime que ces phénomènes, ou les changements climatiques, la raréfaction de ressources de bases, comme l’eau, l’excès de pollution des milieux

naturels, etc., sont des questions de premier rang du point de vue de la sécurité des États-Unis ou mondiale.

En France, ce n'est pas un service de renseignement, mais une administration qui en est très proche, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) qui a eu les honneurs de la presse pour son don divinatoire. Il est en effet apparu au grand jour que ses travaux de préparation du pays à affronter tout type de crise – guerre classique, catastrophes naturelles, industrielles, cyberattaques de grande ampleur, etc. – ont identifié, depuis 2004, une pandémie de type grippal comme constituant une menace importante nécessitant de planifier les réponses à mettre en œuvre. Ainsi, des plans de prévention et de lutte pour faire face à une pandémie grippale ont-ils été mis à jour régulièrement jusqu'en 2011. Sa version de 2009, intitulée Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale », indiquait : « Le propre des crises tient à l'incertitude. S'il est possible de la réduire, on ne peut jamais l'éliminer totalement. Cette incertitude est particulièrement forte dans les crises sanitaires. Lors d'une épidémie, une mutation rendant le virus plus virulent est, par exemple, toujours possible. Il faut donc accepter une forte part d'inconnu et apprendre à gérer la crise dans un contexte très incertain. » Cette analyse s'est révélée exacte en 2020.

La CIA avait prévu ce qui pouvait se produire et en avait informé le monde entier. Le SGDSN avait lui aussi anticipé la possibilité qu'un fléau comme la Covid-19 s'abatte sur la France. D'aucuns en ont déduit que les services de renseignement étaient de parfaites pythies et que les gouvernements ne prenaient pas au sérieux leurs avertissements. La réalité est plus prosaïque.

Tout d'abord, les travaux de prospective réalisés par des agences de renseignement sont truffés d'hypothèses ou de prévisions qui ne se réalisent jamais. Rien que de plus normal : identifier une menace ne signifie pas qu'elle se concrétisera. Le parfait exemple de cela est donné par les centrales nucléaires : tout est planifié pour faire face à un accident ou à un attentat dans un de ces sites. Des moyens considérables sont déployés à cette fin. Mais la prévention, l'action des services de sécurité et de

renseignement aboutit à tuer dans l'œuf tout risque terroriste visant une centrale.

D'autres prévisions sont exactes et alarmantes. Quand le DNI met en garde face aux conséquences pour la sécurité nationale de l'aggravation des pénuries de ressources vitales ou des pollutions, cela n'a pourtant pas pour conséquence que les gouvernements américains deviennent les leaders de la lutte contre ces phénomènes. Il n'y a dans tout cela que la traduction de ce que sont les relations entre des administrations – et les services de renseignement sont avant tout des administrations – et leurs gouvernements.

Les espions ont donc prévu la pandémie. Elle est survenue. Ils ont dès lors été occupés comme rarement. Très rapidement, il est apparu que les informations venant de Chine étaient partielles, tronquées parfois. Les services de renseignement de grands pays, au premier chef la CIA et la NSA (l'agence américaine qui intercepte les communications et navigue dans le cyberespace mieux que quiconque) ont déployé leurs capacités pour comprendre où était née l'épidémie, quand elle était apparue, et si Pékin était transparent ou non. Les deux premières questions paraissent simples, mais les conséquences sanitaires et potentiellement en matière de sécurité nationale peuvent être très différentes selon les réponses apportées aux trois interrogations. Si la maladie est due au pangolin et à des mœurs moyenâgeuses, cela est regrettable, et même pitoyable, mais moins inquiétant que si le virus s'est échappé d'un laboratoire P4 (qui manipule des agents infections très pathogènes pour lesquels il n'existe ni traitement ni vaccin), et peut devenir une bombe dévastant le monde entier s'il est mal utilisé.

Quant à la fiabilité des informations livrées par les autorités chinoises, elle conditionne le dimensionnement des réponses sanitaires. Plus ces réponses peuvent être anticipées, moins elles sont brutales et dévastatrices tant pour la santé des populations que pour les économies concernées. Or, il faut toujours avoir à l'esprit que la puissance d'un État dépend essentiellement de sa prospérité. Sans puissance économique, pas de puissance scientifique, diplomatique, militaire. Or, les mesures auxquelles ont dû se résoudre la plupart des pays – notamment un confinement sévère – ont des conséquences économiques inédites en temps de paix. Les impacts

économiques de la pandémie sont sources de déséquilibres majeurs dans les relations internationales. Toute atteinte à l'économie d'un pays est une atteinte à sa souveraineté, à sa sécurité. Lancer son appareil de renseignement à la chasse aux informations sur la Covid-19 était donc un enjeu de toute première importance. Cet aspect de la crise sanitaire est passé quasi inaperçu, si ce n'est lorsque, au début du mois de mai 2020, les Américains ont indiqué, en se fondant de manière assez explicite sur des renseignements obtenus par leurs agences (« Il existe des preuves immenses ») que le virus ne s'était pas transmis d'un animal à l'homme sur un marché de Wuhan, mais avait infecté une employée du laboratoire P4 implanté dans la ville, à une date vraisemblablement antérieure à celle communément admise. Paris et Londres ont au même moment fait part de leurs doutes sur la véracité de la version officielle chinoise, doutes qui ne peuvent être nourris que par des renseignements obtenus par les deux capitales elles-mêmes ou partagés par les Américains. À cette même période, une note présentée par le *Daily Telegraph* comme ayant été rédigée par les Five Eyes, c'est-à-dire par l'alliance formée après la Deuxième Guerre mondiale par les services américains, britanniques, canadiens, australiens et néo-zélandais, a opportunément fuité. Ce document soutient que Pékin a menti à propos de l'origine du coronavirus, n'a pas partagé des données scientifiques, comme c'est pourtant la règle, et aurait même fait disparaître des médecins trop bavards.

Reste un risque potentiellement considérable pour lequel il était vital d'établir la vérité : la Covid-19 était-elle ou non le point de départ d'une attaque bactériologique ? Hypothèse qui peut paraître saugrenue de prime abord, mais qui ne pouvait être écartée. Si tel était le cas, les conséquences pour les populations pouvaient être considérables. En effet, cela pouvait signifier que le virus était beaucoup plus létal qu'estimé au départ et qu'il avait probablement la capacité de muter pour être encore plus létal au fil du temps. La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive (chimiques, bactériologiques, nucléaires) constitue une part importante de l'activité des grands services. Ils ont mobilisé leurs capacités dans ce domaine pour évaluer la probabilité que la Covid-19 soit ou non une arme. L'hypothèse qu'elle en soit une était *a priori* faible car aucun grand pays ne

prendrait le risque de s'engager sur ce chemin. En revanche, diffuser un pathogène peu létal qui serait apparu « par hasard » pour créer du chaos pouvait être une supposition méritant d'être expertisée.

La guerre d'intoxication, de désinformation et de manipulation de l'information – domaines d'excellence des services de renseignement –, tant à propos de l'origine du virus que des conséquences des crises sanitaire, sociale et économique qu'a entraînées l'épidémie, a commencé très tôt. Alors qu'il semblait acquis que la pandémie était née en Chine, au début du mois de mars 2020, Pékin a tenté de propager l'idée que la Covid-19 aurait été importée volontairement par une équipe de sport militaire américaine, présente à Wuhan au mois d'octobre 2019 pour participer à une compétition. Le secrétaire d'État américain lui-même, Michael R. Pompeo, a pris son téléphone pour inviter le chef de la diplomatie chinoise au sein du parti communiste à stopper la propagation de fausses vérités stigmatisant son pays. La guerre de l'information est devenue immédiatement un enjeu parmi les plus importants de la crise. Le même Mike Pompeo, qui fut directeur, en 2017-2018, d'une CIA qu'il voulait plus « agressive, brutale, impitoyable, implacable » a mis en garde ses concitoyens dans une courte vidéo sur le site de son ministère intitulée : « Veuillez utiliser des sources fiables pour obtenir des informations sur la Covid-19 ». La rivalité grandissante entre Pékin et Washington depuis des années, attisée par une guerre commerciale féroce, a pris une tournure inédite en raison de la pandémie, les tensions entre les deux capitales atteignant un niveau jamais atteint. Dans le même temps, le FBI et le Secret Service ont alerté le pays face aux menaces de toute nature dues à l'épidémie. Le 20 avril 2020, ils ont publié une mise en garde intitulée : « Protéger la nation contre d'autres effets du coronavirus : lutter contre la fraude ». La situation inédite née de la pandémie a en effet favorisé des activités criminelles variées visant les particuliers et les entreprises.

D'autres aspects de la crise sont utilisés à des fins de désinformation ou d'intoxication. Les Russes, dont les services de renseignement ont toujours été des maîtres en la matière, laissent entendre que les traitements ou les vaccins – sous-entendu ceux qui sont ou seront produits en Occident – n'auront aucune efficacité, voire seront dangereux en raison de leurs effets

secondaires. « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose » : ce dicton populaire vieux de plusieurs siècles peut être considéré comme la devise de certaines agences de renseignement. La chaîne d'information Russia Today (RT), qui est la voix de Moscou, voire la voix du FSB ou du SVR, a diffusé toutes sortes de nouvelles tendancieuses. Sa station à Paris, RT France, a par exemple réalisé des reportages visant à dénigrer l'action du gouvernement français ou à stigmatiser son inaction, se faisant le porte-parole de la France Insoumise ou de diverses organisations d'extrême gauche. Ainsi, le 19 mars, RT France, dans un même article intitulé « Covid-19 : "La faillite d'un système" », loue Pékin et fustige la France et l'Occident : « Désormais, il va falloir admettre que notre système est inopérant, tandis que le socialisme chinois a fait une nouvelle démonstration de sa supériorité. Car pour combattre une telle menace, encore faut-il avoir un État. Mais le nôtre, où est-il ? […] Dans un pays où la propriété publique est négative en raison de la dette extérieure, où l'on a privatisé et démantelé les services publics, où l'État est l'otage volontaire des milieux financiers, serions-nous capables d'effectuer 10 % de ce que les Chinois ont fait ? Il est vrai qu'à Pékin on n'applique pas les consignes néolibérales, les banques obéissent au gouvernement. […] En Occident, l'autosuffisance tient lieu d'autocritique, le dénigrement des autres remplace la prise de responsabilité et le bla-bla permanent l'action efficace. »

Mais le domaine d'activité qui a le plus mobilisé les services de renseignement durant la pandémie est le cyberespace : pour voler et pour se protéger des voleurs. Subtiliser de l'information est l'ADN des services de renseignement. La migration dans le cyberespace de quasiment toutes les données des États, des entreprises et des particuliers a eu pour conséquence, depuis le début des années 2000, le transfert d'une part substantielle de la recherche de renseignements dans le monde digital. Discret, présentant peu de risques, souvent extrêmement productif, le cyberespionnage permet de dérober tous types de secrets : politiques, militaires, diplomatiques, scientifiques, économiques, etc. Les enjeux considérables liés à la découverte d'un traitement ou d'un vaccin contre la Covid-19 ont donc eu pour effet immédiat des attaques contre des laboratoires publics ou privés

travaillant à de tels projets. Les plus sérieux et les plus avancés sont l'Institut Pasteur, deux biotechs américaines, Moderna et Inovio Pharmaceuticals, une allemande, BioNTech, associée à Pfizer et à l'Institut Paul-Ehrlich, l'université d'Oxford et deux laboratoires pharmaceutiques chinois, Sinopharm et CanSino.

Car les enjeux en présence ne se limitent pas aux questions de santé publique. Pour un pays, surtout non démocratique, disposer d'un vaccin ou d'un traitement pour combattre une pandémie peut constituer un vecteur de puissance, un moyen de domination ou de pression. Choisir quels pays seront livrés, dans quel ordre de priorité, sans contreparties ou avec, refuser de livrer certains États, voilà de quoi asseoir ou renforcer sa position sur la scène internationale. En conséquence, si de nombreux services de renseignement ont mené des cyberattaques contre des laboratoires de recherche, cela n'a pas toujours été pour simplement tenter d'acquérir sans frais des technologies permettant de soigner ou de protéger les populations, mais avant tout à des fins moins nobles. La question de la sécurisation des approvisionnements en moyens de protection (au premier chef les masques), de médicaments utilisés en réanimation, de respirateurs, etc. a également constitué un enjeu immense qui a mobilisé de nombreuses administrations, dont les services de renseignement. En 2009, lors de l'épidémie de grippe H1N1, la pénurie de vaccins que craignaient plusieurs États (la production était limitée) les avait conduits à s'appuyer sur leurs agences de renseignement pour évaluer la probabilité de voir des contrats non honorés par les laboratoires les fabriquant ou des cargaisons être détournées.

Les autorités de plusieurs gouvernements ont mis en garde contre les risques cyber et ont parfois décidé de rendre publiques des tentatives d'attaques pour stigmatiser les États à l'origine de ces manœuvres. Ainsi, le 13 mai 2020, le FBI et la Cybersecurity and Infrastructure Security Agency (CISA) ont publié une alerte contre le cyberespionnage chinois qui tente de voler des données et des informations relatives à des vaccins, des traitements, des tests. Il est rare de désigner ainsi à la vindicte populaire un pays, mais si le FBI et le CISA l'ont fait, c'est parce qu'ils disposaient de preuves suffisantes. Washington considère Pékin comme son principal

adversaire, voire ennemi, en matière d'espionnage économique. Le 26 avril 2019, le directeur du FBI déclarait lors d'une conférence au Council on Foreign Relations : « Aucun pays ne représente une menace plus vaste et plus grave que la Chine en matière de collecte de renseignements […]. Elle le fait par l'intermédiaire des services de renseignement chinois, d'entreprises d'État, de sociétés soi-disant privées, d'étudiants diplômés et de chercheurs, de divers acteurs travaillant tous pour le compte de la Chine. »

Le 26 mai, c'était au tour d'Israël de dénoncer une cyberattaque iranienne, non réussie, contre un laboratoire travaillant à la recherche d'un vaccin contre la Covid-19. Nombreux ont donc été, ou sont encore, les services de renseignement à tenter de subtiliser des secrets scientifiques ou médicaux en rapport avec la pandémie. Tout aussi nombreux sont ceux qui œuvrent à détecter et entraver ces attaques ou ces tentatives d'attaques cyber. Le cyberespace a en outre offert des opportunités inédites en raison du confinement observé dans de nombreux pays. Le recours massif au télétravail, souvent dans des conditions de cybersécurité dégradées, a facilité la pénétration des systèmes d'information d'entreprises ou d'administrations, et a permis des opérations de cyberespionnage dans tous les domaines. Bien des cibles impossibles à pénétrer, ou qui pouvaient ne l'être qu'au prix du déploiement de moyens considérables, sont en quelques jours devenues des proies vulnérables. Ces fragilités nouvelles sont soit intrinsèques – le niveau de cybersécurité a été volontairement abaissé pour permettre la poursuite d'activités à distance –, soit sont dues aux facilités données aux cyberattaquants pour tamponner (c'est-à-dire prendre contact avec une personne qui deviendra, consciemment ou non, une source d'information), sous toutes sortes de prétextes, des individus télétravaillant et entrer plus facilement dans les systèmes d'information de leurs employeurs : se faire passer pour un chercheur scientifique, un fournisseur de masques, un prestataire en cybersécurité, un service de santé et ainsi échanger des mails véhiculant des chevaux de Troie ou des virus a rendues possibles un grand nombre de cyberattaques.

Ces aubaines ne sont que la conséquence de la pandémie. Les agences de renseignement du monde entier disposant de capacités cyberoffensives ont

donc fait des heures supplémentaires comme jamais pour profiter de leur bonne fortune. D'autres services – parfois les mêmes lorsqu'ils sont à la fois des cyberespions et chargés de cybersécurité – ont également été mobilisés pour détecter et entraver ces attaques d'une intensité inédite. Les effets de ces opérations auront des répercussions durant des années : les secrets diplomatiques, militaires ou stratégiques dérobés modifieront, parfois marginalement, parfois significativement, les rapports de force entre certains États, dans la plupart des cas, les plus puissants renforçant leur domination sur les plus faibles. Les opérations réussies d'espionnage scientifique, technologique ou économique affaibliront des entreprises et auront des conséquences sociales, mais aussi sur les rapports de force sur la scène internationale.

Une implication peu connue de certains services de renseignement dans la pandémie est la mobilisation de leurs laboratoires de recherche. The Intelligence Advanced Research Projects Activity (IARPA), qui dépend du DNI a ainsi été mobilisée. Elle a publié le 29 mai 2020 un appel à projet « pour développer de nouveaux outils et technologies qui offrent des capacités rapides contre la pandémie de la Covid-19, ainsi qu'une capacité d'alerte et de réponse améliorée pour de futurs événements similaires ». Il s'agit d'utiliser des technologies qui permettent « la détection et la compréhension [d'un virus] ; la gestion et l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement ; la surveillance et la cartographie géo-spatio-temporelle ; la fiabilisation de l'information ; la modélisation, la simulation et l'analyse prédictive ». La mission de l'IARPA est en effet de se consacrer à des programmes de recherche à haut risque et à haut rendement pour relever certains des défis les plus ardus auxquels est confrontée la communauté américaine du renseignement.

Les services de renseignement ont-ils joué un rôle au cours de la pandémie du coronavirus ? Oui, et de façon considérable. Et ils vont continuer à être mobilisés en raison de ses conséquences. Car les effets de la pandémie de la Covid-19 sont, et seront, moins importants dans le domaine de la santé publique que dans beaucoup d'autres. Cette disproportion entre une maladie à l'impact relativement mesuré sur la santé et sur la vie – au regard de la faible part de la population mondiale décimée – et les

répercussions qu’elle a et aura dans de nombreux domaines n’est pas perçue par le grand public. Une des clés qui permet de comprendre les effets réels de la pandémie sur les États, leur sécurité, leur économie, leurs rapports de force se trouve dans l’activité des services de renseignement. Ils sont assurément, après les services de santé, les administrations qui auront été parmi les plus mobilisés.

2

Les services de renseignement américains auraient-ils pu empêcher le 11 Septembre ?

« Tel événement, peu remarquable en apparence, dans la sphère d'un département, peut avoir un grand intérêt dans l'ordre général, par ses liaisons avec des analogues que vous n'avez pu connaître ; c'est pourquoi je ne dois rien ignorer de ce qui se passe d'extraordinaire ou selon le cours habituel des choses. »

Joseph Fouché, circulaire aux préfets du 31 mars 1815
du ministre de la Police générale.

« C'est du volume de données dont elle dispose que notre époque tire un sentiment immérité de sa supériorité, alors que le véritable critère porte sur le degré auquel l'homme sait pétrir et maîtriser les informations dont il dispose. »

Johann Wolfgang von Goethe.

Les attentats du 11 Septembre ont-ils été une surprise stratégique imprévisible ? Les citoyens américains n'imaginaient pas un instant ce qui allait se produire. Mais qu'en est-il du gouvernement, des forces de sécurité, des services de renseignement ? Pouvaient-ils imaginer, auraient-ils dû imaginer, savaient-ils, pouvaient-ils savoir ? Ont-ils eux aussi été sidérés par ce qu'ils ont vu ? Auraient-ils pu l'empêcher ? L'opinion générale est que ce complot terroriste était si audacieux, si inédit, si complexe à préparer et à exécuter que nul ne pouvait penser qu'il puisse exister, se réaliser. Telle est la vérité officielle, mais aussi la croyance de l'immense majorité des Américains, et celle du reste de la planète. Mais ne serait-ce pas une légende ? La vérité n'est-elle pas toute différente ? Des signaux, des alertes, dix ans avant 2001, ne devaient-ils permettre de considérer que le 11 Septembre, ou des attaques similaires, se préparaient ? Les services de renseignement américains ne disposaient-ils pas de toute l'information sur les jihadistes qui ont conçu, commandité et exécuté ces attentats ? Mieux encore – ou pire –, n'avaient-ils pas détecté le groupe des 19 pirates de l'air ?

Il y a eu de nombreuses alertes. Les États-Unis étaient depuis une dizaine d'années avant 2001 une cible prioritaire des terroristes islamistes. Le

World Trade Center (WTC) avait fait l'objet d'un attentat spectaculaire, mais en grande partie raté, en 1993. Le 26 février, une camionnette remplie d'environ 600 kilos d'explosifs artisanaux saute dans le parking de la tour nord du World Trade Center, creusant un cratère de 60 mètres de profondeur. Six personnes meurent et plus de 1 000 sont blessées. L'attentat est pourtant un cuisant échec pour le commando dont les plans consistaient à faire s'effondrer une tour sur l'autre et ainsi les anéantir toutes les deux. Le choix de cette cible ne doit rien au hasard. Outre leur taille, c'est du symbole qu'elles représentent qu'il s'agit, car elles accueillent, selon les convictions des terroristes, une proportion élevée de personnes de confession juive. L'attentat est revendiqué par l'obscur « cinquième bataillon de l'armée de libération » qui n'existe pas, ces terroristes appartenant à la mouvance jihadiste qui veut détruire l'Occident et établir un califat mondial. Le texte de la revendication annonce la poursuite d'actes terroristes. Une mise en garde qui n'était pas paroles en l'air.

Le FBI renforce alors sa surveillance d'Abdul Rahman, le cheikh aveugle, ce fondamentaliste musulman proche du cofondateur d'Al Qaïda, Abdullah Azzam. Rahman séjourne depuis 1990 à New York où il tient de violents discours antiaméricains dans les mosquées. Il est fortement soupçonné d'être à l'origine de l'attentat de 1993 contre le World Trade Center. Grâce à la taupe Emad Salem, un proche du cheikh, le FBI sait qu'un autre attentat, de grande envergure, est en préparation. Il s'agit de faire sauter le même jour le siège du FBI, celui de l'ONU et trois voies de circulation à New York, qui permettent de franchir l'Hudson River : le Washington Bridge, le Holland Tunnel et le Lincoln Tunnel. Le projet a pour nom de code « Jour de terreur ». Rahman est arrêté en juin 1994, condamné en 1995 et meurt en prison en 2017.

Les services de sécurité auraient pu se poser mille questions à la suite de l'attaque du 26 février et du nouveau complot en préparation. Parmi elles, l'une des plus troublantes a trait aux membres de la cellule terroriste : certains étaient connus et n'auraient pas dû pouvoir rentrer aux États-Unis ou y demeurer illégalement. Cela sera la même chose pour le 11 Septembre : plusieurs terroristes ou leurs complices n'auraient, eux non plus, jamais dû pouvoir franchir la frontière. Une des leçons principales de

l’attentat du 26 février 1993 aurait dû conduire à revoir de fond en comble les procédures de contrôle des individus connus pour leurs liens avec des organisations terroristes. Il n’en fut rien.

D’autres attentats ont par la suite frappé les États-Unis, mais à l’étranger. Parmi les principaux, il y a celui du 25 juin 1996 contre les tours de la ville saoudienne de Khobar. Ces immeubles abritaient entre autres des soldats américains dont 19 périront. Une autre personne sera tuée et 172 blessées. Puis ceux commis le 7 août 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie. 213 personnes perdront la vie à Nairobi et environ 5 000 seront blessées. Il y aura 11 morts à Dar es Salam et 85 blessés. Ces deux attentats suicides commis avec des véhicules chargés d’explosifs démontraient une capacité à concevoir des opérations coordonnées, ce qui, en soit, était inquiétant. Le 12 octobre 2000, le destroyer USS *Cole* était percuté dans le port d’Aden, au Yémen, par un petit bateau contenant des explosifs. Dix-sept marins seront tués et 39 blessés.

Il y a bien eu quelques réactions, notamment des adaptations du droit avec la loi *Antiterrorism and Effective Death Penalty Act* du 18 avril 1996 dont le titre I (*Habeas corpus reform*) donne moins de droits à certains criminels, crée de nouvelles incriminations au titre III (*International terrorism prohibitions*), facilite les enquêtes et aggrave les peines encourues pour des actes de terrorisme au titre VII (*Criminal modification law to counter terrorism*). Voilà bien de quoi dissuader des kamikazes.

Il y eut en outre des projets d’attentats ratés ou déjoués qui auraient dû faire prendre conscience de la gravité des menaces, comme celui visant au début de l’année 2000 l’USS *The Sullivans* ou celui prévu à l’aéroport de Los Angeles lors du passage à l’an 2000. Mais le plus étonnant, le plus troublant est que l’opération Bojinka n’ait pas ouvert les yeux des autorités américaines et ne les ait pas conduites à prendre des mesures radicales, à la fois en matière de contrôle des passagers aériens, mais surtout contre les jihadistes vivant sur le sol américain ou partout ailleurs dans le monde. Bojinka est un projet comprenant plusieurs volets. Le premier prévoit d’assassiner le pape – le chef des croisés – ainsi que des centaines de personnes à l’occasion de son voyage aux Philippines du 12 au 17 janvier 1995 grâce à une série de bombes placées sur l’un de ses parcours à

Manille. Le deuxième consiste à introduire des bombes dans 12 avions décollant d'aéroports asiatiques pour les États-Unis et à les faire exploser au-dessus du Pacifique les 21 et 22 janvier 1995. L'objectif est de faire périr environ 4 000 personnes. Un test a été effectué le 11 décembre 1994 sur un avion de Philippine Airlines avec un engin d'une puissance très inférieure à ceux devant être utilisés en janvier. Un passager du Boeing 747 philippin est tué, l'avion est endommagé mais peut cependant atterrir. Le troisième volet prévoit le détournement d'une douzaine d'avions, sur le modèle de ce que sera le 11 Septembre, peu après leur décollage, pour les précipiter contre différentes cibles : le World Trade Center – encore et toujours –, le Congrès, le Pentagone, le siège de la CIA, contre des centrales nucléaires, et enfin contre la Willis Tower à Chicago, alors la plus haute tour du monde avec ses 442 mètres.

Le gigantesque projet Bojinka est neutralisé le 6 janvier 1995, les policiers philippins profitant d'un incendie survenu à point nommé dans l'appartement des conspirateurs pour l'investir et arrêter un premier terroriste puis les autres dans les jours qui suivent. Les services de renseignement américains, qui étaient tenus au courant des différentes surveillances de ces jihadistes effectués par leurs homologues philippins, ont dès lors accès à une somme considérable d'informations de toutes sortes : ordinateurs, empreintes digitales, listes de numéros de téléphone, preuves de virements d'argent, etc. L'exploitation d'un ordinateur saisi permet aux Philippins de découvrir un document rapportant une déclaration de Ben Laden à propos de l'échec du 26 février 1993 : « La prochaine fois sera la bonne », aurait-il dit en substance. Le World Trade Center obsédait les jihadistes. Ramzi Yousef, l'artificier de Bojinka, déjà impliqué dans le premier attentat contre le WTC, est arrêté au Pakistan le 7 février 1995 – dans une maison appartenant à Ben Laden – et transféré dès le lendemain aux États-Unis où il purge une peine de prison à vie.

Une alerte sérieuse à propos du même type de menace est communiquée aux autorités américaines au début de l'année 1995 par le juge d'instruction antiterroriste Jean-Louis Bruguière. Il les informe que les quatre terroristes du Groupe islamique armé (GIA) qui ont détourné le vol Alger-Paris d'Air France, du 24 au 26 décembre 1994, avaient plusieurs scénarios. Soit faire

exploser l'Airbus en vol, soit le précipiter contre la tour Eiffel ou la tour Montparnasse. Leur périple s'achève à Marseille où le GIGN prend d'assaut l'avion garé sur le tarmac. Le GIA a un double agenda : prendre le pouvoir en Algérie (si le gouvernement n'avait pas suspendu le deuxième tour des législatives à la fin de 1991, les islamistes auraient dirigé l'Algérie) et créer un califat mondial. Dans cette perspective, leurs ennemis principaux sont, comme les autres organisations terroristes islamiques, dont Al Qaïda, créée en 1987, les grandes puissances occidentales. L'utilisation d'avions pour commettre des attentats spectaculaires, symboliques, marquant profondément les opinions publiques est donc, dès 1995, une évidence, et aurait dû être considérée comme une menace de premier plan. Les Américains n'ont pas compris cela. Il n'est pas question ici de les blâmer – bien d'autres grands pays ont parfois été aveugles face à des menaces évidentes – mais d'exposer des faits et d'éclairer des événements.

Nairobi, Dar es Salam, USS *Cole* au Yémen : attentats meurtriers et symboliques car frappant le cœur de la puissance américaine. Mais commis à l'étranger. Les seuls attentats majeurs jusqu'alors recensés sur le sol américain ont été perpétrés par des Américains qui combattent l'État fédéral, tel Timothy McVeigh. À l'aide d'un camion rempli d'explosifs qu'il a lui-même confectionnés, il fait sauter un bâtiment fédéral à Oklahoma City le 19 avril 1995. 168 personnes trouvent la mort et près de 700 sont blessées dans cet attentat alors le plus meurtrier commis aux États-Unis. Mais, fait inquiétant, un lien existe probablement entre cette attaque et la mouvance islamiste. En effet, le complice de McVeigh, Terry Nichols, est allé se former à la confection d'explosifs aux Philippines. À une période où Ramzi Yousef y séjournait. Il est probable que Nichols ait été entraîné, si ce n'est par Yousef, par des jihadistes.

En 1995 ou 1996, quel est l'état des lieux ? Que penser de la prise de conscience par les Américains des menaces d'un nouveau type qui émergent ? Il y a une crainte très élevée que des attaques chimiques, biologiques ou nucléaires se produisent. La fin de l'Empire soviétique et la dissémination de toutes sortes de matériels qui s'est ensuivie donnent une certaine crédibilité à ces menaces. Mais qu'en est-il du recours possible à des avions de ligne ? Il ne s'agissait pas, à cette époque, de détecter et de

prendre en compte des signaux faibles, c'est-à-dire des bribes d'informations qui peuvent paraître insignifiantes, mais qui éveillent l'attention et font dès lors l'objet d'une analyse qui permet parfois de mettre au jour des menaces passées jusqu'alors inaperçues. Ce ne sont pas des signaux faibles qui ont échappé aux Américains – services de renseignement, diplomates, responsables politiques – mais bel et bien des signaux forts, des clignotants rouge écarlate. Le 11 Septembre était déjà entré dans une phase de préparation, et les indices étaient nombreux.

Pourtant, ou paradoxalement, l'essentiel des enseignements qui pouvaient être tirés du premier attentat contre le World Trade Center, de l'avortement du projet Bojinka et même de l'attentat d'Oklahoma City avaient été tirés, notamment par le rapport remis le 12 février 1997 à Bill Clinton par la Commission de la Maison Blanche, présidée par le vice-président Al Gore, consacrée à la sécurité et à la sûreté du transport aérien. Figure en exergue de son chapitre 3, intitulé « Améliorer la sécurité des passagers », une déclaration de Bill Clinton : « Nous savons que nous ne pouvons parvenir à faire que le risque ait disparu de ce monde, mais nous pouvons réduire les risques auxquels nous sommes confrontés, notamment lutter contre le terrorisme. Si nous en avons la volonté, nous y parviendrons. » Ce n'est pas sans effroi que l'on peut lire, après le 11 Septembre, ce qui fut écrit quatre ans et demi plus tôt dans ce rapport : « Le FBI, la CIA et d'autres services de renseignement indiquent que la menace terroriste a évolué de manière considérable sous deux aspects. Premièrement, la menace ne vise plus uniquement des cibles hors du territoire national et n'est plus uniquement le fait de terroristes étrangers. Les Américains et des cibles situées sur notre sol sont désormais des cibles clairement désignées, et on compte des Américains dans les rangs des terroristes. Les explosions qui ont visé le World Trade Center et un bâtiment fédéral à Oklahoma City sont des exemples de ces évolutions radicales, au même titre que la condamnation de Ramzi Yousef pour avoir préparé l'explosion de 12 avions de compagnies américaines au-dessus de l'océan Pacifique. La deuxième évolution est la suivante : à des groupes terroristes organisés et bien connus ont succédé des terroristes, loups solitaires ou formant des groupes *ad hoc*, prêts à mourir lors des attentats qu'ils commettent. […] Quand des terroristes s'en

prennent à un avion américain, ils s'en prennent aux États-Unis. […] Il doit y avoir une volonté nationale de lutter contre le terrorisme. Il doit y avoir une volonté de faire pression de manière déterminée, sur le plan économique, politique et commercial sur les pays qui soutiennent des terroristes. […] La Commission considère qu'il existe des menaces terroristes pouvant recourir à des avions de ligne et dirigés contre les États-Unis et qu'il doit y avoir une volonté permanente de parer cette menace. » Le rapport recommande en outre de réaliser des audits des aéroports en matière de sûreté, de procéder à des tests en condition réelle, notamment grâce au recrutement de 300 agents spéciaux des douanes, pour mettre à l'épreuve les procédures, d'améliorer les systèmes de profilage des passagers, notamment grâce à une forte implication du FBI et de la CIA. On notera, non sans surprise, que le rapport cite le projet de faire exploser des avions au-dessus de l'océan, mais non d'en utiliser comme missiles contre des bâtiments sur le sol américain. Cette omission semble être apparue dès le compte rendu de l'interrogatoire par le FBI, en janvier et février 1995, d'Abdul Hakim Murad, l'un des membres de la cellule Bojinka.

Une des clés de l'incapacité à empêcher le 11 Septembre tient-il au fait que les États-Unis ont fait preuve d'une faiblesse difficile à comprendre vis-à-vis de l'Arabie Saoudite, un des financeurs dans le monde entier de l'islam radical ? L'idée selon laquelle le « pacte du *Quincy* », du nom du croiseur américain sur lequel Roosevelt et le roi ibn Saoud ont scellé un accord le 14 février 1945, serait à l'origine de la faiblesse de Washington vis-à-vis de son nouvel allié est fort répandue. Le pacte prévoit un accès au pétrole du royaume en échange de la protection par les Américains de l'Arabie Saoudite et de son régime. La relation entre les deux pays depuis l'après-guerre ne peut s'expliquer que par ce type de principe donnant-donnant. La conséquence de ces rapports particuliers entre les deux États est que les Saoudiens financent sans retenue, notamment depuis l'explosion du prix du pétrole à partir de 1973, l'expansion de l'islam intégriste partout dans le monde, y compris en Europe et aux États-Unis. Le Saoudien Ben Laden, proche des dirigeants du royaume, a-t-il bénéficié d'une sorte d'indulgence américaine ? S'il a été une sorte de héros de la lutte contre les Soviétiques en Afghanistan, il était connu, au moins depuis 1995,

notamment par les services de renseignement français, pour être une menace pour l'Occident. Il aurait donc pu être neutralisé dès cette période. En février 1996, il adresse un fax à plusieurs journaux dans lequel il appelle à s'en prendre aux intérêts américains. Les attentats du 7 août de la même année à Nairobi et Dar es Salam sont la conséquence de cette déclaration de guerre. Dans une fatwa du 23 août, il proclame le jihad contre les Américains qui occupent le pays où sont établies deux mosquées sacrées. Il s'agit de l'Arabie Saoudite qui accueille des bases militaires américaines depuis la première guerre du golfe Persique. Bill Clinton pointe la responsabilité de Ben Laden dans une déclaration télévisée après les attentats du Kenya et de la Tanzanie. Il n'est donc pas un inconnu. La CIA crée à cette période une unité consacrée au chef d'Al Qaïda. En février 1998, Ben Laden, qui sait communiquer à bon escient, annonce qu'il a créé « Le Front islamique mondial pour le jihad contre les juifs et les croisés ». Mais il court toujours. Il est alors au Soudan. Khartoum, qui souhaite le voir quitter le pays, aurait – selon certaines sources – proposé aux États-Unis de le leur livrer. Washington aurait décliné cette offre. Il part donc en Afghanistan. Les Américains continuent à faire preuve d'une délicatesse qu'on ne leur connaissait pas. Ils demandent à Riyad de ramener Ben Laden à la raison, c'est-à-dire de renoncer à s'en prendre aux intérêts américains. Le dorénavant célèbre journaliste Jamal Khashoggi – assassiné le 2 octobre 2018 au consulat saoudien d'Istanbul – se voit confier la mission, par les services de renseignement saoudiens avec lesquels il a l'habitude de travailler, d'aller voir Ben Laden, qui compte parmi ses amis, pour le raisonner. En vain. On pensait les Américains plus vindicatifs, plus féroces. Au nom de la sécurité nationale ou de la défense de leurs intérêts stratégiques, ils ont neutralisé de nombreuses cibles sur tous les continents. Ce qui est normal, ce que font toutes les démocraties. Alors même que, outre les attentats déjà nombreux qui pouvaient lui être attribués, outre les menaces qu'il proférait régulièrement, les services de renseignement accumulaient mois après mois des preuves de son extrême dangerosité. Ils savaient qu'il cherchait à se procurer des matières radioactives, ils savaient qu'il finançait d'autres groupes jihadistes que le sien, à tel point qu'ils l'avaient surnommé « la fondation Ford du terrorisme ». Diplomatie

toujours, Washington demande en 1998 aux talibans qui sont au pouvoir en Afghanistan de leur livrer le chef d'Al Qaïda. Ils refusent. Les Américains lancent tout de même le 20 août 1998 quelques missiles sur les sites où Ben Laden est supposé être. Il n'y est pas. Alors ils décident d'un plan plus ambitieux, baptisé « Delenda » : détruire Al Qaïda. Ce projet, soumis au Conseil de sécurité nationale, comporte un volet diplomatique, un volet financier et un volet militaire. Sa partie relative à une vague de bombardements en Afghanistan n'a pas été approuvée, semble-t-il parce que les erreurs commises dans ce domaine dans l'ex-Yougoslavie et en Irak avaient rendu ce mode d'action peu opérant aux yeux des décideurs. Qu'à cela ne tienne, les services américains ne manquent pas de ressources. La CIA apprend qu'une réunion d'Al Qaïda est prévue le 5 janvier 2000 en Malaisie. Parmi tous les renseignements qu'elle collecte à cette occasion, il y a le fait que deux des participants entrent peu de temps après, avec des passeports en règle, aux États-Unis. Mais elle ne transmet pas cette information au FBI, chargé, faut-il le rappeler, de la lutte antiterroriste sur le territoire national, alors même qu'existait une cellule mixte CIA/FBI dont la mission était précisément la lutte contre Al Qaïda. Or ils seront deux des pirates du 11 Septembre. Il n'est guère difficile d'imaginer tout ce que le FBI aurait pu découvrir et aurait pu faire s'il avait disposé de ces informations. Les Américains ont montré leur incapacité à contraindre les Saoudiens à arrêter de soutenir, directement ou indirectement, les jihadistes, partout dans le monde.

Au cours de l'année 2000, la DGSE, qui s'intéresse de près à Ben Laden et à Al Qaïda depuis des années, a, semble-t-il, transmis à Washington des informations précises sur le projet d'utilisation d'avions par le groupe terroriste pour frapper les États-Unis. En septembre 2000, des drones de surveillance américains parviennent à localiser Ben Laden en Afghanistan et à le suivre en temps réel. Il ne reste plus qu'à programmer des missiles de croisière ou d'utiliser l'aviation pour le liquider sans craindre de le manquer ou de provoquer des dommages collatéraux. Cette décision, pourtant simple, ne sera jamais prise.

Le symbole de l'aveuglement américain lorsqu'il s'agissait, avant le 11 Septembre, de combattre les terroristes sunnites est sans doute incarné

par Ali Mohamed. Cet officier de l'armée égyptienne a été un proche de Ben Laden. Il a joué un rôle déterminant dans l'acquisition de savoir-faire par les terroristes jihadistes, dans la préparation d'attentats au cours des années 1990, dans le développement des capacités d'Al Qaïda sur le sol américain et dans les événements du 11 Septembre. Renvoyé de l'armée égyptienne en 1984 en raison de ses convictions fondamentalistes, il devient conseiller pour la sécurité d'Egypte Air, ce qui conduit le futur chef d'Al Qaïda, Ayman al-Zawahiri, à lui demander de réaliser un audit des failles de sécurité de l'aéroport du Caire. Dix-sept ans avant le 11 Septembre, il s'intéresse déjà à l'aviation civile à des fins criminelles. Al-Zawahiri lui ordonne ensuite d'infiltrer le renseignement américain. Qu'à cela ne tienne, il fait des offres de service à l'ambassade des États-Unis au Caire, ce qui débouche sur son recrutement par la station de la CIA en Allemagne pour infiltrer une mosquée à Hambourg. Il révèle son double jeu à des Frères musulmans, ce dont la CIA se rend compte. Elle met fin à leur collaboration et le Département d'État l'inscrit sur la liste des personnes suspectées de terrorisme. Mais il obtient un visa pour entrer aux États-Unis l'année suivante et s'engage dans l'armée américaine en 1986. Sous-officier, il participe à des conférences organisées par l'armée au cours desquelles il affirme que l'islam modéré n'existe pas et appelle à l'établissement de régimes islamiques. Osant tout, il part comme instructeur des moudjahidin en Afghanistan durant ses congés malgré le veto de sa hiérarchie militaire. À la fin de son contrat avec l'armée, en 1989, il recrute des islamistes aux États-Unis, les forme aux techniques de la clandestinité et du terrorisme. C'est l'un de ceux qu'il a entraînés qui assassine le rabbin radical Meir Kahane à New York le 5 novembre 1990. Cette même année, il propose au FBI de le recruter comme traducteur. L'agence préfère faire de lui un informateur et lui demande d'infiltrer une mosquée. Comme à Hambourg, il se dévoile aux dirigeants de la mosquée. Il a également formé une partie du commando qui fit exploser une bombe dans le parking du World Trade Center le 26 février 1993. Son palmarès était déjà inquiétant à cette époque et le FBI, pas totalement aveugle, avait identifié ses liens avec Al Qaïda. À la fin de l'année 1993, Ali Mohamed organise une réunion au Soudan entre Ben Laden et Imad Moughniyah, l'un des dirigeants du Hezbollah libanais.

Mettre autour de la même table des ennemis tels que des dirigeants de mouvements armés sunnites et chiites est un exploit qui démontre le poids considérable d'Ali Mohamed dans le monde du terrorisme musulman. Ce sommet aura pour conséquence l'envoi de membres d'Al Qaïda au Liban pour se former aux explosifs et à la conception d'attaques coordonnées. Les services de renseignement américains finissent par s'émouvoir lorsqu'ils constatent qu'Ali Mohamed est sur la liste des témoins de la défense du cheikh Abdel Rahman et de ses 11 complices jugés pour le projet « Jour de terreur ». Le FBI et le procureur ne veulent pas qu'il témoigne, ce qu'il ne fera pas. Il figure en outre, comme Ben Laden, sur la liste des 172 conspirateurs de ce projet d'attentat. Mais ni l'un ni l'autre ne sont inculpés. À force d'attirer l'attention, il est finalement arrêté en 1998 après les attentats de Nairobi et de Dar es Salam à la préparation desquels il avait participé depuis 1993. Incarcéré sans procès depuis, il a coopéré avec la justice américaine. Il a joué un rôle considérable dans la préparation du 11 Septembre en implantant des cellules d'Al Qaïda aux États-Unis, en formant des terroristes, notamment au détournement d'avions. Une preuve éclatante en est donnée par son interrogatoire par le FBI quelques jours après le 11 Septembre. Il décrit les modes opératoires utilisés alors qu'il est au secret, qu'il n'a pas eu accès aux médias et ne sait donc rien de ce qui s'est passé ce jour-là. Il a berné les Américains pendant huit ans – armée, CIA, FBI –, ce qui fut somme toute facile au regard de leur naïveté, de leur désorganisation et de leur incapacité à comprendre ce qui se passait sous leurs yeux. Il a été, sans doute plus que Ben Laden lui-même, l'homme qui a permis le 11 Septembre.

D'autres éléments montrent que les Américains avaient la capacité d'identifier le commando du 11 Septembre. À l'intérieur de la NSA[1], une équipe d'une douzaine de personnes regroupées au sein du *Signals Intelligence Automation Research Center* (SARC) créé dans les années 1990 et dirigé par le cryptoanalyste William Binney, se donne pour objectif d'exploiter à des fins de lutte contre le terrorisme la masse gigantesque de données dont dispose la NSA qui collecte jour après jour des quantités énormes de communications, pour ne pas dire l'intégralité des communications mondiales. Binney était un spécialiste de l'exploitation des

métadonnées depuis les années 1960. Il avait réussi ainsi à prévoir l'offensive vietminh du Têt, qui débuta le 30 janvier 1968, deux mois avant son déclenchement. Le programme qu'ils développent à partir de 1997, baptisé *Thin Thraed* (« Fil fin »), commence à donner des résultats intéressants. Mais le nouveau directeur de la NSA, Michael Hayden, décide de le stopper le 20 août 2001 au profit d'un très onéreux projet, *Trailblazer* (« Pionnier »), confié à un consortium d'entreprises conduit par la SAIC[2] dont l'un des salariés venait de rejoindre la NSA en qualité de directeur adjoint et qui était chargé de ce programme. Devant une commission du Sénat en 2005, Michael Hayden a reconnu que *Trailblazer* avait coûté plusieurs milliards de dollars et connaissait des retards. Il est abandonné l'année suivante. Tout cela est banal. Mais après le 11 Septembre, *Thin Thread* est utilisé pour évaluer ce qu'il aurait pu déceler au sujet de ces attentats. La NSA se rend compte qu'elle disposait de toutes les informations permettant d'identifier les membres du commando, leurs complices et le projet lui-même. *Thin Thread* est donc enterré une seconde fois. Ces performances de la NSA n'ont rien d'étonnant. Une autre agence de renseignement américaine, la *Defense Intelligence Agency* (DIA), avait mis au point un programme de *data mining* et de profilage, *Able Danger*, pour traquer Al Qaïda. La DIA était parvenue à identifier à New York une cellule du groupe terroriste à laquelle appartenait Mohammed Atta, le chef des 19 pirates de l'air. Mais la loi américaine ne permet pas à la DIA d'enquêter sur ces individus car ils sont entrés légalement sur le territoire. Pour les mêmes raisons, la loi interdit également à la DIA de transmettre ces informations au FBI.

Les enquêtes menées aux États-Unis après le 11 Septembre sont sans appel : le complot aurait pu, aurait dû être déjoué. Le rapport de la Commission parlementaire créée le 27 novembre 2002 sur les attaques terroristes contre les États-Unis a pointé des erreurs du FBI et de la CIA et considère que le 11 Septembre est le plus grand échec du renseignement américain qui doit en conséquence être réformé. La Commission a en outre mis en évidence, dans ses parties déclassifiées en 2016, des liens entre certains membres du commando du 11 Septembre et le gouvernement saoudien. Une enquête interne de la CIA, rendue partiellement publique en

août 2007, a quant à elle conclu à un manque de coopération avec le FBI. À titre d'exemple, elle cite le fait qu'une cinquantaine d'agents de la CIA avaient connaissance de la dangerosité de deux individus présents sur le sol américain depuis le début de l'année 2000 – deux des futurs terroristes du 11 Septembre – mais n'a pas transmis cette information au FBI.

Il faut ajouter, à charge ou à décharge, difficile à dire, que, plusieurs mois avant septembre 2001, les services de renseignement américains savent, sentent, comprennent qu'un attentat majeur est en préparation. Cela aurait pu les conduire à mieux analyser et exploiter toutes les informations qu'ils possédaient déjà, à revoir leurs modes de coopération, à mieux prendre en compte ce que leur disaient leurs partenaires étrangers.

Mais l'aveuglement a bien touché l'ensemble de la société américaine, incapable d'évaluer une menace qui était devenue une évidence. La défense aérienne du territoire avait été réduite à la portion congrue après la chute du bloc soviétique. En 2001, seuls quatre chasseurs étaient affectés à cette mission pour la moitié de la côte est, le *Northeast Air Defense Sector* : deux dans le Massachusetts (à Otis), deux en Virginie (à Hampton). Mais la menace à laquelle ils étaient censés faire face était une attaque militaire venant de l'extérieur, non à des détournements de vols intérieurs commerciaux. Conséquence, le 11 Septembre, deux F-15 décollent de la base d'Otis trente-huit minutes après le premier des quatre détournements et sept minutes après le premier crash sur une des tours. Ni ces deux chasseurs ni les autres qui seront mis en l'air ne pourront être guidés vers les trois autres avions détournés, alors qu'il s'était écoulé cinquante et une minutes entre la percussion de la première tour et celle qui atteignit le Pentagone. Le contrôle aérien militaire est dans l'incapacité de les repérer et le contrôle aérien civil, faute de moyens de communication adaptés avec les militaires, peine à les renseigner. Aucun exercice civilo-militaire simulant des détournements de vols commerciaux intérieurs n'avait jamais été organisé. L'*US Air Force* n'est pas la principale responsable. Le président américain, le Conseil national de sécurité, le chef d'état-major interarmées, l'agence fédérale de l'aviation et bien d'autres auraient pu y songer.

À défaut d'avoir été performants avant 2001, les services de sécurité américains sont devenus efficaces face à la menace terroriste depuis le

11 Septembre. Ils ont aussi eu de la chance, mais il en faut. Ni eux, ni les Britanniques, ni les Français n'ont empêché l'Anglais Richard Reid, un ancien délinquant radicalisé qui a séjourné en Afghanistan et au Pakistan, y compris après le 11 Septembre, de monter dans le vol Paris-Miami du 22 décembre 2001. L'explosif dissimulé dans sa chaussure ne fonctionne pas, ce qui sauve la vie des passagers. En 2002, puis en 2003, des attentats du type de ceux du 11 Septembre, mais visant des villes de la côte ouest, sont déjoués. Le délinquant converti à l'islam José Padilla est quant à lui arrêté en mai 2002. Il est accusé de préparer un attentat avec une bombe radioactive. Puis, en mars 2003, le Pakistanais naturalisé américain Iyman Faris est arrêté pour être un soutien logistique d'Al Qaïda et pour avoir projeté de faire sauter le pont de Brooklyn.

Sans vouloir minimiser l'aveuglement américain jusqu'au 11 Septembre, ou l'incapacité à agir, il convient de souligner que les démocraties ne parviennent en général pas à s'adapter avant que les menaces repérées ne se transforment en catastrophes pourtant annoncées. L'incapacité du Parlement européen à voter la directive relative au contrôle des passagers aériens, dite PNR (*Passenger Name Record*) avant les attentats de Paris en 2015 et de Bruxelles en 2016 en est la parfaite illustration. Les Américains, comme d'autres peuples occidentaux, doivent faire face aux difficultés qu'ont certains de leurs dirigeants à prendre des décisions difficiles – car dénoncées comme liberticides par une fraction de l'opinion qui peine à faire preuve de bon sens – qui auraient pu éviter non seulement des attentats, mais aussi les désordres inextricables qui caractérisent plusieurs pays du Moyen-Orient du fait des représailles occidentales dont ils ont fait l'objet.

Les Américains, à défaut d'avoir empêché le 11 Septembre, ont eu l'intelligence de réagir pour éviter que cela ne se reproduise. Parmi les initiatives qui ont été prises, l'une des plus efficaces a été celle du chef de la police de New York. Il a réuni ses principaux subordonnés et leur a posé la question suivante : « Ce qui vient de se produire, est-ce un succès pour nous ? Non. Alors nous allons tout changer. » C'est ce qu'il fit. Il imposa des réformes profondes à la police, notamment en la dotant de capacités d'analyse grâce à l'embauche de diplômés de l'université. La police de New York est depuis considérée comme d'une grande efficacité en matière

de prévention du terrorisme. Le président américain, le Congrès ont également pris des décisions radicales, comme le vote du *Patriot Act*, promulgué six semaines après le 11 Septembre, le 26 octobre 2001. Cette loi de 300 pages a considérablement renforcé les pouvoirs des services de renseignement pour lutter contre le terrorisme.

En matière de sécurité nationale, l'action des États démocratiques recherche l'efficacité maximale dans le respect des règles de droit en vigueur. Il est des circonstances où la tension est telle entre les deux impératifs que l'un doit céder au profit de l'autre. Dans le cas du 11 Septembre, si nous écartons toutes les défaillances avérées mais ne retenons que le fait que la DIA avait identifié le groupe qui a préparé et commis les attentats mais n'a pas, pour des raisons juridiques, enquêté ni transmis ces informations au FBI, le droit a prévalu sur l'efficacité. Faut-il s'en réjouir, car le respect de l'État de droit est un fondement essentiel des démocraties ? Les circonstances auraient pu légitimer de s'écarter du strict respect de règles inadaptées à la situation. Mais nombreux sont ceux qui n'imaginent pas qu'en certaines circonstances le droit puisse laisser la primauté à l'efficacité. Aux États-Unis, le droit a primé sur l'efficacité de la lutte antiterroriste jusqu'au 11 Septembre. Puis il a été modifié en profondeur au nom de l'efficacité. Des pratiques ont évolué – par exemple la règle du besoin d'en connaître (*need to know*) a été moins strictement observée au profit d'un plus large partage de l'information (*need to share*) – mais des dérives et des abus sont apparus – par exemple en matière de surveillance de masse des communications électroniques ou de méthodes d'interrogatoire. La recherche d'efficacité avait relégué trop loin des principes propres aux démocraties et le respect du droit, même très assoupli. La France, pleine de sagesse et de bon sens, n'a pas connu ces effets de balancier dommageables tant pour la démocratie que pour la sécurité nationale.

Les Américains auraient pu éviter le 11 Septembre. Ils avaient des masses gigantesques d'informations sur les futurs terroristes, leurs commanditaires, leurs modes d'action, leurs cibles. Ils avaient les moyens de les neutraliser, soit en les liquidant, soit en les emprisonnant. Mais ils n'ont pas compris ce qui était en train de se préparer, ou n'ont pas voulu le comprendre. C'est

une faillite des services de renseignement, mais plus encore des dirigeants américains. Peut-être n'arrivaient-ils pas à se convaincre – malgré tout ce qu'ils savaient – que Ben Laden, cet illuminé habillé comme un clochard, sans charisme, à la tête d'une nébuleuse de types éparpillés tout autour de la planète, était capable de frapper l'Amérique de manière aussi incroyable que ce fut le cas le 11 Septembre. Le même constat, mais dans une moindre mesure, peut être dressé pour certains pays européens touchés par une vague d'attentats depuis 2012.

L'échec des États-Unis remonte en réalité au début de l'année 1989 lorsque les derniers soldats soviétiques quittèrent l'Afghanistan. Américains et moudjahidin avaient, pour des raisons sans rapport entre elles, un ennemi commun, l'URSS. La guerre finie, les différentes factions de moudjahidin se sont combattues entre elles, puis certains ont décidé de s'en prendre au Satan américain, qui soutient Israël et incarne le mécréant, le croisé. Les Américains n'avaient pas compris qu'ils avaient apporté leur appui durant des années à des ennemis dont la priorité était de tuer des soldats de l'armée Rouge tant qu'il y en avait sur le sol afghan. Se retourner contre son allié de circonstance dès l'ennemi commun vaincu est pourtant un grand classique. C'est ce que voulut faire Churchill, en juillet 1945, en proposant aux Américains d'attaquer l'URSS. Son plan, baptisé *Unthinkable*, ne fut pourtant pas mis en œuvre. Les moudjahidin furent bien peu reconnaissants, car ils devaient leur victoire aux Américains qui leur livrèrent des missiles air-sol, armes redoutables qui changèrent le cours de la guerre contre les Soviétiques. Quant aux Américains, ils n'ont pas imaginé, n'ont pas réalisé que leur nouvel ennemi le plus dangereux était cette bande de paysans analphabètes. S'ils avaient fait preuve d'un peu de bon sens, ils auraient traité le mal à la racine et auraient mis en œuvre les politiques nécessaires pour empêcher le jihad mondial de prospérer. Il n'y aurait pas eu de 11 Septembre.

---

1. La *National Security Agency* (NSA) est le service de renseignement américain qui intercepte les communications.

2. La *Science Applications International Corporation* (SAIC) est une entreprise spécialisée dans les services pour le secteur de la défense.

3

Y a-t-il des services de renseignement dont l’existence est secrète ?

« Il n’est point de secrets
que le temps ne révèle. »

Jean Racine, *Britannicus*, acte IV, scène 4.

« Il existe des secrets de patrie comme il existe des secrets de famille. »

Alfred Capus, académicien, *L’Esprit français.*

Quoi de plus naturel que de garder secrète l’existence d’un service de renseignement ? En effet, l’efficacité de ses activités est conditionnée par le secret qui les entoure : ce à quoi il s’intéresse, ses méthodes pour voler des informations, la protection des sources, notamment humaines, qu’il utilise, les notes qu’il rédige. Alors pourquoi ne pas pousser la logique jusqu’au bout et cacher la création d’un service de renseignement, ce qui apporte des garanties élevées pour la réussite de ses missions ? D’aucuns pousseront des cris d’orfraie, au motif que, dans les démocraties, la transparence est la règle et que, dès lors, il est inenvisageable qu’un gouvernement puisse avoir l’audace de se doter de services de renseignement secrets. Les temps ont, en effet, changé. Le droit encadre de plus en plus étroitement l’activité des gouvernements et des administrations. Le temps où le général de Gaulle affirmait qu’« il y a d’abord la France, ensuite l’État et enfin, dans la mesure où les intérêts supérieurs des deux premiers peuvent être respectés, il y a le droit » est sans doute révolu. Pour autant, la nécessité de préserver des secrets est un impératif dans la plupart des sociétés, notamment – et même surtout –, dans les pays démocratiques, ce qui peut sembler paradoxal pour ceux qui ne prennent pas le temps de réfléchir ne serait-ce que quelques instants. De nombreux secrets sont protégés : celui des sources des journalistes, au motif que le contre-pouvoir qu’ils constituent ne pourrait être exercé s’ils devaient révéler d’où proviennent les informations qu’ils divulguent ; celui qui a trait à la santé, sans quoi des informations

médicales accessibles à tous auraient pour conséquence que des employeurs écarteraient des candidats présentant certaines pathologies, que les assureurs adapteraient le montant des primes d'assurances qu'ils exigent ; celui de la confession, qui permet de trouver une oreille attentive et sûre pour s'aider à comprendre que l'on a parfois mal agi et à s'amender ; celui des avocats, qui est une condition essentielle pour pouvoir bénéficier d'une défense efficace ; celui des correspondances – courrier, conversations téléphoniques, échanges par messageries – qui protège la vie privée ; celui de l'enquête et de l'instruction afin de garantir la présomption d'innocence et pour éviter des interférences préjudiciables à la mise au jour de la vérité ; et, enfin, celui de la défense nationale, indispensable pour éviter que les adversaires ou les ennemis d'un pays ne connaissent les moyens pouvant être mis en œuvre pour se défendre ou pour riposter. Certains de ces secrets ont un caractère général et absolu, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être rompus : c'est le cas des secrets médical, de la confession, des avocats. D'autres peuvent être levés : celui des sources des journalistes, dans des conditions strictes ; celui de la défense nationale, qui peut l'être par le ministre concerné à la demande d'un magistrat dans le cadre d'une enquête ; celui de l'instruction, par le procureur de la République, pour éviter la propagation de fausses informations ou pour mettre fin à un trouble à l'ordre public. Il y a enfin une forme de secret particulier qui ne se réduit pas au secret de la défense nationale même si les deux se recoupent souvent : le secret d'État, c'est-à-dire le fait de décider secrètement – que le droit permette ou non de prendre la décision envisagée – parce que les intérêts du pays commandent.

Alors, la question se pose : y a-t-il, dans les démocraties occidentales, des services de renseignement inconnus du public ? Il est, c'est l'évidence, difficile de répondre à cette question. Affirmer que ce n'est pas imaginable pourrait témoigner d'une naïveté qui sied peu au monde du renseignement. Soutenir que cela est le cas, sans être en mesure d'apporter le moindre fragment de preuve, serait ridicule. Pourtant, trois éléments indiscutables rendent cette question légitime. Le premier est que, au Royaume-Uni, aux États-Unis, dans une certaine mesure en France, les gouvernements de ces grandes et anciennes démocraties ont créé, au cours du XX^{e} siècle, des

services de renseignement dont l'existence a été tenue secrète, parfois longtemps. Leur officialisation, dans des circonstances différentes dans chacun des trois pays, permet d'affirmer que l'hypothèse formulée n'est pas théorique. Le deuxième concerne une échelle plus petite : des structures secrètes, provisoires ou pérennes, sont parfois créées au sein d'un service de renseignement ou entre plusieurs agences. Là encore, l'histoire récente en donne des preuves. Dès lors, il est facile de franchir le pas entre la création d'une petite entité secrète ou d'une plus grande. Enfin, le troisième est le traumatisme né des attentats du 11 septembre 2001. Le gouvernement américain a pris, dans les jours, les mois et les années qui ont suivi, une quantité d'initiatives pour renforcer la sécurité de ses citoyens et des États-Unis. Les deux plus emblématiques sont le vote du *Patriot Act*, le 26 octobre 2001, que nous avons déjà évoqué, et la création du *Department of Homeland Security*, le 27 novembre 2002. La lutte contre le terrorisme a justifié des innovations de toute nature en matière de renseignement, de surveillance, de libertés individuelles, de coopérations internationales. Dès lors, il n'est pas anormal de se demander si les États-Unis, ou d'autres démocraties elles aussi confrontées à une menace terroriste d'un nouveau genre, n'ont pas décidé de se doter de services de renseignement secrets, au nom de l'efficacité.

L'exemple le plus achevé d'un service de renseignement dont la création est demeurée longtemps secrète nous est donné par les Britanniques, ce qui n'étonnera personne, car ils sont à la fois experts en espionnage et en dissimulation. Mais ils sont aussi les bâtisseurs d'une des plus anciennes et des plus solides démocraties, ce qui tend à prouver que secret et régime démocratique n'ont rien d'antagoniste ou d'incompatible. En 1909, ils créent le *Secret Service Bureau* composé de deux branches, le MI5 (appelé également *Security Service*), pour le renseignement intérieur, et le MI6 (rebaptisé *Secret Intelligence Service*, SIS, en 1920), pour le renseignement extérieur. Le renseignement technique est confié au *Government Code and Cypher School*, fondé en 1919 et renommé en 1948 *Government Communications Headquarters* (GCHQ). Mais ce n'est qu'à partir de 1989 que le gouvernement britannique, affaibli à cette période et dirigé par John Major, admet progressivement l'existence de ces trois services de

renseignement. Le MI5 est le premier à sortir de l'ombre : une loi, le *Service Security Act*, lui est consacrée en 1989. Elle définit ses missions, officialise le système des *warrants* – ce mécanisme très anglo-saxon consistant en le fait qu'un ministre donne une autorisation pour faire quelque chose, ce qui rend l'action en cause légale et assure une complète immunité aux agents qui l'exécutent – et rend possibles des poursuites à l'encontre du MI5 devant un tribunal. Jusqu'à cette date, l'activité du service était régie par une directive secrète de 1952. Puis, en 1992, John Major admet l'existence du MI6. L'*Intelligence Services Act* de 1994, qui est l'équivalent, pour le SIS et le GCHQ, du *Secret Security Act*, consacre leur reconnaissance. Il faut souligner que l'installation du SIS dans son nouveau siège, au cœur de Londres, près de Vauxhall Bridge, un immeuble imposant, inauguré par la reine, rendait difficile de continuer à nier l'existence du MI6. Il est également intéressant de noter que le SIS est le seul service de renseignement dont le nom contienne le mot « secret ». Depuis cette période, les noms des directeurs des services sont rendus publics, ainsi que leur photographie. Un effet de l'officialisation de ces trois services mérite d'être souligné. Avant cela, leurs agents ne pouvaient pas être considérés comme des fonctionnaires de la Couronne, car ni le MI5, ni le MI6, ni le GCHQ n'avaient de fondement juridique. Dès lors, ceux opérant à l'étranger n'étaient pas soumis à la section 31 du *Criminal Justice Act* de 1948 qui permet de poursuivre devant un tribunal britannique les fonctionnaires de Sa Majesté pour des actes commis à l'étranger. La section 7 de l'*Intelligence Services Act* a en conséquence prévu de leur accorder une immunité pénale s'ils agissent dans le cadre d'un *warrant*. Un cas à part est le *Special Operations Executive*, le célèbre SOE, que Winston Churchill, grand adepte de l'action subversive et du renseignement, fonda en juillet 1940 pour mettre l'Europe à feu et à sang, selon ses propres mots. Ce service très spécial opéra en territoire ennemi, dans l'Europe occupée, puis en Asie, jusqu'à sa dissolution le 30 juin 1946. Il demeura bien entendu clandestin tout au long de ces années, tant en raison de ses missions, hautement secrètes, que du fait de la guerre, mais surtout de la culture politique britannique de l'époque.

Aux États-Unis, la *National Security Agency* (NSA) voit le jour le

4 novembre 1952. Ou, plus exactement, elle naît dans l'ombre, car ce n'est que cinq ans plus tard que le gouvernement admet son existence, sans pour autant rendre publique la moindre information sur son activité, ses méthodes, ses effectifs. De là lui vient l'un de ses plus fameux surnoms (elle en a de multiples) : *No Such Agency* (« Une telle agence n'existe pas »). Elle ne suscite guère l'intérêt du public ou des médias pendant encore quatre décennies, malgré le retentissement de la conférence de presse donnée le 6 septembre 1960 à Moscou par William H. Martin et Bernon F. Mitchell, deux chiffreurs de la NSA passés à l'Est. Ils livrent à cette occasion des informations inédites sur le travail de l'agence, en particulier en révélant qu'elle intercepte les communications du monde entier. Ce n'est qu'à la fin des années 1990 que la NSA acquiert une notoriété qui ne se cessera de croître, lorsque le Parlement européen s'émeut du fait que *Echelon*, le système d'écoute dont la NSA a hérité de ses prédécesseurs et qu'elle partage avec les agences techniques de quatre autres pays – Australie, Canada, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni – porte atteinte aux intérêts de l'Union européenne et de ses États membres. Cette communauté de cinq pays, appelée *Five Eyes* (ce ne sont pourtant pas leurs yeux qu'utilisent ces cinq services de renseignement, mais leurs oreilles), tout comme le réseau *Echelon*, n'ont pas fait, avant cette période, l'objet d'une reconnaissance, ni par les Américains, ni par leurs partenaires. Moins spectaculaire, mais tout aussi secrète, fut la création de l'*Office of Intelligence Liaison* (devenu *The Office for Executive Support* en 1996). Constitué en 1977 par le département du Commerce, la CIA et la NSA, il a pour fonction de coordonner leurs efforts dans le domaine du renseignement économique (l'espionnage industriel, technologique ou commercial). S'il ne s'agit pas d'un service de renseignement à part entière, il n'en est pas moins une entité publique. Autre structure qui n'est pas à proprement parler un service de renseignement, le *Special Collection Service* (SCS), institué en 1978. Le SCS est une structure qui regroupe les compétences de la CIA et de la NSA en matière d'interception de communications depuis les ambassades américaines, notamment pour espionner les dirigeants étrangers.

Parmi les initiatives américaines secrètes prises après le 11 septembre

2001, mérite d'être relevée la création d'un programme de lutte contre le financement du terrorisme, le *Terrorist Finance Tracking Program* (TFTP), décidée par un *executive order* du Président Bush. Ce n'est pas un nouveau service de renseignement qui apparaît alors, dans le secret le plus total, mais un « programme », très sophistiqué, reposant sur la collecte de renseignements jusqu'alors négligés. Il s'agit ni plus ni moins que d'accéder, comme source principale du TFTP, à l'ensemble des messages interbancaires (soit plus de 10 millions par jour à cette époque) acheminés dans le monde entier par la SWIFT. La *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication* (SWIFT) est une coopérative de droit belge créée en 1973, utilisée par plus de 11 000 banques de plus de 200 pays et administrée par les représentants des 10 principales banques centrales des pays industrialisés. Grâce à un système de messagerie qui lui est propre, la SWIFT intervient dans environ 80 % des transactions internationales entre les banques. Opéré par le *Department of the Treasury*, et utilisé par certaines agences de renseignement, dont la CIA et le FBI, le TFTP est resté secret jusqu'au 23 juin 2006, date à laquelle *The New York Times* révèle la vérité. La principale conséquence de la découverte du pot aux roses a été la conclusion d'accords successifs entre l'Union européenne – le Parlement de Strasbourg, très agacé par le manque de savoir-vivre des Américains, a été pugnace – et les États-Unis. Le gouvernement américain peine parfois plus encore à garder confidentielles des initiatives qui doivent demeurer occultes. Toujours après le 11 Septembre, le département de la Défense met sur pied un nouveau service clandestin, l'*Office of Strategic Influence* (OSI), dont la mission est la désinformation – l'activité la plus sophistiquée et la plus efficace des services de renseignement – pour combattre le terrorisme, notamment en intoxiquant la presse étrangère. Las, le chef d'état-major des armées, le général Richard Bowman Myers, vend la mèche le 6 février 2002 devant la Commission des forces armées de la Chambre des représentants. La presse américaine, qui craint d'être indirectement victime des opérations d'intoxication menées à l'étranger, s'émeut, ce qui conduit George W. Bush à ordonner la dissolution – telle est la version officielle – de l'OSI à la fin du même mois. Mais la mission se poursuit, officieusement, ou, plus exactement, en évitant de s'en vanter, au sein de

l'*Information Operations Task Force* (IOTF) qui n'est rien d'autre que l'OSI rebaptisé. Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, laisse d'ailleurs entendre à la fin de l'année 2002, avec le cynisme qui sied à sa fonction et à ce type de sujet, que les opérations de *deception* (le nom anglais pour « désinformation » ou « intoxication ») se poursuivent : « Je vais continuer à faire tout ce qui doit être fait, et c'est ce que je fais. » Un dernier exemple du goût, justifié, des Américains pour le secret qui doit entourer les activités de renseignement est donné par un film célèbre, *Les Trois Jours du Condor*. Dans cette fiction réalisée par Sydney Pollack sortie en 1975, Robert Redford incarne un paisible agent de la CIA qui travaille au sein de la « Société d'histoire littéraire américaine », nom de couverture d'une antenne new-yorkaise clandestine de son service. Le fait que cette structure soit secrète n'est pas étonnant. Car les services de renseignement créent en tant que de besoin – et leurs besoins peuvent être considérables – des entités sur mesure pour accomplir des missions éphémères ou pérennes. Ce ne sont que des modalités particulières d'organisation et non pas la constitution de services de renseignement secrets. Mais parfois, la frontière entre les deux peut être mince.

L'Allemagne, ou plus exactement l'ancienne République fédérale d'Allemagne d'avant la réunification, a, elle aussi, caché au moins l'un de ses services de renseignement, le plus important pourtant. Le général Reinhard Gehlen avait servi à l'état-major de la Wehrmacht au sein duquel il dirigea la section des armées étrangères de l'Est dont l'activité était pour l'essentiel consacrée au renseignement portant sur l'armée Rouge. Démis de ses fonctions par Hitler le 9 avril 1945, il se rend aux Américains le 20 mai. Il leur propose alors de leur communiquer les archives dont il dispose et de mettre à leur service sa connaissance du monde soviétique – ou, plus exactement, communiste. La contrepartie qu'il souhaite est la constitution d'un service de renseignement, qu'il dirigera, et que les Américains financeront. Il suggère que cette agence se consacre à la détection des menées soviétiques en Allemagne et en Europe. Ce n'est qu'en juin 1946 – le projet méritait de prendre le temps de la réflexion – que naît ce service, dépendant du renseignement militaire américain, sous le nom d'« Organisation Gehlen », ou, plus simplement, « Org ». À cette

époque, l'Allemagne nazie n'existe plus, et la RFA et la RDA pas encore. La souveraineté de l'Allemagne est alors partagée entre les quatre vainqueurs de la guerre. Les zones américaines, anglaises et françaises deviennent la RFA le 23 mai 1949. Mais l'Org continue à œuvrer, de moins en moins sous le contrôle des Américains, jusqu'au 1er avril 1956, date de la création du service de renseignement extérieur allemand, le BND, qui n'est autre que l'institutionnalisation de l'Org : Gehlen prend en effet la tête du BND. Pendant sept années, la RFA a disposé d'un service de renseignement privé et secret, l'Org, dont elle n'assurait qu'en partie la direction et le contrôle. Au surplus, l'Org faisait du renseignement intérieur, alors même que le BfV (*Bundesamt für Verfassungsschutz*), dont c'est la mission, avait été créé le 1er décembre 1950. Le retour à la démocratie n'est jamais aisé. Mais durant ses premières années, la RFA n'a pas fait preuve d'une grande rigueur en matière de maîtrise de son appareil de renseignement. Au XXIe siècle, elle demeure cachottière, ou naïve. En effet, s'il est apparu en 2013 que la NSA espionnait la chancelière allemande, des révélations faites en 2015 ont montré que l'agence américaine, grâce à une collaboration avec le BND, espionnait les présidents de la République française, des entreprises françaises et d'autres cibles en Europe. Tout cela dans le plus grand secret. L'axe secret CIA-Org aurait-il laissé, un temps, la place à un axe NSA-BND ? Se méfier de ses alliés, de ses amis, de ses voisins, lorsqu'ils sont si peu délicats, est une saine précaution.

La France ne nous offre qu'un exemple connu de création secrète de ce qui peut s'apparenter à un service de renseignement. Le cas du Groupement interministériel de contrôle (GIC) est intéressant en ce qu'il montre comment une activité clandestine et secrète devient peu à peu officielle et encadrée par la loi. L'interception des correspondances, pendant des siècles uniquement des lettres, puis les conversations téléphoniques et, depuis quelques décennies, les échanges par sms ou messagerie, ne fit très longtemps l'objet d'aucun encadrement juridique les autorisant ou les organisant. Pourtant, lire des courriers ou écouter des discussions est une des méthodes les plus anciennes et les plus utilisées par les espions. Dès que le téléphone apparaît, les services de police et de renseignement

pratiquent des écoutes, hors de tout cadre légal. En France, le gouvernement décide, en 1960, d'organiser les interceptions téléphoniques administratives, c'est-à-dire celles ne relevant pas de l'autorité judiciaire. Car, jusqu'à cette date, elles échappaient à tout contrôle efficace du pouvoir exécutif. Michel Debré, alors Premier ministre, crée le bien nommé Groupement interministériel de contrôle (GIC). Mais sa décision est secrète, elle n'est pas publiée au *Journal officiel*. Manière opérante de protéger tant son existence que son activité. En outre, le personnel du GIC provient du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE), ce qui renforce la protection du secret qui l'entoure. Une deuxième étape conduit à ce que la loi définisse les conditions dans lesquelles le GIC opère, sans pour autant que son existence devienne officielle. En effet, la loi du 10 juillet 1991 – codifiée aux articles L241-1 et suivants du Code de sécurité intérieure – fixe les règles relatives aux interceptions de sécurité, c'est-à-dire réalisées dans un cadre administratif, mais aussi celles applicables aux interceptions décidées par l'autorité judiciaire. Notons que l'encadrement du travail du GIC ne doit rien à une volonté subite de voir le droit s'immiscer dans les questions de renseignement. Cette loi a été votée afin que ne se reproduise plus le scandale des écoutes décidées par François Mitterrand pour continuer à cacher l'existence de sa fille et pour espionner sans raison – autre que la satisfaction de la curiosité du président de la République – le journaliste Edwy Plenel, l'écrivain Jean-Edern Hallier, les avocats Francis Szpiner ou Jacques Vergès. La loi de 1991 permet de penser qu'il existe bien un organisme qui met en œuvre les interceptions des communications, mais elle est allusive : son article 4 dispose que « le Premier ministre organise la centralisation de l'exécution des interceptions autorisées », et son article 7 qu'« il est établi, sous l'autorité du Premier ministre, un relevé de chacune des opérations d'interception et d'enregistrement ». Ce n'est que longtemps après que, enfin, l'existence du GIC devient officielle grâce au décret du 12 avril 2002 dont l'article premier est sobre : « Le groupement interministériel de contrôle est un service du Premier ministre chargé des interceptions de sécurité. » Il a donc fallu plus d'un siècle – le réseau téléphonique a été mis en service en 1879 – pour que les opérations de renseignement fondées sur l'écoute de

conversations téléphoniques acquièrent une existence officielle. Le service qui en est chargé est demeuré très secret durant des décennies. Les scandales ayant trait aux écoutes ne doivent rien au fait que le GIC lui-même fonctionnait dans l'ombre. C'est l'utilisation dévoyée par le président de la République des moyens de l'État qui furent à l'origine de graves dysfonctionnements, et non le fait qu'un organisme public agissait de manière invisible. En l'espèce, ce sont les autorités politiques qui constituaient un danger pour la démocratie, et non un service secret.

Au terme de ce chapitre, la question posée à son commencement peut-elle recevoir une réponse claire pour la période actuelle ? L'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni ou d'autres démocraties ont-elles, ces dernières années, créé des services de renseignement dont l'existence est secrète ? Que leur motivation tienne à la nécessité de lutter efficacement contre le terrorisme, à l'impossibilité de rendre publiques les missions confiées à ces services – dans l'hypothèse où il en existerait –, par exemple dans le domaine du cyberrenseignement ou d'autres encore. Il faut avoir à l'esprit que le contrôle, sous de multiples formes, des services de renseignement s'est renforcé ces dernières années dans de nombreuses démocraties, notamment à travers le droit positif et les pouvoirs conférés aux parlements. Dès lors, selon un mécanisme qui s'applique aussi bien aux enfants qu'aux gouvernements, plus la règle imposée est stricte – ou considérée comme excessivement paralysante –, plus la tentation de la contourner est grande. Impossible d'affirmer que l'un ou l'autre de ces pays a franchi le Rubicon.

4

Les services de renseignement du III^e Reich ont-ils été des acteurs des victoires d'Adolf Hitler ou ont-ils causé la défaite de l'Allemagne ?

« Le vrai génie réside dans l'aptitude à évaluer l'incertain, le hasardeux, les informations conflictuelles. »

Winston Churchill

Évaluer l'apport des services de renseignement dans la conduite des affaires d'un État est délicat. Le secret qui entoure leur activité empêche d'accéder à l'information nécessaire, sauf lorsque, le temps ayant passé, les archives sont devenues consultables – quand elles n'ont pas été détruites – ou lorsque les acteurs finissent, parfois, par témoigner. L'accession au pouvoir de Hitler et la Seconde Guerre mondiale étant deux sujets parmi les plus prisés des historiens en Europe, aux États-Unis et ailleurs, leurs travaux ont livré beaucoup de matériaux sur les services secrets de ces périodes.

Dans un État aussi policier que l'Allemagne hitlérienne, disposant d'une armée aussi puissante, une évidence vient naturellement à l'esprit : ses services de renseignement devaient être exceptionnellement performants et ont dû contribuer de manière décisive à ses succès durant douze ans. Mais cette évidence résiste- t-elle à un examen minutieux ? La légende consistant à considérer l'Abwehr et le *Reichssicherheitshauptamt* (Office central de la sécurité du Reich) ou RSHA, comme des services de renseignement particulièrement efficaces doit céder – en partie – devant une vérité moins flatteuse, et même, sous certains aspects, accablante. Le RSHA, pieuvre créée en septembre 1939, regroupe l'ensemble des services de police et de sécurité du Reich : le *Sicherheitsdienst des Reichsführers SS* (le Service de la sécurité du Reichsführer SS) ou SD et la SIPO (*Sicherheitspolizei*), elle-même créée en 1936 pour réunir sous la même autorité, celle de Himmler, la Gestapo et la Kripo (la police criminelle).

Un premier aspect, qui n'est pas propre au III^e^ Reich, doit être abordé : le poids et le rôle des services de renseignement dans les dictatures. Ces régimes, par nature répressifs, s'appuient sur une police secrète, une police politique, une police parallèle – les cas de figure sont nombreux – dont la fonction consiste à garantir la pérennité du régime. Il s'agit de réprimer les opposants, de contrôler la population, de recourir massivement à la désinformation, de lutter contre les ingérences et les espions étrangers. Pourtant, l'histoire du XX^e^ siècle montre que les polices secrètes des dictatures, aussi féroces soient-elles, n'ont pas empêché la chute de ces régimes : la Tcheka n'a pas été un rempart efficace pour maintenir Nicolas II sur le trône de la Russie impériale ; le KGB, la Stasi, la Securitate roumaine ou le Sigurimi albanais n'ont pu ni anticiper ni empêcher la défaite du communisme ; le Santebal, la police secrète khmère rouge, fut impuissant à sauver le pouvoir sans doute le plus sanguinaire de l'ère contemporaine. Il y a cependant des exceptions : la dictature nord-coréenne bat des records puisqu'elle a plus de soixante-dix ans, mais sa fin est proche. Donc le III^e^ Reich n'est pas une exception : l'appareil répressif et de renseignement dont il s'était doté n'a pas évité son effondrement. Pourtant – ou paradoxalement –, il a joué un rôle de premier plan dans ses succès, d'abord politiques, puis militaires.

Un des échecs majeurs des services de renseignement a été leur incapacité à déjouer la plupart des attentats contre Hitler. Si le Führer a échappé à de nombreux complots visant à l'éliminer, il le doit à son imprévisibilité – il arrivait aussi souvent en retard qu'il partait en avance – et à la chance qui ne l'a pas quitté durant son règne. Quelques exemples permettent de s'en convaincre. Georg Elser cache une bombe dans la brasserie de Munich où Adolf Hitler commémore chaque année son putsch raté du 9 novembre 1923. Le 8 novembre 1939, le Führer quitte l'établissement plus tôt que prévu mais surtout quelques minutes avant l'explosion, déclenchée par une minuterie. Le maréchal Erwin von Witzleben et plusieurs officiers de son état-major, installé à Saint-Germain-en-Laye, prévoient de tuer Hitler lors d'un défilé auquel il doit assister depuis la place de la Concorde en mai 1941. Le dictateur annule cette cérémonie. Les conjurés ne furent

jamais soupçonnés. En février 1943, des généraux allemands sont résolus à arrêter Hitler lorsqu'il atterrira à l'aérodrome de Poltava, en Ukraine. Le Führer atterrit, contrairement à ce qui était planifié, à Zaporijia, 260 kilomètres plus au sud. Le 13 mars 1943, d'autres officiers allemands placent une bombe dans l'avion d'Adolf Hitler qui décolle de Smolensk, en Russie. L'engin n'explose pas. Le mois de mars 1943 voit se produire encore un coup du sort lorsque, le 23, Hitler ne visite que pendant deux minutes une exposition à Berlin au cours de laquelle un kamikaze équipé de deux mines devait se faire sauter. En 1944, les attentats programmés les 11 février, 11 mars et 6 juin échouent également. En revanche, celui du 20 juillet 1944 dans la Tanière du Loup, son quartier général, manque de réussir car Hitler est sérieusement blessé. L'incompétence des services de sécurité du Reich est patente : ils furent incapables de déceler la plupart des attentats préparés pour assassiner Hitler. Le fait que certains d'entre eux furent conçus et exécutés ou non par des officiers n'exonère en rien la responsabilité du SD, pas plus le fait que le chef de l'Abwehr, l'amiral Canaris, fît partie des conjurés du 20 juillet 1944. Le pouvoir nazi savait qu'une partie des chefs de l'armée allemande était hostile à Hitler. Si les services de renseignement se révélèrent incapables de protéger le chef du régime – une des missions principales de tout service de renseignement –, alors on voit mal comment ils auraient pu entraver les manœuvres de toutes sortes des Alliés visant à affaiblir l'appareil productif allemand, à saper le moral de la population, à commettre des sabotages, à intoxiquer le pouvoir. Trois projets d'exécution de Hitler, non mis en œuvre, ont échappé aux services allemands sans que cela puisse toutefois leur être reproché. Le premier date de 1933. Après l'accession au pouvoir de Hitler le 30 janvier 1933, des gangsters juifs, notamment un certain Daniel Stern, ont envisagé de tuer le nouveau chancelier au début de l'été. Ils en informent naïvement l'ambassadeur allemand à Washington, lui indiquant qu'ils ne passeront à l'acte que si les persécutions contre les juifs se poursuivent. Le diplomate avertit le gouvernement américain de cette menace. Le *Bureau of Investigation* (BOI), le nom du FBI jusqu'en 1935, est saisi. Son enquête, sans parvenir à arrêter les conjurés, parvient tout de même à leur faire mettre un terme à leur conspiration. Le deuxième se

déroule à l'été 1937. Louis Rivet, le chef du 2e bureau, et Paul Paillole, responsable du contre-espionnage allemand en son sein, exposent au ministre de la Guerre du Front populaire, Édouard Daladier, leur projet d'assassinat de Hitler. Un Français habitant Berlin et atteint d'un cancer en phase terminale est prêt à tirer sur le Führer. Édouard Daladier est choqué par cette proposition qu'il balaye avec mépris en faisant la leçon à Rivet et Paillole : « On n'assassine pas le chef d'État d'un pays voisin. » Quant à l'opération *Foxley* imaginée par le *Special Operations Executive* (SOE) britannique, elle consistait à abattre le chef du IIIe Reich lors de sa promenade quotidienne dans sa propriété bavaroise du Berghof. Prévue pour la mi-juillet 1944, elle ne fut pas mise en œuvre, les Anglais estimant que tuer Hitler à ce moment de la guerre aurait été contre-productif.

Il est difficile de reprocher aux services de renseignement allemands de ne pas avoir eu vent des projets d'attentats français de 1937 et britannique de 1944. Cependant, s'ils avaient eu des sources au sein du 2e bureau ou du SOE – infiltrer les services adverses est un objectif premier pour une agence de renseignement –, ils en auraient été informés. En revanche, le si puissant RSHA et l'Abwehr ont fait preuve d'une incapacité crasse à détecter et entraver les projets d'attentats fomentés par des Allemands. Pour l'Abwehr, cela s'explique tant du fait que sa compétence se limitait aux questions militaires que parce que des officiers avaient pris part à certains de ces complots ou ne les avaient pas dénoncés. Mais pour le RSHA, il s'agit d'une succession d'échecs presque inimaginable. Se pose alors une question : cette incompétence a-t-elle favorisé les succès de l'Allemagne nazie ou a-t-elle contribué à sa défaite ? Sans doute les deux. Si Hitler avait été éliminé assez tôt, par exemple avant l'invasion de la France, il est probable que la guerre aurait pris un tout autre tour, car il est seul responsable de décisions aussi folles que le très risqué *Blitzkrieg* contre la France ou l'assaut de l'Union soviétique. Son ou ses successeurs n'auraient probablement pas entraîné l'Allemagne dans une guerre totale. En revanche, plus la défaite paraissait probable, après la capitulation allemande à Stalingrad le 2 février 1943, plus le maintien de Hitler au pouvoir semblait devoir accélérer la chute du régime nazi. Il est donc possible de

soutenir la thèse selon laquelle la médiocrité des services de renseignement allemand, en étant impuissants à empêcher des attentats contre Hitler, a dans un premier temps contribué aux succès politiques et militaires nazis et que, dans un deuxième temps, ces mêmes causes ont eu des conséquences inverses.

Arrogance, incompétence, naïveté, bêtise incommensurable ? Comment qualifier le fait que les services de renseignement allemands n'ont jamais compris, jamais soupçonné le fait que les Alliés étaient parvenus à décrypter les messages transmis par les différentes versions des machines Enigma en service dans la Wehrmacht, la Luftwaffe et la Kriegsmarine ? Ces très sophistiquées – mais aussi très simples d'utilisation – machines Enigma ont été créées par l'ingénieur allemand Arthur Scherbius. Il met au point le premier modèle – qui repose sur un système de rotors désynchronisés, comme toutes les versions ultérieures – en 1918. D'abord vendu à des entreprises qui veulent protéger leurs secrets d'affaires, il entre en service dans la marine allemande en 1926 puis dans l'armée de terre en 1928 et dans l'armée de l'air en 1935. L'ingéniosité du fonctionnement des Enigma, le fait que des versions différentes équipent les trois armées et les perfectionnements successifs qui leur sont apportés ont rendu les services de contre-espionnage allemands incapables d'imaginer qu'il fût possible d'en percer les secrets. Double faute. La première, parce qu'un service de renseignement doit toujours penser l'impensable, construire les scénarios les plus improbables, faire comme si ce qui semble impossible pouvait devenir un jour réalité. Ce n'est qu'avec une telle disposition d'esprit que l'on peut contrer l'adversaire. La seconde parce que, malgré des alertes – la récupération en plusieurs occasions par les Alliés d'exemplaires d'Enigma ou de manuels d'utilisation –, aucune mesure particulière ne semble avoir été prise pour s'assurer que les systèmes de chiffrage allemands n'étaient pas corrompus. Jusqu'à la fin de la guerre, environ 30 000 machines seront en service dans les armées du Reich. L'aveuglement nazi est stupéfiant car nombreux sont ceux qui s'attellent à percer les secrets d'Enigma. Les premiers à s'y employer sont les Polonais, dès 1928, car l'Allemagne a toujours été une menace de premier ordre pour Varsovie. Puis ce sont les Français qui marquent des points décisifs en recrutant Hans-Thilo Schmidt

à la fin de 1931. Employé au sein de la *Chiffriestelle*, le bureau du chiffre du ministère de la Guerre, il livre contre rémunération, jusqu'en 1939, des informations capitales : un manuel d'instruction secret en vigueur au sein de la Wehrmacht ou des documents relatifs au réglage quotidien des Enigma. Les Français partagent leur trésor avec le *Biuro Szyfrów* polonais qui, en 1933, parvient à fabriquer une version militaire d'Enigma, car, comme d'autres services, il ne disposait jusqu'alors que de modèles de cette machine vendus dans le commerce. En 1934, les Polonais branchent plusieurs Enigma en série pour former un système de décryptement, la *Bomba*, qui permet de mettre au clair quelques messages. Les Britanniques travaillent également à percer les mystères de la machine à chiffrer allemande. Ici encore, c'est une source humaine qui leur permet de réaliser des progrès décisifs en 1938 en en fabriquant une réplique. Richard Lewinski, un juif qui a travaillé à la production des Enigma, leur livre ses précieuses connaissances. Moment décisif en janvier 1939 quand Anglais, Français et Polonais décident de mettre en commun tout leur savoir. Voilà encore un renseignement de premier plan qui échappe à l'Abwehr ou au RSHA. Cette mutualisation permet de perfectionner la *Bomba*, à Bletchley Park, au nord de Londres, où sont réunis les scientifiques des trois pays, et donne ses premiers succès en avril 1940 : des messages de la Luftwaffe sont décryptés. Les Anglais prennent alors mille précautions pour que l'exploitation des renseignements percés à Bletchley Park n'en trahisse pas la source et fasse même croire qu'ils proviennent d'un autre canal. Il s'agit d'une mesure de sécurité classique qui oblige à renoncer à des opérations militaires, à sacrifier des vies, de civils ou de soldats, mais d'une parfaite efficacité. Ceux des messages qui seront exploités auront une importance de premier plan, pendant la bataille d'Angleterre, contre Rommel en Libye, au cours de la bataille de l'Atlantique ou pour contenir la contre-offensive allemande d'août 1944 en Normandie. Arrogance, incompétence, naïveté, bêtise incommensurable sévissaient déjà lors de la Première Guerre mondiale durant laquelle certaines méthodes de chiffrement allemand avaient été cassées par les Français ou les Anglais. En témoigne l'interception, le 1er juin 1918, par les installations de la tour Eiffel, du « radiogramme de la victoire ». Un message allemand dont le code, tout

nouveau, est percé par les cryptanalystes français le 2 juin, ordonnait d'« accélérer la montée des munitions. Même pendant le jour partout où l'on n'est pas vu ». Ces préparatifs portés à la connaissance de Foch lui permettent de lancer une contre-offensive décisive. Quant aux Britanniques, leur interception réussie du télégramme envoyé par le ministre des Affaires étrangères allemand, en janvier 1917, à son ambassadeur à Mexico, a pour conséquence la décision des États-Unis de déclarer la guerre à l'Allemagne le 6 avril. En effet, Berlin proposait au Mexique une alliance militaire contre les Américains, avec comme perspective la reconquête de l'Arizona, du Nouveau-Mexique et du Texas. Ces graves échecs des services de chiffrement et de ceux du contre-espionnage et les succès français et anglais n'ont pas servi de leçon aux Allemands vingt ans plus tard.

Échec encore en matière d'implantation de réseaux d'espions chez le principal ennemi, l'Angleterre. La plupart d'entre eux sont retournés par les services de contre-espionnage britanniques et intoxiquent les Allemands. Le *XX Committee* (Comité double croix, surnommé *Twenty Committee*) est chargé de la production de faux renseignements par les agents doubles qui les livrent à leurs protecteurs allemands. Il y eut plusieurs dizaines de ces agents doubles, eux-mêmes recrutant d'autres espions imaginaires dont l'existence fictive est rendue crédible par le *XX Committee* afin d'abuser davantage l'adversaire. Le total des vrais agents doubles et de ceux sortis de l'imagination des Anglais fut d'environ 120. Le summum dans ce domaine est l'exploit, difficile à imaginer, qu'a réalisé l'Espagnol Joan Pujol Garcia. En 1941, il se fait d'abord recruter par les services de renseignement allemands. Il leur fait croire qu'il part s'établir outre-Manche, *via* le Portugal, un itinéraire des plus classique pendant la guerre, mais s'arrête à Lisbonne. Au début de 1942, les Anglais finissent par le recruter après l'avoir plusieurs fois éconduit, y compris avant qu'il ne s'offre aux Allemands, manœuvre qu'il avait imaginée pour avoir plus de valeur auprès des Britanniques. Il devient alors un agent double, nom de code « Garbo », l'un des plus exceptionnels de la Seconde Guerre mondiale. Il réussit à faire croire à Berlin, invoquant des motifs de sécurité, que les renseignements qu'il collecte sont acheminés par un pilote assurant la ligne Londres-Lisbonne et déposés dans une boîte postale, mais aussi qu'il a recruté un

opérateur radio en Angleterre pour disposer d'un deuxième canal de communication. Les renseignements qu'il envoie sont en fait créés de toutes pièces par le MI6 pour intoxiquer l'adversaire. Garbo devient une source de premier ordre pour l'Abwehr, d'autant qu'il constitue un réseau de sources, fictives, qui compte jusqu'à 26 agents. Pujol est décoré de la croix de fer le 29 juillet 1944 et de l'Ordre de l'Empire britannique le 25 novembre de la même année. Il a contribué, comme bien d'autres, au succès du débarquement du 6 juin 1944.

Voilà bien encore un sujet pour lequel les services allemands ont été incapables de pénétrer les secrets des Alliés. Où et quand se produirait le débarquement permettant d'ouvrir, comme le réclamait Staline avec insistance, un deuxième front, à l'ouest de l'Europe ? En Afrique du Nord, en Grèce, dans le Pas-de-Calais, en Normandie, en Sicile, en Sardaigne, en Norvège ? Systématiquement, les Alliés parviennent à intoxiquer les Allemands. Autant de succès pour Winston Churchill – grand amateur et protecteur du renseignement –, le MI5, le MI6, la *London Controlling Section*, le *XX Committee* ou encore le SOE. Autant de revers pour Hitler, l'Abwehr et le RSHA. Chaque fois, l'intoxication consiste à renforcer les convictions allemandes : le débarquement aura lieu à Dakar et non en Algérie et au Maroc, en Sardaigne et non en Sicile, dans le Pas-de-Calais et non en Normandie. C'est ainsi que plus de 100 000 soldats américains et britanniques débarquent à Alger, Oran et Casablanca le 8 novembre 1942 au cours de l'opération *Torch*. La résistance française a pris part à ce succès en ayant planifié et mis en œuvre la prise des points stratégiques à Alger. L'Abwehr n'a rien vu : ni les préparatifs alliés, ni les mouvements de plus de 300 navires qui participent à l'opération, ni le coup de force des résistants français. L'amiral Canaris et son service sont dès lors décrédibilisés auprès de Hitler. Quant à *Micemeat* (« viande hachée »), il s'agit d'une mystification visant à conforter l'idée d'un débarquement en Sardaigne ou en Grèce. Le 30 avril 1943, le cadavre du faux *commander* William Martin, porteur de documents accréditant cette hypothèse, est déposé en mer par un sous-marin anglais dans le golfe de Cadix. Les agents allemands, nombreux en Espagne, ont accès à la dépouille de « l'officier » britannique et mordent à l'hameçon, pensant qu'il a été victime d'un

accident d’avion au-dessus de la mer. Le débarquement en Sicile – opération Husky – a lieu le 10 juillet 1943. Ce succès ne fut cependant pas une promenade de santé, les Allemands se battant énergiquement, contrairement aux Italiens. Le summum de l’intoxication est l’opération Fortitude qui vise à renforcer la conviction des Allemands que le débarquement aura lieu dans le Pas-de-Calais, voire en Méditerranée, mais d’aucune façon en Normandie. Un ensemble de mystifications parviennent à préserver le secret. Citons-en quelques-unes. Les Alliés réussissent à faire croire aux Allemands qu’ils disposent de 80 divisions en Grande-Bretagne, effectifs qui permettent d’effectuer un débarquement en Normandie, mais sous forme d’une manœuvre de diversion pour inciter les divisions blindées de la Wehrmacht stationnées dans le Pas-de-Calais à faire route vers Caen et Cherbourg. Or les Alliés n’ont que 50 divisions, ce qui interdit de réaliser deux débarquements. Ces 30 divisions imaginaires sont pour certaines d’entre elles constituées de véhicules et de chars gonflables que les avions de reconnaissance de la Luftwaffe photographient mais qui passent pour de vrais engins de guerre auprès des peu sagaces analystes du renseignement militaire. Les espions allemands présents au Royaume-Uni, retournés par les Anglais pour ceux qui existent, ou imaginaires pour les autres, inondent Berlin de messages confortant les mensonges des Alliés. Les diplomates ou des soldats alliés font de fausses confidences d’ivrognes ou de vantards, qui dans des cocktails, qui dans des bars, et là encore consolident le scénario imaginé par les hommes de Churchill. Un sosie du général Montgomery est même vu à Gibraltar, ce qui accrédite l’idée que le débarquement aura lieu sur la rive nord de la Méditerranée. Fortitude ne s’achève pas le 6 juin 1944. Il s’agit ensuite de continuer à laisser penser que ce débarquement n’est qu’un leurre pour éviter que les Allemands ne concentrent toutes leurs forces en Normandie. Ce n’est que dans la dernière semaine du mois de juillet que Hitler se convainc qu’aucun soldat ennemi ne franchira le Pas-de-Calais.

Un autre immense échec du renseignement allemand est l’attentat contre Reinhard Heydrich, le chef du RSHA, le 27 mai 1942, commis par trois Tchécoslovaques parachutés d’un avion venant d’Angleterre. Grièvement blessé par une grenade, Heydrich meurt le 4 juin 1942. Eu égard à son poids

dans l'appareil nazi et à son fanatisme, nul doute que ce revers du contre-espionnage allemand a contribué à l'affaiblissement de l'Allemagne hitlérienne. Les Allemands n'ont pour leur part assassiné aucun responsable politique, grand chef militaire ou patron de service de renseignement anglais, américain, français ou soviétique. L'opération Barbarossa, l'invasion de l'URSS par les armées allemandes, est un cas à part : car ce succès militaire est aussi un grave fiasco du renseignement allemand qui aurait pu avoir de lourdes conséquences. Barbarossa est un élément crucial de la stratégie du Führer pour conquérir le continent européen. Or, tant le GRU (la direction générale des renseignements de l'état-major des Forces armées de la Fédération de Russie) que le NKVD (le Commissariat du peuple aux Affaires intérieures), par de multiples sources, obtiennent des preuves formelles que Hitler s'apprête à déchirer le pacte germano-soviétique et connaissent la date du début de l'invasion : le 22 juin 1941.

Voilà donc un des secrets les plus importants de l'ère du III^{e} Reich entre les mains de l'adversaire. Mais ce revers majeur de l'Abwehr, incapable de protéger ses secrets et de détecter ceux qui les volent, n'a pas de conséquence. D'abord parce que Staline, s'il est convaincu que son allié de circonstance se retournera contre lui, n'imagine pas que cela soit avant 1942 ou 1943. Il ne tient donc aucun compte des renseignements qui l'avertissent de l'imminence de l'attaque. Ensuite – soulignons ce succès allemand –, il est victime d'une très réussie opération de désinformation. En effet, Berlin fait croire que son prochain objectif, tout à fait réaliste, est l'invasion de l'Angleterre. Staline veut y croire. Un événement imprévu permet de renforcer la crédibilité de ce mensonge. L'assaut aéroporté de deux divisions allemandes sur la Crète, le 10 mai 1941, n'est qu'une des batailles de la guerre qui se déroule dans les Balkans. Mais la propagande nazie présente le succès de l'invasion de la Crète, l'opération Merkur, très coûteuse puisque 6 000 soldats sont tués, blessés ou portés disparus, comme un entraînement en vue de l'invasion de la Grande-Bretagne. Staline est conforté dans ses lubies.

Grave déroute encore : le vol et le sabotage des stocks d'eau lourde qui auraient permis à l'Allemagne de fabriquer une ou des bombes atomiques, à une échéance indéterminée, mais qui, associées aux fusées V2, auraient pu

changer le cours de la guerre. Ce sont d'abord les Français du 2e bureau qui parviennent, avec l'accord du gouvernement norvégien, à expédier en France (et plus tard au Canada) les 185 kilos d'eau lourde fabriqués par Norsk Hydro. Cette opération se déroule à la fin du mois de mars 1940, peu de jours avant l'invasion de la Norvège par la Wehrmacht, le 9 avril. Terrible échec, car les services de renseignement allemands veillent déjà depuis un certain temps sur ce trésor qu'ils laissent échapper. Puis, le 23 février 1943, un commando du SOE endommage partiellement l'usine de Norsk Hydro que les Allemands font tourner à plein régime. Enfin, le 20 février 1944, un dernier commando du SOE envoie par le fond, peu après son départ, le ferry sur lequel toute l'eau lourde fabriquée jusque-là a été chargée à destination de l'Allemagne, mettant fin aux ambitions atomiques nazies. Cet exploit a fait l'objet du film d'Anthony Mann *Les Héros de Télémark*, sorti en 1965, avec Kirk Douglas. Alors que l'eau lourde était une matière première de la plus haute valeur stratégique, les services de renseignement allemands n'ont pu empêcher sa neutralisation, faute d'avoir détecté les opérations de sabotage en préparation. Les soldats qui gardaient ces installations sensibles sont tout autant à blâmer.

Tant de médiocrité finit par laisser songeur. Une des explications de cette incompétence tient à l'opposition, d'abord passive, puis de plus en plus active, d'une partie des officiers allemands à la politique menée par Hitler. L'obéissance, la loyauté sont des vertus cardinales pour ces soldats. Si beaucoup méprisent l'ancien petit caporal de la Première Guerre mondiale, ils se réjouissent du redressement économique du pays, de son réarmement, de ses succès diplomatiques et militaires. Mais certains d'entre eux finissent par être consternés par les sacrifices que Hitler impose à l'armée, en Russie, en Afrique du Nord, sont horrifiés par le sort réservé aux juifs, aux Slaves, à tous les « sous-hommes », et se convainquent que leur chef est fou. Leur loyauté va alors d'abord à l'Allemagne, ce qui nécessite la chute du régime nazi, voire la neutralisation du Führer. Cela se traduit parfois par du sabotage interne : l'exécution incomplète des ordres reçus, une certaine liberté d'action laissée aux services de renseignement alliés, un manque de zèle délibéré en matière de contre-espionnage. Le symbole de cette attitude est fourni par l'amiral Wilhelm Canaris, le chef de l'Abwehr. Si son service

a pris une part importante dans les succès militaires du III^e^ Reich, il a aussi, assez tôt, œuvré contre son maître. Il est difficile de mesurer ce qui, dans les nombreux échecs du contre-espionnage allemand, est dû à l'incompétence de l'Abwehr et ce qui trouve son origine dans des comportements ou des actions visant délibérément à affaiblir le régime. Tant les insuffisances de ce service que le comportement de Canaris conduisent à ce que l'Abwehr soit placé sous l'autorité du RSHA à partir du 12 février 1944, et plus sous celle de l'état-major. Cela n'a pas contribué à rendre le renseignement militaire plus efficace. En revanche, il était dès lors placé sous un contrôle idéologique très étroit, le RSHA étant un des piliers du régime. Quant à Canaris dont l'implication dans l'assassinat raté de Hitler du 20 juillet 1944 est prouvée, il est arrêté le 29 juillet et pendu le 9 avril 1945.

Les services de renseignement allemands du III^e^ Reich ont été excellents pour traquer l'ennemi intérieur, c'est-à-dire tous les opposants au régime, pour identifier et démanteler des réseaux de résistance dans toute l'Europe – bien aidés en cela durant les premiers temps de la guerre par la naïveté et l'inexpérience de la clandestinité de ces combattants de l'ombre – en recourant à la torture. Tout cela n'était pas des plus difficile. Mais ils ont été d'une nullité presque inconcevable lorsque les enjeux étaient d'une tout autre ampleur : ils n'ont déjoué presque aucun attentat contre Hitler ; ils ne se sont pas aperçus que les secrets d'Enigma étaient périodiquement percés, et ce dès 1929 ; ils se sont laissé intoxiquer par les opérations alliées visant à protéger les débarquements en Afrique du Nord, en Sicile et en Normandie ; ils ont été inondés de faux renseignements venant de Grande-Bretagne qu'ils croyaient transmis par leurs réseaux d'agents sur place mais qui étaient pour la plupart d'entre eux contrôlés par les services britanniques.

La nature du régime nazi permet sans doute d'expliquer ces échecs majeurs et permanents. Cette dictature ne laissait guère de place à l'imagination dans l'armée ou dans les services de renseignement, au contraire du foisonnement créatif qui animait les ingénieurs allemands de l'armement ou de la chimie. La culture de basse police qui animait ces services, le fanatisme au sein du RSHA, par opposition à l'hostilité passive,

puis de plus en plus active au sein de l'Abwehr sont également à prendre en compte pour comprendre la faillite du renseignement du III^{e} Reich.

5

Les espionnes ne servent-elles qu’à recueillir des confidences sur l’oreiller ?

« Les femmes galantes et surtout les filles publiques servent beaucoup dans l’espionnage, quand elles offrent quelques garanties de fidélité. »

Jules Lewal, général,
ministre de la Guerre en 1885.

« Des femmes chez qui on allait en toute confiance avaient été reconnues être des filles publiques, des espionnes anglaises. »

Marcel Proust, *À l’ombre des jeunes filles en fleurs.*

Voilà une idée largement répandue : la seule utilité des femmes dans le monde du renseignement est de séduire des hommes pour en faire des sources qui livreront sur l’oreiller les secrets qu’ils détiennent, car ils aiment se vanter devant leurs conquêtes. Cette conception a la vie dure. Il est vrai que nombre d’espionnes célèbres ont agi ainsi, comme Mata Hari, ou à tout le moins ont un physique des plus avantageux, à l’instar de la Russe Anna Chapman, agent du SVR, le service de renseignement extérieur russe, arrêtée par le FBI en 2010. Quelle est la part de vérité et de fantasme ? Dans le monde du renseignement, viril à l’extrême dans l’imaginaire collectif et dans les représentations qu’en donne la fiction – James Bond en étant l’archétype –, quelle est donc la place des femmes ? Ne sont-elles que des instruments ou jouent-elles un rôle comparable à celui des hommes ?

Il est vrai que le recours à des femmes – agents au sein d’un service ou courtisanes – pour tamponner (c’est-à-dire entrer en contact) une source, puis la traiter (c’est- à-dire lui soutirer des informations) est une pratique ancienne. Rien d’étonnant à cela, car des synergies sont nées spontanément entre les deux plus vieux métiers du monde : le renseignement et la prostitution. Qui était vraiment Christine Keeler, ce mannequin anglais et danseuse de cabaret en petite tenue – mais aussi call-girl selon la presse – qui, à dix-neuf ans, devient en 1961 la maîtresse du ministre de la Guerre,

John Profumo, de vingt-sept ans son aîné ? Une simple mondaine, ou une espionne au service de Moscou, car elle entretint également une liaison avec l'attaché militaire (c'est-à-dire un membre du GRU, le service de renseignement de l'armée Rouge) de l'ambassade soviétique à Londres ? Aucune preuve formelle n'a permis d'accréditer cette seconde thèse, mais le MI5, informé de la situation, a invité le ministre à mettre un terme à son aventure avec elle, ce qu'il fit. Cette péripétie n'est rendue publique qu'en 1963, ce qui oblige le ministre à démissionner du gouvernement le 5 juin et du Parlement le lendemain. Cette affaire, qui affaiblit le parti conservateur et le Premier Ministre Harold Macmillan, serait, pour certains historiens, à l'origine de sa défaite aux élections législatives d'octobre 1964. Qui était Inga Arvad, Miss Danemark 1928, qui charma Hitler, rencontré lors du second mariage de Hermann Göring, le 15 avril 1935 ? Ce qui est certain, c'est qu'elle était la maîtresse d'un riche Suédois soutenant l'Allemagne nazie. Il avait mis son yacht au service de la Kriegsmarine pour permettre à ses sous-marins, les fameux *U-boots*, de se ravitailler près des côtes américaines. Le FBI commença alors à la surveiller. Elle devint en 1941 l'amante de John F. Kennedy, qui est déjà célèbre et dont le père et le frère aîné ont des ambitions politiques. Inga Arvad était-elle une espionne au service du III^{e} Reich ou une jet-setteuse ? Elle avait, en tout état de cause, le parfait profil d'une « hirondelle », nom donné aux femmes utilisées comme appâts par les services de renseignement. Les experts en ce domaine sont les Russes et les pays de l'Est, à l'époque du rideau de fer, qui en ont fait une spécialité. Officiers du GRU, hier du KGB, aujourd'hui du SVR ou du FSB, ou collaboratrices occasionnelles, elles sont une arme efficace. Maurice Dejean, qui rejoignit de Gaulle à Londres, est ambassadeur à Moscou lorsqu'il se fait doublement piéger en 1964. Il tombe d'abord sous le charme d'une Russe, puis le KGB, pour s'assurer de sa collaboration, monte une machination qui consiste à faire surgir le prétendu mari de la dame au moment opportun, lequel menace alors de faire de son infortune un scandale public. Il ne reste plus qu'à faire chanter le diplomate, ce à quoi, selon les thèses les plus sérieuses, il se refusa. Rappelé à Paris, il obtient une courte entrevue avec le Général, qui lui conserve son amitié et le gratifie d'une des formules dont il a le secret : « Alors, Dejean, on

couche ? » Mais les Russes ne sont pas les seuls à utiliser des tentatrices au service de la patrie. Les Américains font de même. Leurs hirondelles sont appelées *honeytrap* (« piège à chéri »). Ils en ont fait une utilisation très particulière dans le cadre de l'opération Midnight Climax, une branche de leur projet de recherche *MK Ultra*, mené au cours des années 1960 et 1970, consistant à modifier le comportement d'individus à qui l'ont fait consommer insidieusement des drogues, dont du LSD. Dans le cas de Midnight Climax, des prostituées à la solde de la CIA emmenaient des clients – de paisibles citoyens américains – dans des appartements où ils ingéraient à leur insu des stupéfiants afin que des spécialistes puissent observer leur comportement et affiner les méthodes de chantage sexuel jusque-là employées.

En Israël, les hirondelles ont pour nom *bat levyha* (« une fille à la maison »). Une affaire célèbre a impliqué une *bat levyha* : l'enlèvement par le Mossad, à Rome, au printemps 1986, de Mordechai Vanunu, un technicien israélien vivant à Londres qui avait vendu à la presse britannique des secrets nucléaires militaires de son pays. Le Premier ministre Shimon Peres, redoutant des complications diplomatiques avec Londres et la Dame de fer si le traître est enlevé en Grande-Bretagne, ordonne au Mossad de l'attirer outre-Manche. Entre alors en scène la superbe Cheryl Bentov, une citoyenne américaine qui a fait son service militaire au sein de Tsahal, est devenue un agent du Mossad et est mariée à un officier du renseignement israélien. Elle fait opportunément la connaissance de sa cible, devient sa maîtresse et le persuade de prendre quelques jours de repos à Rome. Ils s'envolent de Londres le 30 septembre 1986. Mordechai Vanunu est capturé, transféré à Tel-Aviv et condamné à dix-huit ans de prison. Quant aux Chinois, ils puisent la justification du recours aux charmes féminins à des fins d'espionnage dans un ouvrage ancien de stratégie, *Les 36 Stratagèmes*, dont le 31^{e} s'appelle « le piège de la belle ». Le fort développement des activités des services de renseignement chinois à l'étranger depuis les années 2000 a pour conséquence l'augmentation du nombre de « belles » qui traquent des proies. Cela a même conduit le contre-espionnage britannique, le MI5, à éditer en 2009 une brochure intitulée « La menace que représente l'espionnage chinois » dans laquelle il

met en garde l'*establishment* des affaires, notamment de la City, contre les risques de chantage auxquels les hommes d'affaires s'exposent en ayant des aventures ou des liaisons durables avec de belles Chinoises. Outre certains agents des services de renseignement dont la mission consiste à séduire, puis, dans certains cas, à traiter leur amant devenu une source et les professionnelles des amours tarifées employées occasionnellement par un service, un troisième cas de figure existe. Des agents peuvent être amenés, dans le cadre de leur mission, à faire don de leur corps. Le cas est exceptionnel, si ce n'est, une fois encore, chez les Russes. Grâce à la fiction, la chose est connue. En effet, dans la série télévisée *The Americans*, créée par un ancien de la CIA, Joe Weisberg, certaines séquences montrent la formation qu'a reçue le couple d'illégaux soviétiques qui œuvre à Washington au début des années 1980. Les héros, Elizabeth et Philip Jennings, doivent pouvoir avoir des relations hétérosexuelles ou homosexuelles pour parvenir à leurs fins au cours d'une mission. Dans cette perspective, ils ont suivi un entraînement, y compris, et surtout, avec des partenaires aux physiques disgracieux.

Mais le monde du renseignement n'est pas si misogyne qu'on le pense souvent. Car l'efficacité, la créativité et la désinhibition qui le caractérisent ont conduit certains services à recourir aux charmes de jeunes hommes. Ce fut une méthode employée à large échelle par la HvA (*Hauptverwaltung Aufklärung*), le service de renseignement extérieur de l'Allemagne de l'Est. Les cibles ne sont cette fois pas des hommes de pouvoir, mais leurs secrétaires. Le chef du HvA, le fameux Markus Wolf, considérait la technique comme simple et efficace. Il en donne les raisons dans ses mémoires : « Une secrétaire ou une documentaliste en poste dans un ministère, au BND ou au quartier général de l'OTAN est mille fois plus utile que son chef de service ou quelqu'un de l'entourage du ministre. Tous les documents – notes, comptes rendus, rapports confidentiels – lui passent entre les mains, et elle est la mieux placée pour les photocopier ou les photographier. Il en va de même dans l'armée où il est préférable, à la limite, de recruter l'adjudant qui timbre des enveloppes que le colonel qui, à ma connaissance, ne s'adonne que très rarement à ce genre de labeur. » Ces Roméo ont moins vocation à avoir des aventures avec ces employées

subalternes qu'à entretenir de longues liaisons avec elles, et si possible à les épouser. Le Roméo Heinz Sütterlin, agent du KGB et non du HvA, épousa en 1960 Leonore Heinz (hasard ou non, le prénom du mari était identique au nom de famille de la future mariée), secrétaire au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne de l'Ouest. Elle accepta de lui livrer les documents auxquels elle avait accès. La défection de l'officier traitant du mari conduisit à leur arrestation en 1967. Leonore, comprenant enfin qu'elle n'avait été qu'un jouet aux mains des services de l'Est, se pendit dans sa cellule. Mais le Roméo peut tout aussi bien être utilisé pour satisfaire des homosexuels. Le KGB piégea ainsi John Vassall, en poste auprès de l'attaché naval à l'ambassade du Royaume-Uni à Moscou. En 1954, il fut photographié lors d'une orgie entre hommes. Face à la menace d'envoyer des clichés à sa famille en Angleterre, il préféra se mettre aux ordres du KGB, tant à Moscou qu'à Londres, lorsqu'il fut affecté à l'Amirauté en 1956. Il fut arrêté le 12 septembre 1962. Condamné à dix-huit ans de prison, il n'en fit que dix.

Reste un cas à part, celui des agents dont le sexe est difficile à définir. Charles de Beaumont, plus connu sous le nom de chevalier d'Éon, a vécu quarante-neuf ans comme un homme puis trente-trois ans comme une femme. Il est vrai que le médecin qui accoucha sa mère, le 4 octobre 1728, peina à déterminer le sexe du nouveau-né. Doué pour les études et pour l'épée, Charles travailla pour le « Secret du roi », une organisation chargée de la diplomatie parallèle de Louis XV. Il prendra bientôt l'habitude de s'habiller en femme, puis de revendiquer son appartenance au sexe faible. On ne sait si au cours de sa vie rocambolesque il usa de ses charmes – masculins ou féminins – pour accomplir les missions qui lui furent confiées. On sait cependant qu'il était bien un homme, comme en attesta un rapport médico-légal après son décès. Plus inouïe encore est l'opération mettant en scène Shi Pei Pu, un chanteur lyrique chinois, qui joue des rôles féminins à l'opéra de Pékin, et l'employé de l'ambassade de France en Chine Bernard Boursicot. En 1964, le Français, qui a vingt ans, rencontre lors d'une réception le jeune artiste qui a l'avantage d'être francophone. L'amitié qui naît à cette occasion se transforme bientôt en liaison amoureuse après que le Chinois lui eut avoué être une femme, mais ayant

l’apparence d’un homme, car élevée comme un garçon par ses parents. Bernard Boursicot, dont l’orientation sexuelle est floue, trouve avec lui – ou elle – de quoi satisfaire ses désirs. Boursicot part en poste en Arabie Saoudite au mois de décembre 1965 avant d’être nommé une deuxième fois à Pékin en septembre 1969, et retrouve sa belle et le fils qu’elle lui dit avoir eu de lui. Le piège se referme alors autour de lui, et il accepte de collaborer avec le *Qingdao*, un service de renseignement de l’Armée populaire de libération, pour pouvoir continuer à profiter des charmes de son « épouse ». Il reçoit d’autres affectations puis s’installe avec femme et enfant à Paris en 1982. Il est arrêté par la DST le 30 juin 1983 et Shi Pei Pu le 1er juillet. Ils sont condamnés à six ans de prison en 1986 puis graciés l’année suivante. Mi-Roméo mi-hirondelle, Shi Pei Pu, qui mourut en 2009 à Paris, fut un agent bien particulier.

Le recours à la séduction pour tamponner des cibles renvoie aux motivations qui poussent des personnes à trahir leur pays au profit de puissances étrangères. Ces ressorts psychologiques sont au nombre de quatre, selon la doctrine la plus répandue, et sont synthétisés dans l’acronyme MICE. Le M, correspond à *money*, le I à *ideology*, le C à *coercition* et le E à *ego.* La source est donc motivée soit par l’argent, soit par ses convictions politiques, soit par la contrainte qui s’exerce sur elle, soit par sa vanité. Le recours à des hirondelles repose d’abord, et parfois uniquement, sur l’ego des victimes qui sont flattées de séduire une très jolie fille (ou un joli garçon). Leur ego est une deuxième fois satisfait lorsqu’ils livrent sur l’oreiller des secrets qui attestent de l’importance de leur situation professionnelle. La coercition, c’est-à-dire le chantage, lorsque la liaison entretenue peut être compromettante, complète parfois la panoplie dont disposent les services de renseignement pour s’attacher les services d’un amant naïf.

Peut-on raisonnablement conclure que le rôle des femmes dans l’univers du renseignement se limite à séduire et faire parler des hommes pour leur soutirer des confidences ? Bien sûr non. Dans tous les pays, les femmes sont depuis toujours des agents de renseignement utilisés pour leurs compétences et leur courage et non pour leur physique, lorsqu’il est

avantageux. Elles ont cependant joué un rôle plus important durant les guerres, car ce sont des périodes où les femmes prennent une place souvent équivalente à celle des hommes, où à tout le moins des périodes qui leur permettent de faire des choses qui leur sont interdites en temps de paix. Elles intègrent alors plutôt des structures spéciales, comme le *Special Operations Executive*, le SOE, ou la Résistance, ou sont des collaboratrices non officielles de services de renseignement. Les exemples d'espionnes célèbres pour leurs exploits sont innombrables. Citons-en quelques-unes parmi les plus exceptionnelles. Elizabeth Van Lew fut l'agent de renseignement le plus performant au service de l'Union durant la guerre de Sécession. Née en 1818 à Richmond, en Virginie, où elle vit, donc dans le Sud esclavagiste, elle est abolitionniste. D'abord infirmière bénévole au début du conflit, elle transmet aux armées de l'Union les informations qu'elle glane auprès de soldats sudistes blessés ou de soldats nordistes emprisonnés. Elle met même au point son propre système de cryptage pour protéger les messages qu'elle envoie. Mais elle ne travaille pas seule. Elle crée un réseau d'espionnage, « Richmond Underground » qu'elle finance elle-même. Son membre le plus efficace est Mary Bowser, une esclave au service de la famille Van Lew, affranchie par Elizabeth. Sur sa recommandation, Mary Bowser est embauchée comme domestique à la Maison Blanche de la Confédération, sise à Richmond. Intelligente et douée d'une excellente mémoire, elle écoute attentivement les conversations qu'ont le président de la Confédération, Jefferson Davis, et ses hôtes lors des repas. Le soir, elle se rend au domicile d'Elizabeth, où elle restitue les propos entendus qui sont transcrits, chiffrés et envoyés aux armées de l'Union. Les généraux nordistes, dont leur chef, Grant, qui devint le 18e président des États-Unis en 1869, lui rendirent des hommages publics élogieux pour la qualité exceptionnelle des renseignements qu'elle et son réseau fournirent. Si Grant la nomma receveur principal des postes de Richmond, elle n'obtint jamais la pension qu'elle réclamait. Au surplus, elle fut ostracisée durant le reste de sa vie – elle mourut en 1900 – qu'elle passa à Richmond, car les habitants de la ville ne lui pardonnèrent jamais sa trahison pour le Nord. Elizabeth Van Lew illustre avec éclat ce que peut être une femme espionne en temps de guerre : son engagement est total, elle met

sa vie en danger, elle n'agit pas en étant enrôlée dans l'armée ou dans une administration. Mais la paix revenue, même si ses mérites sont reconnus, elle est traitée avec peu de considération.

Au cours de la Première Guerre mondiale, bien des femmes sont devenues des espionnes. La Belge Gabrielle Petit, née en 1893, est l'une des plus belles illustrations de leur implication dans les activités de renseignement durant cette période. Comme bien d'autres, elle s'engage d'abord comme infirmière au sein de la Croix-Rouge. Mais, accompagnant son fiancé dans sa fuite après son évasion – il est un soldat belge blessé et capturé par les Allemands –, ils arrivent en Angleterre où elle décide de se faire agent secret. Elle y reçoit une brève formation en juillet 1915 puis repart en Belgique. Là, sous le nom de Mlle Legrand, parmi d'autres fausses identités qu'elle utilise, elle s'active dans la zone du front courant d'Ypres à Maubeuge. Elle recueille des informations sur les armées allemandes, leurs mouvements, les transports de matériels par voie ferrée. Elle diffuse des journaux clandestins, met en place une filière d'exfiltration vers la Hollande. Mais rapidement, elle est repérée par le contre-espionnage allemand. Arrêtée une première fois, elle parvient à s'évader. Trahie par un Hollandais au service de l'ennemi qui a réussi à devenir estafette au sein de son réseau, elle est prise le 20 janvier 1916. Elle ne livre personne malgré les interrogatoires musclés qu'elle subit. En conséquence, elle est condamnée à mort le 3 mars et exécutée le 1er avril à Schaerbeek (l'une des communes de Bruxelles-Capitale). Honorée lors d'une cérémonie en 1919, son nom a été donné à une place de Tournai et à une rue à Molenbeek. Une statue à son effigie, haute de plus de 2 mètres, a été inaugurée en juillet 1923, place Saint-Jean à Bruxelles.

La Seconde Guerre mondiale a fait naître d'innombrables vocations d'agent de renseignement parmi la gent féminine. Françaises, Anglaises, Polonaises, Américaines, elles ont joué un rôle important, soit dans des mouvements de résistance, soit, ce qui constitue un changement notable par rapport aux périodes précédentes, dans des services de renseignement. Souvent affectées à des tâches de courrier, car elles apparaissent comme moins suspectes que les hommes lors des innombrables contrôles que subissait la population en territoire occupé, ou d'opératrices radio – une

activité qui ne réclame pas de force physique, mais extrêmement risquée : leur durée d'activité avant d'être repérées et capturées par les Allemands était en moyenne de six semaines –, elles firent également tout ce que faisaient les hommes. La liste de ces espionnes est sans fin, mais certaines sont citées ici pour mémoire. Le lecteur trouvera dans d'autres ouvrages le récit de leurs exploits. Le SOE recruta des femmes en nombre. L'américaine Virginia Hall servit sous ses couleurs avant de rejoindre l'*Office of Strategic Services* (OSS) : chef d'un réseau, elle apporta – c'était une des missions du SOE – un appui à la résistance française. La Polonaise naturalisée anglaise Krystyna Skarbek – Christine Granville lorsqu'elle opérait en France, mais elle œuvra également en Pologne et en Hongrie – a été l'agent féminin du SOE le plus longtemps en activité. Ses exploits ont conduit le SOE à intensifier le recrutement des femmes. Ian Fleming, avec qui elle aurait eu une liaison, l'aurait réincarnée sous les traits de Vesper Lynd dans le premier opus de la saga James Bond, *Casino Royale*. Elle apparaît au cinéma dans deux des films tirés de ce roman, sous les traits d'Ursula Andress en 1967 et d'Eva Green en 2006. L'Australienne Nancy Wake – surnommée « la souris blanche » par la Gestapo – a elle aussi été membre du SOE. Ses faits d'armes en France, notamment des sabotages, avaient conduit la Gestapo à promettre une prime de 5 millions de francs pour sa capture. Arrêtée et torturée, elle ne parla pas et fut, cas exceptionnel, libérée. Elle est l'agent féminin du SOE le plus décoré. Noor Inayat Khan est la première femme opératrice radio envoyée en France par le SOE, le 17 juin 1943. Trahie, elle est capturée le 13 octobre. Elle ne livre aucune information et son calvaire s'achève le 13 septembre 1944 à Dachau, où elle meurt.

Les Soviétiques ont, de longue date, utilisé les femmes non seulement en qualité d'hirondelles, mais aussi, sans réticence, comme des agents au même titre que les hommes. Ester Rosenzweig, née en 1900, qui deviendra Elizabeth Zarubina après son second mariage, en est le parfait exemple. Elle intègre l'OGPU, l'ancêtre du KGB, en 1924. En 1929, elle épouse Vasily Zaroubin. Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un mariage arrangé par l'OGPU afin qu'ils forment un couple d'illégaux prêts à être envoyés à l'étranger. Ils sont affectés à Washington en 1941 où Vasily devient

Rezident, c’est-à-dire représentant officiel du KGB au sein de l’ambassade. Elizabeth, pour sa part, se consacre au vol des secrets de la bombe atomique américaine en cours de fabrication. Sa contribution au succès soviétique en matière nucléaire fut considérable.

D’autres encore sont des espionnes, non parce qu’elles servent leur pays mais parce qu’elles le trahissent. L’Anglaise Melita Norwood, qui a livré aux Russes des secrets nucléaires pendant quarante ans, appartient à cette catégorie. Sa trahison est révélée grâce à un transfuge du KGB, Vassili Mitrokhine, au début des années 1990. Alors retraitée, elle n’a jamais été poursuivie par la justice de son pays. Le sort réservé à Ethel Rosenberg, et à son mari et complice Julius, fut moins laxiste puisque, convaincus d’avoir trahi les États-Unis au profit de Moscou, ils périssent sur la chaise électrique le 19 juin 1953. Inutile de poursuivre la visite du Panthéon des femmes espionnes, ces quelques exemples suffisent à démontrer qu’elles ne sont pas des appâts, mais bien, et depuis longtemps, des agents, sans que leur sexe les différencie des hommes. Pour autant, en Occident, ce n’est que dans une période plus récente qu’elles intègrent massivement les services de renseignement, jusqu’à leurs sommets parfois. Ainsi, Stella Rimington a été la première femme à diriger le MI5, le service de renseignement intérieur britannique, de 1992 à 1996, poste qu’a également occupé Elizabeth Manningham-Buller de 2002 à 2007. Gina Haspel, quant à elle, entrée à la CIA en 1985, en devient la directrice le 28 avril 2018. En France, une des plus célèbres femmes agent de renseignement de l’époque moderne a été la capitaine Dominique Prieur qui forma avec le commandant Alain Mafart le faux couple suisse Turenge chargé de l’opération de sabotage du *Rainbow Warrior*, le 10 juillet 1985. Au-delà du caractère fâcheux de cet épisode qui fut révélé à la face du monde, tant en raison de l’amateurisme de la DGSE que de la sagacité de la police néo-zélandaise, cette mésaventure mit en lumière le fait que des femmes menaient des opérations clandestines risquées. Bien des femmes ont rejoint le monde de l’ombre et du secret dans l’Hexagone : il suffit d’assister à un quelconque événement réunissant des personnels des services de renseignement français pour se rendre compte qu’elles y occupent une large place, y compris dans la haute hiérarchie.

6

L’Union européenne doit se doter d’un service de renseignement : un FBI européen

« Si grand que soit le verre que l’on nous tend du dehors, nous préférons boire dans le nôtre, tout en trinquant aux alentours. »

Charles de Gaulle, 27 avril 1965.

Chaque attentat commis sur le sol de l’Union européenne pousse des voix à s’élever pour proposer, voire réclamer, la création d’un service de renseignement à l’échelle de l’UE : un FBI européen. Cela semble relever du bon sens le plus élémentaire : le terrorisme jihadiste – qui n’est pas la seule forme de terrorisme qui menace et frappe les pays de l’Union – sévit dans nombre des États membres et les terroristes circulent souvent d’un pays à l’autre. Une menace qui affecte le territoire de l’Union, des criminels pour qui la nationalité d’un pays occidental ne représente rien et pour qui les frontières n’existent pas : voilà autant de raisons qui induisent que la réponse apportée à la menace terroriste doive s’organiser à l’échelle de l’Europe, au nom de l’efficacité. Dès lors se pose à l’évidence une question : pourquoi cela n’a-t-il pas encore été fait ? Nul doute que nombreux sont les citoyens de l’Union qui pensent qu’ils seraient mieux protégés si ce FBI européen pourchassait les terroristes afin de les empêcher de commettre des crimes. Nombreux sont également les responsables politiques et les membres des institutions européennes – parlementaires, commissaires, hauts fonctionnaires – qui ont la même conviction. Mais ce FBI n’a toujours pas vu le jour, malgré les centaines de morts dues aux attaques terroristes de toutes sortes ces dernières années. Qu’en conclure ? Que les institutions européennes, le Conseil européen (constitué des chefs d’État et de gouvernement, du président de la Commission et du haut représentant de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité), le Parlement et la Commission se désintéressent de ce sujet, ou sont incapables de faire aboutir ce projet ? Serait-ce une preuve de plus de

la faiblesse de l'Union européenne et de sa lenteur à apporter les solutions que souhaitent les citoyens aux problèmes auxquels ils sont confrontés ?

La vérité est tout autre. Ces voix qui s'élèvent pour proposer ou réclamer la création d'un FBI européen sont celles de doux rêveurs ou de naïfs. Car un tel projet n'est ni possible juridiquement – les traités européens ne le permettent pas – ni, et c'est bien plus important, possible au plan politique et même pratique.

Le premier obstacle, le plus évident, mais aussi celui qui serait le plus facile à surmonter, est juridique. Le traité sur l'Union européenne (TUE) non plus que le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) ne permettent à l'Europe d'exercer une compétence en matière de renseignement. L'article 4 du traité du TUE dispose que « toute compétence non attribuée à l'Union dans les traités appartient aux États membres », et l'article 72 du TFUE précise que les questions de sécurité nationale – catégorie à laquelle se rattache le renseignement – ne relèvent pas de l'Union. Sauf à modifier les traités, l'Europe ne peut donc se doter d'un service de renseignement, même limité à la lutte contre le terrorisme. Mais l'Union n'est pas inactive pour autant sur ce sujet. En effet, les questions relatives à « l'espace de liberté, de justice, de sécurité » font partie des domaines de compétence partagée entre les États membres et l'Union. Cela signifie que l'Europe peut prendre des initiatives, mais que la responsabilité principale est celle des États. La lecture des extraits suivants du TFUE est éclairante sur ce point : son article 67 dispose que « l'Union constitue un espace de liberté, de sécurité et de justice dans le respect des droits fondamentaux et des différents systèmes et traditions juridiques des États membres » et que « l'Union œuvre pour assurer un niveau élevé de sécurité par des mesures de prévention de la criminalité, du racisme et de la xénophobie, ainsi que de lutte contre ceux-ci, par des mesures de coordination et de coopération entre autorités policières et judiciaires et autres autorités compétentes, ainsi que par la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires en matière pénale et, si nécessaire, par le rapprochement des législations pénales ». L'article 71 précise qu'« un comité permanent est institué au sein du Conseil afin d'assurer à l'intérieur de l'Union la promotion et le renforcement de la coopération opérationnelle

en matière de sécurité intérieure ». Enfin, l'article 72 est d'une grande clarté : « Le présent titre ne porte pas atteinte à l'exercice des responsabilités qui incombent aux États membres pour le maintien de l'ordre public et la sauvegarde de la sécurité intérieure. » Les choses sont donc claires. Mais la lecture des traités montre que c'est à regret que l'Union doit se tenir à l'écart. En effet, l'article 73 du TFUE semble se mêler de ce qui ne regarde pas l'UE en prodiguant des conseils : « Il est loisible aux États membres d'organiser entre eux et sous leur responsabilité des formes de coopération et de coordination qu'ils jugent appropriées entre les services compétents de leurs administrations chargées d'assurer la sécurité nationale. » C'est heureux que le traité admette qu'il est « loisible ».

L'Union peut prendre des dispositions visant à favoriser la coopération dans le domaine de la sécurité entre les États membres (article 74 du TFUE), peut légiférer pour combattre le financement du terrorisme (article 75) ou établir des règles communes en matière de définition des infractions les plus graves et des sanctions à leur appliquer, telles que « le terrorisme, la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants, le trafic illicite de drogues, le trafic illicite d'armes, le blanchiment d'argent, la corruption, la contrefaçon de moyens de paiement, la criminalité informatique et la criminalité organisée » (article 83). Le chapitre 5 du TFUE traite de la coopération policière. Il précise qu'elle associe toutes les autorités compétentes dans une formulation qui comprend implicitement les services de renseignement : « […] et autres services répressifs spécialisés dans les domaines de la prévention ou de la détection des infractions pénales et des enquêtes en la matière » (article 87).

Il est patent que l'Union brûle de jouer un rôle actif, de premier plan, en matière de lutte antiterroriste, y compris en investissant le champ du renseignement, mais qu'elle est tenue par les traités. Sans que l'on puisse affirmer que l'Union, ou plus exactement la Commission, tente de contourner les traités pour acquérir une compétence en matière de renseignement à des fins antiterroristes, plusieurs de ses initiatives laissent cependant planer des doutes. Le premier pas est franchi après les attentats du 11 mars 2004 à Madrid qui ont causé la mort de 191 personnes et ont fait

près de 1 900 blessés. L'Union décide alors de créer le poste de coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, ce qui est effectif le 19 septembre 2007. Il est rattaché au Conseil. Il veille à ce que l'Union soit active en la matière et à ce que l'ensemble des parties prenantes, au sein des institutions européennes et dans les États membres, coopèrent le plus efficacement possible. Ce coordinateur n'a pas de compétence dans le domaine du renseignement, mais il est un interlocuteur des services de renseignement tant des États membres que des pays tiers. Dans le même temps, Europol, qui est une agence de l'UE dont les missions sont définies à l'article 88 du TFUE, développe son activité en matière de lutte antiterroriste en demeurant à la lisière des activités de renseignement. Europol réalise des analyses, ce qui est une de ses fonctions, dans différents domaines, dont le terrorisme. L'agence édite chaque année un intéressant rapport consacré au terrorisme sur le territoire de l'UE. Mais son activité va bien au-delà. Les accords entre les États-Unis et l'UE relatifs au *Terrorist Finance Tracking Program* (TFTP), c'est-à-dire le système américain de renseignement financier à des fins antiterroristes, font d'Europol l'intermédiaire actif entre les services répressifs des États membres (dont les services de renseignement) et l'*US Treasury* qui est l'opérateur du TFTP pour la communauté américaine du renseignement. Aux termes de ces accords, l'accès par un service de renseignement d'un pays de l'UE à des informations contenues dans le TFTP n'est possible que *via* Europol. À n'en pas douter, l'excellence des relations entre les services américains et de nombreux services de renseignement européens doit leur permettre de travailler sans intermédiaire en matière de renseignement financier. C'est Europol encore qui fait fonctionner FIU.net, le réseau d'échange de données utilisé par les cellules de renseignement financier (*Financial Intelligence Unit*, ou FIU) des pays de l'UE. Europol parvient donc, petit à petit, à investir le champ du renseignement, notamment financier, car cette branche du renseignement a été longtemps le parent pauvre du renseignement en Europe, en se positionnant comme un prestataire de services, dans un premier temps. Dès lors, il n'est pas surprenant que tous les partisans de la création d'un FBI européen considèrent qu'Europol pourrait tenir ce rôle.

Mais la vérité est que l'Union dispose bien de deux services de renseignement. D'une nature particulière : l'*EU Intelligence Analysis Centre,* ou IntCen. Créé en 2000, il s'appelle alors « Centre de situation conjoint ». Il s'agit d'une initiative du premier haut représentant de l'Union pour la politique étrangère et la sécurité, qui souhaite disposer d'informations, issues de sources ouvertes, afin de l'aider à mener sa mission. Cette structure devient le S*ituation Centre* (SitCen) en 2002. Sept pays, dont la France, mettent alors à sa disposition des analystes issus de leurs services de renseignement et lui fournissent des informations classifiées. En 2012, cette structure est renommée IntCen. Elle a pour vocation de contribuer à la définition et à la conduite de la politique étrangère de l'Union en fournissant des analyses portant soit sur des pays, soit sur des thématiques, au premier rang desquelles figurent le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Il s'agit d'un service de renseignement particulier. En effet, si son activité est bien régie par le cycle du renseignement (qui comprend schématiquement quatre phases : l'orientation, la recherche, l'analyse et la diffusion), l'IntCen ne maîtrise pas tout le cycle : il est orienté par un *Intelligence Steering Board* qui fixe ses priorités, il procède à l'analyse des renseignements dont il dispose et assure leur diffusion, mais le deuxième temps du cycle (la recherche) lui est spécifique. En effet, sa capacité en ce domaine se limite à l'exploitation des sources ouvertes. S'il dispose d'informations secrètes transmises par des services de renseignement des États membres, il n'a aucune capacité de recherche propre : ni satellite pour prendre des photos, ni service de cyber-espionnage, ni capacité d'interception de communications, ni agents de terrain pour mener des opérations clandestines de recueil de renseignement ou pour recruter des sources, même si ses agents peuvent se rendre à l'extérieur de l'UE dans le but d'observer ce qui se passe. En outre, la mission de l'IntCen se limite au renseignement stratégique, c'est-à-dire à acquérir la connaissance la plus précise possible sur les intentions d'États ou sur des menaces. Il est assimilable à un service de renseignement extérieur aux capacités très limitées, ou, plus exactement, à la composante dédiée à l'analyse d'un service extérieur. L'IntCen est donc très éloigné de ce que pourrait être un FBI européen. L'UE dispose en outre, au sein de

l’état-major de l’Union européenne (EMUE) – constitué de militaires détachés par les États membres auprès du secrétariat général du Conseil –, d’une direction du renseignement dont la mission consiste à fournir des alertes précoces et des évaluations en appui à la planification effectuée par l’EMUE et en appui aux opérations. Comme l’IntCen, outre l’information qu’il extrait de sources ouvertes, il est alimenté par les services de renseignement des États membres.

Reste que le principal obstacle à la création d’un service de renseignement de l’UE, même dans un champ limité à la lutte contre le terrorisme, tient au fait qu’un service de renseignement n’existe que parce qu’il est un des moyens de mise en œuvre d’une politique et que parce qu’il interagit avec d’autres administrations ou institutions nationales dans son propre pays. Dit autrement, un service de renseignement ne peut pas être en apesanteur, être un tout se suffisant à lui-même. Tout d’abord, il faudrait que l’Union ait une politique en matière de renseignement dans le champ de l’antiterrorisme. Nombreux sont ceux qui pensent que cela est une évidence : il faut combattre le terrorisme, voilà la politique. C’est une vision qui a le mérite d’être aussi claire que simpliste. Il faut pourtant commencer par le commencement : qu’est-ce que le terrorisme ? Viennent à l’esprit les actes criminels, génocidaires selon certains spécialistes, commis par des groupes ou des individus voulant exterminer les êtres humains qui ne sont pas de fervents musulmans sunnites. Le terrorisme ne se réduit pas à cela, même aujourd’hui. Il suffit pour s’en convaincre de lire les rapports annuels d’Europol consacrés à cette question qui recensent entre 150 et 250 actes ou projets terroristes commis (ou préparés) chaque année sur le territoire de l’Union européenne, dont une partie seulement relève du jihadisme. La France a sa propre définition juridique du terrorisme qui étonnera plus d’un lecteur. L’article 421-1 du code pénal dispose que : « Constituent des actes de terrorisme, lorsqu’elles sont intentionnellement en relation avec une entreprise individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l’ordre public par l’intimidation ou la terreur, les infractions suivantes :

1° Les atteintes volontaires à la vie, les atteintes volontaires à l’intégrité de la personne, l’enlèvement et la séquestration ainsi que le détournement

d’aéronef, de navire ou de tout autre moyen de transport, définis par le livre II du présent code ;

2° Les vols, les extorsions, les destructions, dégradations et détériorations, ainsi que les infractions en matière informatique définis par le livre III du présent code ;

3° Les infractions en matière de groupes de combat et de mouvements dissous définies par les articles 431-13 à 431-17 […] ;

4° Les infractions en matière d’armes, de produits explosifs ou de matières nucléaires définies par le I de l’article L. 1333-9, les articles […] du code de la défense ;

5° Le recel du produit de l’une des infractions prévues aux 1° à 4° ci-dessus ;

6° Les infractions de blanchiment prévues au chapitre IV du titre II du livre III du présent code ;

7° Les délits d’initié prévus à l’article L. 465-1 du code monétaire et financier. »

Le code pénal ne se limite donc pas à réprimer des personnes qui tuent à des fins politiques. Le détournement d’un avion commis par une personne voulant troubler gravement l’ordre public, même sans faire de victime, une cyberattaque poursuivant le même but, ou des délits financiers, là encore s’ils visent à provoquer de graves troubles à l’ordre public, sont des actes de terrorisme. L’Union européenne a également une définition du terrorisme depuis la décision-cadre du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme. Comme dans le code pénal français, elle repose sur deux éléments. Le premier est une intention : « gravement intimider une population ou contraindre indûment des pouvoirs publics ou une organisation internationale à accomplir ou à s’abstenir d’accomplir un acte quelconque ou gravement déstabiliser ou détruire les structures fondamentales politiques, constitutionnelles, économiques ou sociales d’un pays ou une organisation internationale ». Le second est une infraction commise dans le but d’atteindre un des objectifs précédemment énumérés, par exemple les atteintes contre la vie ou à l’intégrité physique, la possession ou la fourniture d’armes à feu, d’explosifs, ou encore la perturbation ou l’interruption de l’approvisionnement en eau, en électricité,

etc. À l'échelle internationale, aucune définition du terrorisme n'a jamais pu être adoptée, faute d'accord entre les États, même si l'ONU s'y emploie depuis de longues années. Il est cependant possible de constater que la France et l'Union donnent du terrorisme des définitions proches. Mais une précision de taille s'impose : pour la France, il s'agit d'une définition juridique et de dispositions pénales. Pour l'UE, cela se résume à une décision-cadre qui invite les États membres à s'en inspirer pour harmoniser leur droit interne. Il existe donc des écarts considérables entre le droit pénal de chacun des pays de l'UE. La France est, depuis 1986, toujours très en avance dans ce domaine. Sa créativité l'a conduite, en 2014, à étendre l'association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme à une entreprise individuelle. Ce qui avait été d'abord imaginé pour poursuivre et condamner des gangsters qui n'avaient commis aucune infraction, mais préparaient des coups, comme des vols à main armée, c'est-à-dire l'association de malfaiteurs, a ensuite été étendu à de présumés terroristes préparant des attentats, puis à une seule personne. Peu de systèmes juridiques dans le monde démocratique occidental permettent de condamner quelqu'un qui n'a commis aucune infraction (au sens habituel) mais qui prépare un acte, qu'il ne commettra peut-être pas.

Faisons l'hypothèse que les États membres parviennent à harmoniser leur droit pénal relatif au terrorisme. Resterait à s'accorder, non plus de manière théorique, mais pratique. Une organisation pourrait être considérée comme terroriste par les uns mais pas par les autres. Examinons l'histoire récente. Pour la France, les indépendantistes algériens qui la combattaient par les armes, qui commettaient des attentats tuant des pieds-noirs innocents, étaient des terroristes. L'Allemagne était pour sa part plus compréhensive envers le FLN ou l'ANL. À tel point que le FLN installa un quartier général à Düsseldorf au mois d'avril 1957. Quant au port de Hambourg, il fut durant toute la guerre une plaque tournante du trafic d'armes au profit des Algériens. Lutte féroce contre les terroristes algériens menée par la DST, les renseignements généraux et le SDECE, et passivité, voire bienveillance, outre-Rhin. Comment aurait pu agir, à cette époque, un FBI européen ? Plus près de nous, le Royaume-Uni a cru échapper aux attentats jihadistes en accueillant des prêcheurs radicaux, des suppôts du terrorisme et finalement

des terroristes islamistes du début des années 1990 jusqu'aux attentats de Londres en 2005. Ces criminels bénéficiaient de la protection du gouvernement britannique alors que, dans le même temps, des services de renseignement ou de police, voire la justice, en France par exemple, s'intéressaient de près à certains d'entre eux. Là encore, comment utiliser un éventuel FBI européen, écartelé entre des politiques différentes ? Quant au PKK kurde, il est inscrit depuis 2002 sur la liste des entités terroristes établie par le Conseil de l'Union européenne. Pour mémoire, cette décision a été annulée en 2018 par le tribunal de l'UE au motif que les preuves justifiant cette inscription étaient insuffisantes. Imaginons que les électeurs d'un pays de l'UE portent au pouvoir un régime communiste, donc *a priori* favorable au PKK. Il lui accorderait vraisemblablement son soutien, le considérerait comme un mouvement de libération légitime et n'accepterait pas qu'un FBI européen le traque sur son sol. Enfin, il n'est pas inimaginable que des forces politiques réclamant l'indépendance de telle ou telle région en Europe ne basculent un jour dans la lutte armée clandestine et dans le terrorisme, comme ce fut le cas de l'ETA[3] ou de l'IRA[4]. À n'en pas douter, rien ne permet de supposer que les 27 États membres auraient une position univoque dans un tel cas de figure.

Mais il y a d'ores et déjà des problèmes qui divisent au sein de l'Union et qui rendraient vain le recours à un FBI européen. Le cas des *returnees* est instructif. Ce terme désigne les personnes qui sont parties faire le jihad en Syrie ou en Irak et qui souhaitent rentrer en Europe, qu'ils haïssent, mais qui leur paraît plus douillette que la Syrie de Bachar al-Assad. La France a une position simple, soutenue par une très large majorité de l'opinion : éviter leur retour, et pour ceux qui parviennent à rentrer, ils sont immédiatement présentés à un procureur, puis jugés et incarcérés, car le droit pénal permet de condamner des personnes ayant rejoint des zones de jihad. Les services de renseignement tant extérieur qu'intérieur français consacrent beaucoup de leurs ressources à ce qui est considéré par le gouvernement comme une grave menace. La Suède a une politique bien différente. Elle accueille à bras ouverts ses *returnees*, leur propose de changer de nom pour faciliter leur réinsertion, et la *Säpo*, son service de renseignement, ne procède à aucune surveillance de ces individus. Que

ferait donc un FBI européen face à des politiques diamétralement opposées ? La question de l'immigration clandestine fait également l'objet d'approches différentes d'un pays à l'autre, voire, dans les pays fédéraux, comme l'Allemagne, à l'intérieur d'un même État membre. À la fin de l'été 2018, une vive polémique a opposé la chancelière Angela Merkel et d'autres responsables politiques au chef du service de renseignement intérieur, le BfV. La chef du gouvernement dénonçait les violences commises à l'encontre d'immigrés à Chemnitz par des éléments d'extrême droite, tandis que Hans-Georg Maassen, le président du BfV, soupçonné de sympathie pour l'extrême droite, niait que de telles agressions aient eu lieu et donc ne mobilisait pas son service contre les individus ou les groupes radicaux ayant commis ces supposées violences. Se pose dès lors la question des priorités fixées au BfV, ou plus exactement à chacun des LfV, c'est-à-dire les structures du BfV présentes dans les Länder qui bénéficient d'une réelle autonomie. Ils ne sont pas placés sous l'autorité du BfV, qui se contente d'en coordonner l'activité, mais sous celle du ministère de l'Intérieur de chaque Land. Il y a donc autant d'approches des liens potentiels entre l'immigration clandestine et des risques pour la sécurité nationale qu'il y a de Länder. En Autriche, une autre affaire a agité à la fois le monde politique et du renseignement en 2018. Le ministre de l'Intérieur Herbert Kickl, membre du FPÖ, un parti nationaliste, a été mis en cause pour avoir tenté d'entraver l'action du service de renseignement intérieur, le BvT (*Bundesamt für Verfassungsschutz und Terrorismusbekämpfung*), à l'encontre de l'extrême droite. Le scandale fut tel que les services des pays de l'UE entretenant des relations avec le BvT ont menacé de suspendre leur coopération.

Voici donc trois sujets : les *returnees*, les risques pour la sécurité nationale que représente l'immigration clandestine, et la surveillance des formations politiques susceptibles de présenter un risque pour la démocratie, qui font l'objet d'approches différentes parmi les 27 États membres, voire au sein d'un même pays lorsqu'une grande partie du pouvoir en matière de sécurité intérieure appartient aux Länder. Cela démontre une évidence : les services de renseignement, comme toute administration, mettent en œuvre une politique. Un FBI européen, même aux compétences limitées à la lutte

contre le terrorisme, aurait donc pour mission de mettre en œuvre une partie du volet de la politique de l'Union dans ce domaine. Or, existe-t-elle ? Oui, lorsqu'il s'agit de s'accorder sur le fait que la fréquentation des sites Internet peut conduire à se radicaliser ou que la prison, après avoir été l'école du crime, est devenue une école du terrorisme. Mais tout cela ne fait pas une politique et, s'agissant de son volet qui pourrait être confié à un FBI européen, on voit mal quel pourrait être son mandat, tant les positions des États membres sont contradictoires pour certains sujets.

Reste à aborder la question du cadre juridique qui s'appliquerait à l'action de ce FBI. Que pourrait-il faire, dans quelles conditions, et que ne pourrait-il faire ? Selon une étude publiée en novembre 2015 par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), seuls cinq États membres (Allemagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) disposent d'une loi précisant les modalités de recours à la surveillance des communications électroniques d'individus ou de groupes identifiés, mais aussi les modalités de surveillance non ciblées, c'est-à-dire la captation de flux massifs de données. En outre, dans certains États membres, les services de renseignement ont l'obligation d'informer, selon des procédures particulières, les personnes concernées qu'elles font ou ont fait l'objet d'une surveillance de leurs communications. En outre, elles peuvent accéder aux données collectées. Il faudrait un même droit applicable dans toute l'Union. Par exemple pour procéder à des écoutes, pour réaliser des intrusions informatiques, pour pratiquer des fouilles d'appartements à l'insu de leurs occupants, pour intercepter des mails, pour croiser des fichiers, etc. Nul doute que ce serait le droit le plus protecteur des libertés individuelles de tous les États membres qui deviendrait la norme, paralysant ainsi l'action du FBI.

Soulignons que si ce FBI avait des compétences plus étendues que celles relatives à la seule lutte antiterroriste et était un service de contre-ingérence, il serait chargé de contre-prolifération, de lutte contre les mouvements visant à attenter à la démocratie, de contre-espionnage et de lutte contre le renseignement économique. Autant renoncer par avance. Le contre-espionnage est une activité des plus sensible. Il semble que des gouvernements de pays de l'Union espionnent – ou aient espionné –

des gouvernements ou des entreprises d'autres États membres. Cela aurait été le cas du BND allemand au cours des années 2000 et au début des années 2010, soit pour son propre compte, soit pour le compte de la NSA américaine. Oublions un instant ce fâcheux incident. Donner à cet hypothétique FBI européen une compétence en matière de contre-espionnage aurait pour préalable que les États membres renoncent à s'espionner entre eux. Cela serait fort louable, mais est-ce réaliste ? Ils devraient de la même manière abandonner toute manœuvre visant à voler les secrets des entreprises des autres États membres. Pour en revenir au seul champ de l'antiterrorisme, il y aurait bien des problèmes, insolubles, auxquels les partisans de la création de ce FBI seraient confrontés. En effet, un service de renseignement interagit avec d'autres administrations ou organismes. En matière de lutte antiterroriste, les coopérations entre service intérieur et extérieur d'un même pays sont étroites. Avec qui travaillerait ce FBI ? Avec 27 services extérieurs nationaux ? À moins qu'il ne soit un service de renseignement antiterroriste à la fois intérieur et extérieur ? Qui mettrait en œuvre les interceptions des communications qu'il souhaiterait, sous réserve que le droit qui lui serait applicable le permette ? Lui-même ou telle ou telle administration nationale à laquelle il s'adresserait ? Qui déciderait en matière de déconfliction lorsqu'un différend apparaîtrait entre ce FBI et un service de renseignement national ? Ce terme est utilisé pour décrire la procédure ou la méthode utilisée pour résoudre un conflit entre les intérêts contradictoires de deux services de renseignement : l'un peut vouloir procéder à l'arrestation d'un suspect quand un autre préfère le laisser encore sous surveillance pour recueillir davantage d'information sur ses contacts, ses projets, etc. Comment serait assurée l'articulation entre les administrations qui surveillent les personnes les moins dangereuses (en France, le Service central du renseignement territorial) et ce FBI, les dossiers de ces individus pouvant, au gré des évaluations qui sont faites, aller dans un sens (le suspect est jugé plus dangereux, donc relève de la compétence d'un service comme la DGSI en France, ou de ce FBI européen) ou dans l'autre ? Et qu'en serait-il de sa relation avec la justice, avec les procureurs ? Le parquet européen, dont la création a été proposée en 1996, et qui entrera en fonction en 2020, n'a de compétences qu'en

matière d'atteintes aux intérêts financiers de l'Union. Imaginons que son mandat soit élargi à la lutte contre le terrorisme. Mais rappelons que ce parquet a trois particularités. Premièrement, il ne s'agit pas d'une institution de l'UE puisque les États membres ne sont jamais parvenus à se mettre d'accord à son sujet. Il s'agit d'une création intergouvernementale qui regroupe pour l'heure 22 États. Il aura en réalité pour fonction de favoriser le déclenchement d'enquêtes et travaillera étroitement avec des procureurs européens délégués, dans chaque État, qui eux-mêmes œuvreront avec les polices nationales. Deuxièmement, ce sont les droits nationaux de chaque État membre qui s'appliqueront dans le cadre de ces enquêtes, ce qui peut aboutir à ce que pour une même infraction les sanctions soient très différentes d'un pays à l'autre, voire inexistantes dans d'autres. Enfin, troisièmement, ce sont les tribunaux nationaux qui jugeront les affaires. Quelle conclusion tirer de la création du parquet européen pour ce qui concerne la lutte antiterroriste ? Tout d'abord, sa genèse fut longue. Ensuite, il fut impossible aux États membres de se mettre d'accord sur un projet européen, ce qui eut pour conséquence le recours au mécanisme, moins ambitieux, de la coopération intergouvernementale. Toutes ces difficultés ne concernaient qu'un sujet peu sensible – les atteintes aux intérêts financiers de l'Union – et non un domaine relevant de la sécurité nationale. Enfin, les enquêtes, c'est-à-dire l'activité opérationnelle, relèvent exclusivement des polices des États membres qui appliquent le droit national. L'exemple du parquet européen montre qu'il serait illusoire de créer un FBI européen antiterroriste : aucun État, ou alors certains des plus modestes et qui ne sont confrontés à aucune menace de ce type, n'accepterait de se voir dessaisir d'une question aussi sensible pour sa sécurité et pour son opinion publique. Se poserait également la question de l'autorité sur ce FBI. Qui l'exercerait ? Un commissaire européen ? Qui déciderait des orientations qui lui seraient fixées ?

Mais alors, quel rôle peut jouer l'Union européenne, au-delà de celui qui est déjà le sien, en matière de lutte contre le terrorisme ? Elle peut faire beaucoup, à la condition qu'elle comprenne mieux – nous faisons ici référence au Parlement, au Collège des commissaires et aux directions générales – en quoi elle peut aider les États membres et qu'elle ne doit pas

vouloir se substituer à eux. Notons tout de même que les initiatives, nombreuses, utiles et sincères prises par l'Union en matière de lutte contre le terrorisme depuis le début des années 2000 ne peuvent faire oublier qu'elle a failli en plusieurs occasions. L'Union européenne a ainsi mis près de dix ans à prendre une directive sur un sujet de premier rang pour la lutte antiterroriste : il s'agit des programmes dits PNR, ou *Passenger Name Record*, de contrôle des passagers dès le moment où ils réservent des billets auprès des compagnies aériennes, des transporteurs maritimes ou ferroviaires. En effet, retracer les voyages de potentiels terroristes est important, mais plus encore les empêcher d'embarquer. La Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, dite LIBE, du Parlement européen s'est constamment opposée à une directive sur ce sujet car portant une atteinte trop grave à la protection de la vie privée. Il a fallu une forte pression de la France, après les attentats de janvier 2015, pour mettre à la raison les institutions européennes. Les eurodéputés se sont engagés en février 2015 à tout mettre en œuvre pour adopter la directive avant la fin 2015. Peine perdue, seuls de nouveaux attentats, ceux de Bruxelles du 22 mars 2016, ont permis l'adoption de la directive relative au PNR par le Parlement européen le 14 avril 2016, puis par le Conseil le 21 avril.

En matière de renseignement financier à des fins antiterroristes, l'Union européenne est encore plus déraisonnable. Elle ne parvient pas, depuis plus de dix ans, à mettre sur pied un équivalent européen du *Terrorist Finance Tracking Program* (TFTP) américain. Or, comme pour le PNR, la situation est – fut, s'agissant du PNR – paradoxale. En effet, le Parlement européen vote sans grande difficulté des accords entre l'UE et les États-Unis pour que soient transmises aux services de renseignement américains les données des passagers aériens européens et les données des transactions bancaires des personnes résidant en Europe. Mais les institutions de l'Union répugnent – répugnèrent longtemps s'agissant du PNR – à autoriser que ces mêmes données puissent être utilisées par les services de renseignement des États membres. Est-ce le comportement d'une « puissance », l'UE, qui se soumet à qui elle estime plus forte qu'elle, les États-Unis ? Est-ce l'expression d'une volonté à géométrie variable de protéger les libertés ? Est-ce de la

naïveté ? À n'en point douter, l'Union a perdu de sa crédibilité en matière de lutte antiterroriste en refusant de se doter, ou de faciliter la mise en œuvre par les États membres, d'outils aussi basiques et indispensables tels qu'un PNR ou un TFTP. Il serait trop facile de penser que, si de tels programmes avaient été opérationnels dès la fin des années 2000, plusieurs des attentats qui ont frappé des pays de l'Union auraient pu être déjoués. Nous nous abstiendrons donc d'aller sur cette voie.

L'Union européenne peut être efficace en matière de lutte antiterroriste en amenant les États membres à harmoniser leur législation, notamment pénale, dans ce domaine. Elle peut être très utile en ayant une politique étrangère plus efficace pour contribuer à empêcher que des foyers de jihadisme ne se développent au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, en Afrique subsaharienne. Elle peut être précieuse en faisant en sorte que la France ne soit pas la seule à envoyer ses soldats combattre le terrorisme et à financer cet effort qui profite à la sécurité de tous les pays de l'Union. Elle peut s'employer à rendre les frontières de l'Union étanches aux personnes susceptibles de constituer une menace, aux produits ou matériels qu'ils pourraient utiliser et aux financements qui soutiennent l'idéologie nourrissant le terrorisme ou les projets terroristes. Enfin, elle peut œuvrer à perfectionner des systèmes comme Eurodac (un fichier d'empreintes digitales) ou le Système d'information Schengen (qui permet de partager des informations telles que celles figurant sur les fameuses fiches « S » françaises), à généraliser le recours à la biométrie dans les documents d'identité, à doter les États membres d'un accès à un TFTP européen (il a déjà un nom : *Terrorist Finance Tracking System*, ou TFTS, c'est un début), etc. Mais la traque des terroristes ne peut, c'est une question d'efficacité, reposer que sur les services de sécurité nationaux. Cela ne signifie pas qu'ils sont isolés. Bien au contraire. Les coopérations entre eux sont très importantes, tant avec leurs homologues au sein de l'Union qu'ailleurs dans le monde. Elles sont informelles ou officielles, bi- ou multilatérales, ponctuelles ou permanentes, couvrent des domaines variés (partage de renseignement, mutualisation de moyens techniques, manipulation conjointe de sources, opérations communes, etc.). Une des enceintes les plus connues en matière de coopération est le Club de Berne qui regroupe

les services de renseignement intérieur des 27 membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse. Il a été fondé en 1968 ou en 1971, selon les sources. Après le 11 septembre 2001, il a créé le « groupe antiterroriste » (GAT) dont la fonction est de favoriser les discussions entre experts et d'établir des analyses de la menace terroriste sur la base des renseignements que ses membres veulent bien mettre en commun.

L'activité de renseignement est l'une des traductions les plus fortes de la souveraineté d'un État. L'UE n'a pas de souveraineté pleine et entière. A-t-elle une politique étrangère, une politique de la défense ? A-t-elle une politique de sécurité intérieure ? Assurément non. Il lui est donc impossible d'avoir un service de renseignement, si ce n'est sous les formes très limitées qui existent aujourd'hui.

---

3. Créé en 1959 et dissout en 2018, *Euskadi ta Askatasuna* (ETA) réclamait l'indépendance du Pays Basque qui a eu recours à la lutte armée puis au terrorisme.

4. L'*Irish Republican Army* (IRA) est le nom utilisé par différents mouvements qui ont lutté pour l'indépendance de l'île d'Irlande de 1916 à 1997.

7

Les services américains auraient-ils pu prévoir et éviter Pearl Harbor ?

« Il n’y a rien de plus nécessaire qu’un bon renseignement pour déjouer les intentions de l’ennemi et rien qui requiert plus d’efforts pour l’obtenir. »

George Washington,
président des États-Unis de 1789 à 1797.

L’attaque de Pearl Harbor, le dimanche 7 décembre 1941, a-t-elle constitué une « surprise stratégique » ? A-t-elle été un événement tellement inimaginable que même ceux qui doivent tout prévoir, tout envisager, y compris le plus improbable, c’est-à-dire les services de renseignement, ont été stupéfaits, ahuris, par l’audace japonaise ? Cette version de l’histoire est la plus répandue. Nombreux sont ceux qui pensent que rien ne laissait prévoir une telle offensive et que, par conséquent, le désastre – environ 2 400 soldats américains tués ou portés disparus, 2 cuirassés coulés, 11 navires endommagés, près de 200 avions détruits et plus d’une centaine mise hors d’état – était inéluctable. Une autre croyance, minoritaire mais complotiste, consiste à estimer que, au contraire, le très roué Président Franklin Roosevelt avait été informé du projet d’offensive nippone, grâce aux services de renseignement américains, mais l’a laissé se produire pour que l’opinion publique et le Congrès, tous deux opposés à l’entrée en guerre des États-Unis, se retournent et veuillent désormais que leur pays livre bataille contre les forces de l’Axe. Aucune des deux versions n’est conforme à la réalité. La vérité est tout autre : les services de renseignement américains disposaient d’informations qui ne laissaient gère de doute sur le fait que les Japonais, aussi extraordinaire que cela puisse paraître, préparaient un raid sur le port de l’île d’Hawaï. Mais ils n’ont collecté que peu de renseignements, beaucoup moins que ce qui aurait été possible. Et ils n’ont pas donné grand crédit à ceux qu’ils détenaient. Quant au Président Roosevelt, il voulait que son pays lutte contre les dictatures belliqueuses qu’étaient au premier chef l’Allemagne et secondairement le Japon. Mais il

dut maintenir une ligne isolationniste, car ses compatriotes ne voulaient rien d'autre, d'autant que l'élection présidentielle – il était candidat à un troisième mandat – avait lieu au mois de novembre 1940. Pour autant, il n'a pas voulu Pearl Harbor, qui fut néanmoins pour lui, très vraisemblablement, une divine surprise. Il n'a donc pas fait en sorte, comme le pensent les conspirationnistes, que les forces américaines qui y étaient stationnées constituassent un appât pour les Japonais, appât d'autant plus tentant qu'il n'était pas préparé à résister à un assaut.

Les questions qui se posent sont donc simples : que savaient les services de renseignement américains du plan nippon, pourquoi en savaient-ils si peu et pourquoi ces informations n'ont-elles pas été prises en compte pour éviter la catastrophe du 7 décembre ? L'élément le plus stupéfiant dont disposaient les services de renseignement de l'armée américaine n'est pas un document secret japonais particulièrement bien protégé et qu'ils auraient réussi à se procurer. Non, il s'agit plus prosaïquement des actualités cinématographiques de Paramount du 13 novembre 1941. Elles montraient qu'une attaque de Pearl Harbor par la marine japonaise était une possibilité. Fantasme de journaliste voulant impressionner des foules naïves, se sont sans doute dit les membres des services de renseignement militaires américains et le FBI. Pour ces professionnels, cette hypothèse farfelue ne résistait pas à leurs analyses. Comment auraient-ils pu accepter que des amateurs – des journalistes qui ne sont ni soldats ni spécialistes du renseignement – pussent imaginer des scénarios qui n'existent pas dans leurs propres anticipations ? Pourtant, l'histoire regorge de cas où des romanciers, des cinéastes, des journalistes, ont prédit des événements dont la réalisation n'a pas été prise en considération par les services de renseignement concernés et qui auraient dû leur prêter attention. Ce type d'erreur tient à l'arrogance dont font parfois preuve les spécialistes sûrs de leur science face à la parole de ceux qu'ils voient comme des imposteurs. Cela est aussi la conséquence, quelquefois, de l'incapacité, au sein des services de renseignement, à penser différemment, à se mettre dans la tête de son adversaire et à essayer de raisonner comme il le ferait, y compris lorsqu'il prend des risques considérables. Donc, en se fondant sur une information issue d'une source ouverte – la presse, écrite ou audiovisuelle,

est la source ouverte la plus accessible –, les services de renseignement militaires américains, notamment ceux de la Navy, et le FBI auraient pu explorer une piste improbable pour eux, mais considérée comme crédible par Paramount. Fatale négligence.

Tout aussi surprenant est le fait qu'un espion de premier rang, le Serbe Duško Popov, avait averti le renseignement américain du projet nippon. Popov, né en 1912 dans une famille serbe aisée, avait reçu une excellente éducation – il fit une partie de sa scolarité secondaire en France –, était polyglotte et avait un style de vie hédoniste. Il était également un agent triple. En effet, dès qu'il fut recruté par l'Abwehr, le renseignement militaire allemand, au début de l'année 1940, il en informa les services anglais qui firent de lui un agent à leur solde. En outre, il travailla pour le renseignement serbe. Duško Popov avait prévenu les Américains de l'intérêt des Japonais pour Pearl Harbor. En effet, l'Abwehr l'avait expédié aux États-Unis en 1941 pour y constituer un réseau de renseignement et lui avait donné une liste d'informations à collecter. Parmi celles-ci figurait un questionnaire rédigé par Tokyo et transmis à Berlin portant à la fois sur le port hawaïen lui-même et sur le bombardement par les Britanniques, réalisé depuis un porte-avions, contre des cuirassés dans le port italien de Tarente dans la nuit du 11 au 12 novembre 1940. Établir un lien entre ces deux parties du questionnaire était à la portée du premier officier de renseignement venu. Popov avertit le 12 août le chef du FBI des velléités japonaises. Mais John Edgar Hoover ne donna aucune crédibilité aux informations du Serbe. Il le tenait pour peu fiable et considérait que son mode de vie, à la limite de la dépravation, le disqualifiait en qualité d'agent de renseignement. Cette appréciation est savoureuse lorsque l'on sait que Hoover a sans doute été le directeur d'un service de renseignement occidental le plus corrompu et ayant eu la sexualité la plus honteuse – au regard de la morale en vigueur à l'époque. Si le FBI, déjà très puissant à cette époque – la CIA n'existe pas encore et son ancêtre, l'OSS, n'a été créée que le 13 juin 1942 –, avait pris au sérieux le renseignement inestimable que lui avait apporté Popov, l'attaque de Pearl Harbor aurait pu être contrecarrée, au lieu de quoi elle put se dérouler contre un adversaire qui n'était pas préparé à la repousser.

Un Américain des plus sérieux a été lui aussi en mesure d'informer Washington du projet japonais. L'ambassadeur américain à Tokyo, Joseph Grew, apprit au mois de janvier 1941 de la bouche de son collègue péruvien qu'une attaque de Pearl Harbor était en préparation, ce dont il informa le Département d'État (le ministère des Affaires étrangères) qui ne fit rien de ce renseignement, le considérant comme une rumeur sans fondement. Autre faille qui ne manque pas d'étonner, l'*Office of Naval Intelligence* (ONI), le plus ancien des services de renseignement américains – il a été créé le 23 mars 1882 –, n'a rien détecté des intentions de Tokyo. C'est d'autant plus surprenant que, depuis les années 1920, l'ONI consacrait une part substantielle de son activité de collecte de renseignements à la marine impériale, à son aviation, à ses capacités aéronavales, à son armement et aux agissements de l'armée impériale dans le Pacifique. Malgré tout ce travail, l'attaque de Pearl Harbor, qui fut imaginée en 1940 par l'amiral Isoroku Yamamoto – ancien attaché naval à Washington dans les années 1920, spécialiste des porte-avions – et nécessita neuf mois de préparation, ne fut pas décelée par l'ONI. Enfin, il est établi que, le 6 décembre, les services de renseignement américains savaient que le Japon attaquerait le lendemain matin. Mais ils ne savaient pas où se produirait l'offensive. Les commandements américains dans le Pacifique furent prévenus, sauf Pearl Harbor, puisqu'il était impensable que ce port soit visé.

En outre, la dégradation des relations entre les États-Unis et le Japon, depuis le milieu des années 1920, avait fini par créer une situation telle que, à la veille de Pearl Harbor, les autorités américaines étaient convaincues que la guerre était imminente, mais n'imaginèrent pas un instant qu'Hawaï pourrait être frappé. Dès le début des années 1920, Tokyo se sent humilié lorsque, lors de la conférence des grandes puissances de Washington du 12 novembre 1921 au 6 février 1922, les Américains contraignent le Japon à limiter la puissance de sa flotte de guerre. Les visées expansionnistes de Tokyo en Chine nourrissent les tensions entre les deux pays. En 1931, les États-Unis ne reconnaissent pas la souveraineté du Japon sur le Mandchoukouo, cet État fantoche au nord-est de la Chine créé par les Japonais. Puis à partir du 7 juillet 1937, le Japon commence à envahir les autres régions chinoises, ce que réprouve Washington. Le 12 décembre

1937, sur le Yang Tsé, des bombardiers japonais envoient par le fond une canonnière américaine qui participait à l'évacuation des ressortissants étrangers de Nankin. Puis, le 24 juillet 1941, pour affaiblir le Japon dont l'occupation de la Chine s'étend jour après jour, les États-Unis gèlent les avoirs japonais et décrètent un embargo sur les importations japonaises de pétrole. Le 20 novembre, le Japon demande la levée de ces sanctions, ce que les États-Unis refusent le 26. La guerre apparaît dès lors comme inéluctable. Si Washington s'attendait à une offensive dans le Pacifique, les cibles potentielles étaient, selon les analyses réalisées, les Philippines, la Malaisie, l'Indochine, les Indes néerlandaises (l'Indonésie), l'isthme de Kra, au sud de la Thaïlande, ou encore la Russie. Jamais Pearl Harbor, trop éloigné du Japon, n'a été considéré comme un objectif possible. Ce qui explique que la base d'Hawaï n'était pas destinataire des transcriptions des messages Purple[5] ou qu'elle était toujours la dernière informée lorsque des instructions étaient envoyées aux commandants américains de la zone. Cet aveuglement fut tel que, lorsqu'il devint évident, à la fin du mois de novembre, qu'une offensive navale ou aéronavale nippone était imminente, les officiers commandant les unités de l'Army et de la Navy à Pearl Harbor ne reçurent pas d'instructions particulières.

Malgré le fiasco que fut Pearl Harbor, il ne faut pas oublier les succès du renseignement américain face aux menées japonaises durant cette période. Le *Signal Intelligence Service* (SIS), le service de chiffrement et de cryptanalyse de l'*US Army* (l'armée de terre), avait réussi à mettre au jour les différents codes utilisés par le ministère des Affaires étrangères japonais depuis les années 1920. Le SIS parvint notamment, en septembre 1940, à casser le code des machines Purple, mises en service en 1937 pour la transmission des messages les plus secrets. Cela permit par exemple de décoder un message envoyé le 31 juillet 1941 par le ministre des Affaires étrangères japonais à son ambassadeur à Washington dans lequel il annonçait « qu'il y a plus de raisons que jamais de s'armer jusqu'aux dents dans la perspective d'une guerre totale ». Ou encore, le 30 novembre 1941, Tokyo demanda à son ambassadeur à Berlin d'informer Hitler et Ribbentrop, le ministre des Affaires étrangères, du fait qu'une guerre entre le Japon et les Anglo-Saxons pourrait être déclenchée rapidement. À la fin

du mois de septembre 1941, un officier du renseignement naval japonais en poste au consulat de son pays à Honolulu reçut des messages lui demandant de collecter des informations sur les installations militaires à Pearl Harbor, messages décryptés par les Américains. Le 3 décembre 1941, les Américains mettent au jour un télégramme envoyé à l'ambassadeur nippon à Washington lui demandant de brûler les tables de code et de détruire les machines à crypter. C'est un signal clair que les relations entre les deux pays vont se détériorer à brève échéance, ce qui aurait pu conduire à mettre en alerte toutes les bases américaines dans le Pacifique et sur la côte ouest du pays. Mais les codes utilisés par l'armée japonaise n'ont, eux, pas été cassés à cette époque, faute de ressources humaines suffisantes. Il s'agit du code JN-25, remplacé le 1er décembre 1941 par une version améliorée, le JN-25b.

La bérézina que fut Pearl Harbor pour les forces armées, le renseignement et la nation tout entière conduisit à ce que huit commissions d'enquête s'emparassent du sujet. La dernière et sans doute la plus sérieuse fut créée au mois de septembre 1945 à l'initiative de sénateurs et de représentants, *The Congress's Joint Committee on the Investigation of the Pearl Harbor Attack*, et rendit ses conclusions le 20 juin 1946. Elles furent sévères pour les forces armées et l'appareil de renseignement. Son rapport pose une question de bon sens : « Pourquoi, alors que nous disposions de l'appareil de renseignement le plus sophistiqué de notre histoire, que nous savions que la guerre était inévitable, l'attaque de Pearl Harbor a-t-elle pu se produire ? » Parmi ses recommandations figure la nécessité de mieux centraliser le renseignement, ce que le Président Roosevelt avait d'ailleurs commencé à faire, le 11 juillet 1941, en créant l'*Office of the Coordinator of Information*, dans la perspective de l'entrée en guerre des États-Unis, qu'il imaginait proche. Elle préconise également de mieux définir les responsabilités respectives des différents services de renseignement. Ses travaux ont, pour partie, inspiré une loi importante, *The National Security Act* du 26 juillet 1946 qui restructura le département de la Défense et permit la création, en 1947, de la CIA dont les missions, définies par ce texte, consistent notamment à centraliser et à évaluer l'ensemble des renseignements concernant la sécurité nationale.

Il ne faut en outre pas oublier que l'échec américain fut aussi un succès du renseignement japonais. Ainsi, la préparation de l'attaque du port d'Hawaï, y compris dans les premiers jours de décembre 1941, fit l'objet de diverses opérations d'intoxication destinées à camoufler ce projet. Pour ne pas rendre suspectes les émissions de messages radio du Japon vers la flotte impériale le jour J, des flux de même intensité furent envoyés, sans raison, dans les semaines qui précédèrent. Par ailleurs, les Japonais étaient parvenus à déchiffrer une partie des câbles cryptés entre Washington et l'ambassade américaine à Tokyo, ce qui leur permit de disposer d'informations sur la vision des autorités de Washington de la situation.

La tragédie de Pearl Harbor, le traumatisme qu'elle créa, alors même que les pertes étaient somme toute limitées, est bien, en partie, la conséquence de failles dans l'appareil de renseignement. L'ONI, le SIS ou le FBI ont été incapables de penser en dehors du cadre habituel, d'imaginer l'audace des Japonais, incapables de déceler les préparatifs de l'attaque, incapables d'analyser correctement les éléments dont ils ont disposé tout au long de l'année 1941. Au surplus, la très mauvaise coordination entre les services de renseignement américains a constitué une déficience supplémentaire. La leçon à tirer de l'attaque de Pearl Harbor, tant pour les Américains que pour les Japonais, est tout entière contenue dans un proverbe nippon : « On apprend peu par la victoire, mais beaucoup par la défaite. »

---

5. Il s'agit de messages codés par des machines Purple, une version japonaise des Enigma allemandes, que le ministère des Affaires étrangères nippon utilisait pour ses communications les plus secrètes.

8

Les attentats de 1995 auraient-ils pu être évités ?

> « Le renseignement se résume à une seule chose : la connaissance préalable […]. Une fois que vous disposez de la connaissance globale, vous avez déjà une vision du jeu de votre adversaire qui vous permet de marquer des points. »
>
> Constantin Melnik.

Le 25 juillet 1995, un attentat dans le RER B, à la station Saint-Michel, fait 8 morts et 117 blessés. Ainsi commence une série d'attaques terroristes islamistes – dont certaines seront déjouées – qui s'achève le 3 décembre 1996 toujours dans le RER B, à la station Port-Royal, où une explosion tue 4 personnes et en blesse 91. Le bilan, au terme de ces dix-sept mois de crimes, s'élève à 12 morts et 286 blessés. Dès lors, une question se pose : les services de renseignement – à l'époque, les renseignements généraux (RG), la DST et la DGSE – auraient-ils pu empêcher ces massacres ? Que savaient-ils ? Ont-ils correctement interprété ce qu'ils savaient ?

À cette période, les services sont confrontés à différentes formes de terrorisme. Depuis le début des années 1970, le conflit entre Israël et des organisations palestiniennes s'est déployé en Europe. Des bombes explosent devant des lieux symboliques. Des Palestiniens réussissent une prise d'otages à l'ambassade d'Arabie Saoudite le 5 septembre 1973, ou encore, avec le renfort de Carlos (ce Vénézuélien manipulé par les Soviétiques qui, grâce à la DST, est incarcéré en France depuis 1994), attaquent à deux reprises des avions israéliens à Orly, faisant au total 23 blessés. Des groupuscules d'extrême gauche ou d'extrême droite s'en prennent également durant ces années à différentes cibles, puis, à partir de 1974, des intérêts espagnols sont visés à Paris. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, il y a presque un attentat par mois, souvent sans victimes – que cela fût l'objectif recherché ou non –, revendiqué par des organisations radicales, françaises ou étrangères. Puis c'est l'Armée secrète de libération de l'Arménie (ASALA) qui sévit à Paris à partir du 24 octobre

1975 (l'ambassadeur de Turquie et son chauffeur sont abattus). L'Armée républicaine bretonne fait exploser une bombe au château de Versailles le 26 juin 1978, et, à partir de 1979, les Corses du FLNC commencent leurs méfaits, tout comme Action directe (jusqu'en 1987). Certaines actions n'ont jamais été revendiquées ou les enquêtes n'ont jamais permis de savoir qui avait agi : le 10 mars 1975, un attentat fait 1 mort et 7 blessés gare de l'Est ; le 2 juin 1976, une explosion due à une bouteille de gaz piégée fait 4 morts boulevard Sébastopol ; une bombe déposée au premier sous-sol du BHV tue une employée et blesse 7 personnes ; le 3 octobre 1980, l'attentat de la rue Copernic fait 4 morts et 46 blessés (la longue enquête a débouché sur un non-lieu le 12 janvier 2018). Puis débute une vague d'attentats d'un nouveau genre, du fait des modes opératoires employés, de leur fréquence et de nombre de victimes, du 7 décembre 1985 au 17 septembre 1986 : deux engins incendiaires explosent boulevard Haussmann, aux Galeries Lafayette et au Printemps ce 7 décembre, faisant 43 blessés ; le 3 février 1986, une bombe tue 7 sept personnes dans la galerie marchande du Claridge aux Champs-Élysées ; une autre en blesse 3 le lendemain chez Gibert Jeune place Saint-Michel ; puis le 5, 9 personnes sont atteintes par une explosion à la FNAC-Sport des Halles ; une bombe provoque 2 morts et 29 blessés le 20 mars 1986 devant la galerie Point Show des Champs-Élysées ; le 8 septembre, au bureau de poste de l'Hôtel de Ville, une bombe, toujours, fait 1 mort et 21 blessés ; le 12, on relève 54 blessés au Quatre-Temps à la Défense (*Le Parisien* titre : « ASSEZ ! », « Le chantage sanglant continue », « C'est la guerre ! ») : le 14, au Pub Renault des Champs-Élysées, 2 policiers meurent et 1 autre est blessé ; le lendemain, une bombe à la préfecture de police fait 1 mort et 56 blessés ; enfin, le 17 septembre, l'attentat de la rue de Rennes, chez Tati, fait encore 7 morts et 55 blessés. Trois autres opérations, les 3 février 1986 à la tour Eiffel, le 20 mars 1986 à la station de métro du Châtelet et le 4 septembre à la gare de Lyon ne font pas de victimes. L'enquête montrera que cette vague meurtrière s'arrête car le groupe qui agit a épuisé son stock d'explosifs. La DST parvient à appréhender, un an plus tard, le 21 mars 1987, l'un des principaux acteurs de ces attentats, à un moment où de nouvelles attaques allaient être déclenchées. Le mobile est simple et effrayant : les chiites du Hezbollah

libanais, soutenus par le régime iranien, veulent punir la France en raison de son hostilité à leur mouvement et de son soutien à l'Irak, en guerre contre l'Iran. Plusieurs terroristes ont été condamnés en 1992, dont certains par contumace. En outre, l'Iran a mis fin à ces opérations, car il ne lui était plus possible d'en tirer des bénéfices, au contraire, car des mesures de rétorsion importantes auraient alors frappé Téhéran.

Après cela, les attentats habituels reprennent, commis par l'extrême droite, l'extrême gauche, le FLNC, Action directe, pour l'essentiel. Puis une autre forme de terrorisme apparaît en décembre 1994, annonçant les attaques de 1995. Il s'agit du détournement d'un appareil d'Air France assurant la liaison entre Alger et Paris le 24 décembre 1994 (voir p. 33). Le commando du GIA exécute 3 passagers, puis, lors de l'assaut donné par le GIGN à Marseille le 26 décembre, les 4 islamistes sont tués, et 25 personnes sont blessées, dont 9 gendarmes. Les administrations françaises, le Quai d'Orsay, la DGSE, la DST, les RG suivaient de près ce qui se passait en Algérie depuis la montée en puissance du Front islamique du salut (FIS) fondé en 1989 à la suite d'une réforme de la Constitution démocratisant le pays. En 1990, le FIS gagne les élections municipales, recueillant 57 % des suffrages, et impose, y compris par la violence, de nouveaux modes de vie, intégristes, dans les villes qu'il contrôle. Au premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991, il écrase ses concurrents avec 47 % des voix et remporte 231 sièges, obtenant ainsi la majorité absolue avant même le second tour. Face à l'installation inéluctable d'un régime islamiste, l'armée prend le pouvoir, le deuxième tour ne se tient pas et la justice dissout le FIS un an plus tard. Le Groupe islamique armé (GIA), créé en 1992, entend dès lors renverser le gouvernement et instaurer un État régi par la charia. La guerre civile peut débuter. La France est très attentive à ce qui se passe en Algérie car tout soubresaut dans son ancienne colonie a des conséquences pour elle. En outre, les mouvements hostiles au pouvoir algérien font de certains pays européens – la Belgique, la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni – leurs bases arrière. Ces Algériens du GIA ne sont pas les plus pacifistes ni les plus libéraux : certains ont combattu en Afghanistan et sont affublés, en France comme ailleurs, du surnom se voulant flatteur d'« Afghans ». Les

partis, organisations, individus et lieux de culte concernés font donc l'objet de l'attention des services de renseignement. Des « Afghans » sont identifiés dans différentes villes, Marseille, Nancy, Nice, Toulouse, Strasbourg, villes qui, à l'exception de Nancy, seront toutes frappées par des attentats à partir de 2012. Les membres de l'ex-FIS, du GIA, ou leurs sympathisants présents en Europe organisent des réseaux, des filières au profit de la lutte armée qu'ils mènent en Algérie. Ils disposent donc en France d'hommes et de matériels nécessaires pour commettre des attentats. La DST et les RG les surveillent et, quand les conditions sont réunies, procèdent à des arrestations. Ces « Afghans » n'ont pas comme seule ambition l'instauration d'un califat à Alger. Ils propagent le jihadisme dans les mosquées qu'ils fréquentent, dans les quartiers où ils vivent. Le prestige dont ils jouissent en a fait des prosélytes efficaces. Ce dernier phénomène n'a été perçu et compris que partiellement par les services de renseignement, notamment parce que les RG avaient été entravés dans leur mission d'observation des banlieues. En voici la raison : le Premier ministre, Michel Rocard, qui a profondément modifié l'appareil de renseignement français, instaure, en 1989, l'élaboration d'un Plan national de renseignement (PNR), qui a pour fonction de fixer aux services des priorités. Dans ce cadre, il souhaite que les RG consacrent une partie de leur activité à la surveillance des banlieues dont il comprend que les troubles qu'elles connaissent depuis une dizaine d'années annoncent des problèmes aigus. Les émeutes de 1979 à Vaulx-en-Velin avaient fortement marqué les esprits, comme celles de l'été 1981 aux Minguettes, à Villeurbanne. Puis en octobre 1990, à Vaulx-en-Velin encore, trois jours de violence sont qualifiés par une partie de la presse d'« intifada des banlieues ». Mais Michel Rocard, sans doute incapable de se défaire de l'emprise que François Mitterrand exerce sur lui, a eu l'imprudence de prévoir, dans le décret du 20 avril 1989 qui réforme le Comité interministériel du renseignement, que le Plan national de renseignement était « soumis à l'approbation du président de la République ». Or, François Mitterrand refuse que les RG s'occupent des banlieues. Pour ne pas froisser une partie de son électorat ? Pour ne pas entraver l'activité de militants et d'organisations, comme SOS Racisme, qui lui sont tout dévoués ? Nul ne sait. Mais la conséquence

de cela est que l'État devient en partie sourd et aveugle face à une menace d'un nouveau type. Pourtant, ce sont de ces banlieues les plus agitées de la région lyonnaise que seront issus une partie des jihadistes qui frapperont en 1995.

Les services de renseignement français ne sont pour autant ni inactifs ni totalement démunis. Les islamistes commettant des exactions à l'encontre de ressortissants français présents en Algérie, le ministre de l'Intérieur, Charles Pasqua, décide de frapper leurs réseaux présents en France. C'est l'opération Chrysanthème du 9 novembre 1993 : 88 personnes sont interpellées, 1 est expulsée en Turquie, 7 sont assignées à résidence et 3 sont mises en examen pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. Une longue série d'arrestations en France, dans plusieurs pays d'Europe, a ensuite lieu en 1994 et jusque dans les semaines précédant les attentats de 1995, tant en raison du travail acharné de la DST, des RG, de la Division nationale antiterroriste (DNAT) de la police judiciaire, des magistrats spécialisés que des forces de l'ordre qui interpellent des suspects à l'occasion de contrôles de routine. La liste est impressionnante. Les 21 et 22 mars 1994, 2 membres du FIS sont arrêtés à Lille ; le 6 mai, des douaniers interceptent au péage autoroutier de Beaumont Abdelhakim Boutrif en possession d'un arsenal ; le 26 juillet, 6 islamistes sont interpellés dans la région parisienne et mis en examen puis, quelques jours plus tard, 2 autres, à Perpignan et Paris ; le 31 août, 20 parmi les 26 personnes assignées à résidence depuis plusieurs semaines ou jours sont expulsées au Burkina Faso ; le 5 septembre, 30 individus sont arrêtés à Avignon, Besançon et Orléans dont 17 sont mis en examen ; le 8 novembre, un premier coup est porté au réseau Chalabi, très structuré, comportant trois branches : l'une se consacrant au recrutement et à la formation militaire de jeunes susceptibles de rejoindre le maquis algérien ; une deuxième qui confectionne des faux papiers ; la troisième s'occupe du financement et des achats de matériel. Quatre-vingt-quinze personnes sont interpellées dont 77 sont mises en examen ; le 11 novembre, un Tunisien transportant une kalachnikov est arrêté dans le train Munich-Paris ; le 28 décembre (soit juste après le dénouement à Marseille du détournement du vol Alger-Paris), un individu est appréhendé à la frontière franco-belge

avec 24 passeports tunisiens ; le 6 janvier 1995, un Allemand est arrêté à Leipzig en possession d'un fusil automatique ; le 7 février, des explosifs sont saisis chez des Tunisiens à Nice ; le 1er mars, 13 personnes chez qui un stock d'armes a été découvert sont arrêtées ; le 11 mars, un islamiste transportant armes et munitions est appréhendé à Barcelone au moment de prendre un car pour Paris ; le 14 mars, 7 membres du GIA sont capturés à Paris et Aulnay-sous-Bois ; le 13 mai, Djamel Lounici, l'un des chefs de la mouvance islamiste en Europe, est pris à Naples ; le 20 juin, un deuxième coup est porté au réseau Chalabi grâce à des interpellations à Dijon, Marseille, Perpignan, Roubaix, Tourcoing. Ces différentes opérations mettent en évidence la porosité, ou le continuum, entre la délinquance et le terrorisme islamiste. Ainsi, Mohamed Chalabi, grand délinquant converti à un islam radical, membre de la frange la plus dure du GIA, était connu des services de police, mais pour son long parcours de délinquant et de malfaiteur.

Ces arrestations ont permis de porter des coups très rudes au GIA, à l'Armée islamique du salut (AIS, la branche armée du FIS fondée en 1993). De beaux esprits ont reproché au juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière de n'avoir pas pris que des coupables dans ses filets. Le procès dit du « réseau Chalabi » qui s'est tenu à partir du 1er septembre 1998 après ces vagues d'arrestations de 1994 et 1995 a permis la condamnation de 90 d'entre eux – huit ans d'emprisonnement pour Mohamed Chalabi, Mourad Tacine et Mohamed Kerrouche – et la relaxe de 51 autres. Où est le scandale ? Que des accusés soient relaxés ? Cela se produit chaque jour, c'est le propre du fonctionnement de la justice qui accorde des droits à la défense et qui permet aux audiences de préciser les faits et les responsabilités. Il faut, au contraire des critiques qui ont été émises, saluer le travail des juges antiterroristes, de la police judiciaire, des RG et de la DST qui ont permis ces arrestations massives et la condamnation de nombreux criminels – ceux qui n'ont pas été punis n'étaient pas pour autant innocents, mais les charges à leur encontre étaient insuffisantes. Ces arrestations et ces condamnations furent une des éclatantes mises en application de la stratégie française de lutte préventive contre les terroristes à travers leur neutralisation judiciaire avant qu'ils ne commettent des

crimes. La France dispose à cette fin de dispositions pénales que lui envient nombre de démocraties : l'association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste. Cette infraction a été introduite dans le code pénal napoléonien de 1810 (article 265). Peut donc être poursuivi et condamné quiconque n'a pas encore commis de crime (et plus tard certains délits) mais s'est réuni avec d'autres pour en préparer. Cette disposition est durcie par l'une des « lois scélérates » du 18 décembre 1893 pour mieux combattre les anarchistes. Puis la loi « sécurité et liberté » du 2 février 1981 élargit encore son champ d'application et assouplit les conditions permettant d'y recourir avant que le gouvernement socialiste, au nom de la liberté, ne supprime cette infraction (loi du 10 juin 1983). Le gouvernement de Jacques Chirac le rétablit (loi du 9 septembre 1986), puis le nouveau code pénal de 1992 la consolide encore avant que la loi du 22 juillet 1996 ne réserve un traitement particulier à son application dans le domaine du terrorisme (article 421-2-1 du code pénal). Enfin, innovation audacieuse, mais rendue nécessaire par la nature de la menace, est créée par la loi du 13 novembre 2014 la notion « d'entreprise individuelle ayant pour but » des actes terroristes et, autre nouveauté, encourent les mêmes peines les individus arrêtés pour « avoir séjourné à l'étranger sur un théâtre d'opérations de groupement terroriste ». Cette dernière invention étant apparue indispensable pour neutraliser les revenants (*returnees*), ces individus dangereux, hommes ou femmes, préférant rentrer en France – ou expulsés vers la mère patrie – après avoir séjourné au Levant ou ayant eu l'intention de rejoindre les groupes jihadistes en Syrie et en Irak.

Peu de temps après les arrestations du 25 juin débute, le 25 juillet, la série d'attentats de 1995 et 1996. Après celui de la station Saint-Michel, une autre bouteille de gaz remplie d'écrous fait 17 blessés avenue de Friedland. Puis, le 3 septembre, 4 personnes sont brûlées par un engin explosif qui a mal fonctionné boulevard Richard-Lenoir. Le 7 septembre, une voiture blesse 14 personnes en explosant devant une école juive à Villeurbanne. Le 6 octobre, ce sont 16 blessés qui sont relevés à la station de métro Maison-Blanche – cet attentat est revendiqué comme étant une vengeance en réponse à la neutralisation, le 27 septembre, de Khaled Kelkal, enterré ce même 6 octobre. Le 17, une explosion dans une rame du RER C entre les

stations Musée-d'Orsay et Saint-Michel fait 27 blessés. En outre, deux attaques échouent : le 26 août, le système de mise à feu d'une bombe déposée sur une ligne de TGV à Cailloux-sur-Fontaines, au nord de Lyon, ne se déclenche pas, et le 4 septembre, place Charles-Vallin à Paris, dans le 15e arrondissement, un engin est découvert dans des toilettes publiques avant d'avoir déflagré. Reste l'attentat du 3 décembre 1996 à la station Port-Royal qui intervient plus d'un an après le précédent, mais qui peut difficilement en être détaché, tant en raison du mode opératoire identique que d'une lettre adressée au président Jacques Chirac par le GIA peu après et qui peut être interprétée comme une revendication.

Pour tenter de répondre à la question de savoir si ces attentats auraient pu être évités, il convient d'essayer de comprendre pourquoi ils ont été commis. La raison principale, selon les communiqués publiés par le GIA lui-même, dont celui du 22 juin 1995, un mois avant le premier attentat, est la vengeance rendue nécessaire en raison des nombreuses arrestations d'islamistes depuis 1993. D'autres motivations existent : punir la France en raison de son soutien au pouvoir algérien que les terroristes veulent renverser ; combattre un pays qui entend interdire le port du voile pour les élèves du secondaire, prohibition introduite par les circulaires de deux ministres de l'Éducation nationale, Lionel Jospin en 1989 et François Bayrou en 1993 ; terroriser les Français pour mieux les amener à épouser la seule religion qui vaille, l'islam rigoriste. Dans ses communiqués d'octobre, le GIA désigne la France comme un ennemi, la menace et somme Jacques Chirac de se convertir. La thèse, parfois avancée, selon laquelle les services de renseignement algériens seraient les instigateurs des attentats de 1995 – grâce à leur capacité à manipuler le GIA – afin de mieux justifier la répression menée en Algérie et d'affermir le soutien du gouvernement français à Alger est une vue de l'esprit. Il est évident que les services algériens avaient, comme tout service compétent, réussi à infiltrer les milieux islamistes, mais cela ne fait pas d'eux, malgré leurs talents en matière de manipulation et l'ambiguïté de leurs relations avec Paris, les organisateurs de cette série de crimes aveugles.

Les services de renseignement, en France et dans plusieurs pays voisins, ont parfaitement senti, au cours du printemps 1995, que des actions étaient

en cours de préparation. Mais sans être en mesure de déterminer qui allait être frappé, selon quelles modalités. Ce cas de figure n'est pas rare, lorsque des services de sécurité comprennent, grâce aux informations qu'ils collectent, à l'analyse qu'ils effectuent, qu'un danger est imminent, mais sans parvenir, faute d'informations plus précises, malgré les efforts entrepris, à savoir ce qui va se passer. Les services français savaient ainsi que l'émir du GIA, Djamel Zitouni, avait envoyé un commando en France. Mais s'agissait-il de renforcer les réseaux présents en Europe, par exemple pour former des recrues, ou d'intensifier le trafic d'armes en provenance des ex-pays communistes, ou encore de préparer des actions violentes, en France ou ailleurs en Europe ? La situation était donc tout autre de celle qui a prévalu au sein de la communauté américaine du renseignement avant le 11 septembre 2001 : autant les Américains disposaient d'informations précises, depuis de longs mois, mais qu'ils n'ont pas su interpréter correctement, autant les Français n'avaient que des bribes de renseignement et comprenaient cependant qu'une entreprise criminelle se préparait. Il faut en outre insister sur le fait que, sans les nombreuses arrestations – dont celles de cadres de premier plan de la nébuleuse islamiste – effectuées en France et dans certains pays voisins dans les mois qui précédaient, les attentats qui auraient en tout état de cause été perpétrés contre un des principaux ennemis des islamistes – la France – auraient été plus nombreux et plus meurtriers. En outre, le GIA voulait faire débuter la série d'attentats peu de temps après le détournement de l'Airbus d'Air France, c'est-à-dire au début de l'année 1995, ce dont il a été empêché en raison de la répression qui s'était abattue sur ses partisans.

Plusieurs individus impliqués dans la vague d'attentats de 1995 ont été arrêtés. Le 27 septembre, dans les monts du Lyonnais, Karim Koussa et deux autres criminels sont interpellés, puis, après une chasse à l'homme, Khaled Kelkal est abattu à quelques kilomètres à l'ouest de Lyon au cours d'échanges de tirs avec des éléments de l'Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale. Il y a eu ensuite plusieurs procès pour juger ceux qui, à un titre ou à un autre – soutien logistique, confection de bombes, pose des engins explosifs, commanditaires –, sont responsables des attentats de 1995. Le premier, qui a concerné 41 individus

dits du « réseau de Chasse-sur-Rhône », a eu lieu à partir du 24 novembre 1997, puis le 1er juin 1999, 24 autres prévenus, liés à Kelkal, sont jugés. En 2000, deux autres terroristes impliqués dans les événements de 1995 écopent de trente et vingt ans de réclusion criminelle. Au mois d'octobre 2002, Boualem Bensaïd, un des principaux organisateurs – avec Ali Touchent, mort à Alger en 1997 lors d'un assaut donné par la police – de la vague de terreur et auteur (comme Touchent) de plusieurs des attentats perpétrés, et un de ses complices, Smaïn Aït Ali Belkacem, sont condamnés à perpétuité. Enfin, Rachid Ramda est condamné à la même peine en 2007 après son extradition du Royaume-Uni.

Après les attentats de 1995, et celui de 1996, les services de renseignement français et des principaux pays européens concernés ont intensifié la lutte contre le jihadisme. Beaucoup d'arrestations ont eu lieu. De nombreux projets d'attentats, parfois imminents, ont été entravés, comme celui qui devait frapper Strasbourg à la fin du mois de décembre 1999. Les services de renseignement français ont, sans relâche, poursuivi leur traque des réseaux islamistes, renforçant leur coopération avec leurs homologues européens, puis américains après le 11 septembre 2001. Pour autant, les attentats de Madrid, le 11 mars 2004, faisant 191 morts et environ 1 850 blessés, et ceux de Londres, le 7 juillet 2005, provoquant le décès de 52 personnes et en blessant 784, n'ont pu être empêchés. Si la France n'a plus été frappée pendant seize ans, de 1996 à 2012, elle le doit à l'efficacité de son appareil de renseignement, de ses services de police spécialisés et des magistrats antiterroristes.

9

Des services étrangers veulent-ils déstabiliser l'UE et ses membres ?

« Je suis heureux que la CIA soit immorale. »
Thomas Braden, chef de l'International Organizations Division de la CIA de 1950 à 1954.

« Un service de renseignement est l'organisme idéal pour organiser une conspiration. »
Allen Dulles, directeur de la CIA de 1953 à 1961.

« La Russie n'a jamais perdu la guerre froide… parce que la guerre froide n'est pas finie. »
Vladimir Poutine.

L'Union européenne, et, au-delà, l'idée – ancienne – de créer une alliance entre les pays de l'Europe, a-t-elle été et est-elle toujours sournoisement combattue, avec de viles méthodes, par les services de renseignement des États qui ne voulaient et ne veulent pas voir naître une Europe puissante ? Cette idée est largement répandue tant chez les personnes qui comprennent ce que sont les relations internationales que chez les naïfs qui ne voient là qu'un complot injuste visant à compromettre la réussite d'une belle et grande idée. Qu'en est-il réellement ? Des États travaillent-ils à saper la construction européenne ? Si cela est avéré, leurs services de renseignement s'emploient-ils secrètement depuis plus de soixante-dix ans à l'accomplissement de ce dessein ?

Les États-Unis veulent de longue date la paix en Europe. Ils sont venus en 1917 et en 1942 (en Angleterre dans un premier temps) pour aider à gagner la guerre. Ils ne souhaitent pas un troisième conflit mondial dont l'origine se trouverait sur le vieux continent. Donc ils pensent qu'une forme de fédéralisme, dans le champ économique pour l'essentiel, est une bonne chose pour limiter le bellicisme des États-nations. Ils ne veulent pas, surtout, d'une Europe communiste. Il ne faut pas oublier que les Américains et les Soviétiques sont restés en Europe après le retour de la paix. Pour

assurer la sécurité de l'Europe de l'Ouest s'agissant des premiers, notamment à travers d'innombrables bases militaires. Pour aider à sa reconstruction, à travers le plan Marshall. Et en participant à l'occupation de l'Allemagne et de l'Autriche qui ne recouvrirent leur souveraineté respectivement qu'en 1949 et 1955. Pour empêcher le communisme de prospérer ou à tout le moins d'accéder au pouvoir. Quant aux Soviétiques, ils ont de fait annexé l'Europe de l'Est, même si les pays concernés avaient l'apparence de la souveraineté. Il était donc normal que ces deux puissances s'intéressent de près, voire de très près, en particulier les Américains, aux évolutions en cours en Europe de l'Ouest. Les initiatives ont été nombreuses. La plupart trouvent leur origine dans le plan Schuman du 9 mai 1950 imaginé avec son collaborateur Jean Monnet. Robert Schuman a été président du Conseil du 24 novembre 1947 au 11 septembre 1948 puis ministre des Affaires étrangères jusqu'au 23 décembre 1952. Jean Monnet a, quant à lui, été secrétaire général adjoint de la Société des nations (SDN), fournisseur de cognac à la mafia américaine durant la Prohibition, fondateur de la banque Bancamerica en 1929 à Chicago. Ils sont tous deux des partisans d'un rapprochement des États européens pour garantir la paix et pour favoriser la prospérité économique. Leur première réalisation est l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) par le traité de Paris du 18 avril 1951 signé par six États, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la RFA. Entré en vigueur en 1952 pour cinquante ans, il a expiré en 2002. Leur seconde œuvre est la création de la Communauté européenne de défense (CED) avec le traité signé le 27 mai 1952 par les six mêmes États. Ce projet avait reçu un fort appui de Washington puisqu'il prévoyait la constitution d'une armée européenne placée sous l'autorité de l'OTAN, donc des États-Unis. Mais l'opposition à la CED grandit en France, coalisant les communistes, antiaméricains par essence, les gaullistes et d'autres forces politiques qui n'acceptent pas un tel abandon de souveraineté. L'échec de la ratification du traité à l'Assemblée nationale le 30 août 1954 mit fin à la CED. Leur chef-d'œuvre est le traité de Rome du 25 mars 1957 créant la Communauté économique européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Quel rôle ont joué les États-Unis – et plus précisément

la CIA – dans ces entreprises inédites ? Jean Monnet et Robert Schuman ont-ils été, comme on le lit parfois, des agents d'influence américains ou, pire encore, des agents stipendiés par la CIA ? La vérité est assez différente et somme toute d'une simplicité biblique.

Pour l'entrevoir, il convient d'abord de comprendre ce que sont des services de renseignement extérieurs comme la CIA, le MI6, le BND allemand ou le SVR russe. Ce sont des administrations qui mettent en œuvre, dans leur champ de compétences, la politique définie par leurs gouvernements. Que voulaient Truman, Eisenhower, Kennedy, Johnson, Nixon, Carter, Reagan, Bush père et fils, Clinton, Obama, et que veut Trump ? Les présidents, qui avaient face à eux l'URSS, voulaient endiguer le communisme et, dans leurs rêves les plus fous, l'effondrement de l'un et de l'autre. Reagan l'a fait. Ils voulaient aussi, tout comme leurs successeurs, préserver ou amplifier la domination américaine, faire que les États-Unis demeurent la première puissance, sur les plans économique, militaire, technologique, diplomatique. Qu'ont-ils fait alors ? Ils ont utilisé la CIA pour fomenter ou encourager des putschs en Amérique latine, en Asie, en Iran, en Grèce ; pour truquer des élections ; pour déstabiliser l'URSS – par exemple, grâce au « Comité des opérations de leurre » mis en place par Reagan en 1981 ; pour soutenir les jihadistes, dont Ben Laden, qui combattaient l'armée Rouge en Afghanistan ; pour financer des partis politiques, des syndicats, des *think tanks*, des organisations de toutes sortes parce que leurs actions étaient, directement ou indirectement, en ligne avec les objectifs politiques américains. Nul ne prétend que tout ce qui a été fait s'est révélé efficace, subtil, a produit plus d'effets positifs que négatifs. Mais ce qui est certain, indiscutable, c'est que les présidents concernés, et la CIA, ont pensé, lorsqu'ils ont pris ces décisions et qu'elles ont été mises en œuvre, que c'était ce qui devait être fait dans l'intérêt des États-Unis et du peuple américain. Le même raisonnement vaut pour les secrétaires généraux du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), les présidents de la Fédération de Russie, le KGB et dorénavant le SVR. Il est donc exact que, à partir de la fin des années 1940, les États-Unis, à travers la CIA et d'autres structures, dont le Comité américain pour une Europe unie (*American Committee on United Europe*, ACUE) créé au mois de

janvier 1949 et mis en sommeil en 1960 – dirigé par d'anciens chefs de l'OSS (William J. Donovan) ou de futurs chefs de la CIA (Walter B. Smith, Allen Dulles) –, ont financé les organisations dont les ambitions étaient cohérentes avec leur politique étrangère : le Mouvement européen, fondé le 25 octobre 1948 par Winston Churchill dont il est président d'honneur tout comme Konrad Adenauer, Léon Blum (qui n'hésitait pas à solliciter des fonds américains, par exemple ceux de l'*Office of Policy Coordination*, dépendant du Département d'État pour renflouer la presse socialiste), Alcide de Gasperi, président du Conseil des ministres italien de 1945 à 1953 ou le Belge Paul-Henri Spaak, Premier ministre de 1947 à 1949, président de l'Assemblée commune européenne (un des ancêtres du Parlement européen) de 1952 à 1954 et secrétaire général de l'OTAN de 1957 à 1961 et que Robert Schuman présida de 1955 à 1961 ; l'Union des fédéralistes européens (qui existe toujours) dont un des fondateurs, en 1946, fut le grand résistant Henri Frenay ; le Mouvement pour les États-Unis socialistes d'Europe, créé par André Philip en juin 1946 et qui devient le Mouvement socialiste pour les États-Unis d'Europe l'année suivante ; ou encore le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe de Jean Monnet.

Schuman, Monnet et tant d'autres ont donc bénéficié, pour leur activité politique en faveur de la construction européenne, de fonds américains non parce qu'ils étaient des agents de Washington, mais parce que ce en quoi ils croyaient était tout à fait compatible avec la politique américaine. Un courrier de Jean Monnet à William J. Donovan est bien connu. Il lui rappelle l'importance du soutien financier qu'il reçoit de sa part pour mener à bien ses projets. Le même Donovan, un des fondateurs du renseignement moderne américain, résume bien, en 1952, ce que fut l'action de son pays, et la sienne, à cette époque : « Ils m'appellent le père du renseignement centralisé (*the father of central intelligence*), mais je préférerais qu'on se souvienne de moi à cause de ma contribution à l'unification de l'Europe. » L'URSS, à travers le *Kominform* (1947-1956), le PCUS, le KGB a, pour sa part, financé, dans des proportions bien plus importantes, toutes les organisations occidentales qui soutenaient sa politique ou faisaient de l'influence antiaméricaine, antioccidentale, anticapitaliste.

Après avoir dépensé tant d'efforts et de dollars pour la construction

européenne, les États-Unis ne trouvent-ils pas qu'elle est devenue trop puissante, ou qu'elle pourrait le devenir, et donc n'agissent-ils pas, notamment grâce à leurs services de renseignement, au premier chef la CIA et la NSA, pour l'affaiblir ? D'autres pays qui ne veulent pas d'une Europe puissante, sur le plan économique, militaire, diplomatique (le risque est encore limité pour plusieurs décennies si le fonctionnement de l'Union n'est pas réformé en profondeur), la Chine, la Russie, ne manœuvrent-ils pas, à travers, là encore, leurs services de renseignement, pour nuire à l'Europe et à certains de ses États membres, les plus puissants parmi les 27 ?

Au mois de février 2019, le quotidien allemand *Die Welt* affirmait que Bruxelles était une des capitales où l'espionnage était le plus actif. Il indiquait qu'environ 250 agents chinois et 200 agents russes s'y affairaient. Et soulignait que Bruxelles était la seule ville au monde où toutes les agences de la communauté américaine de renseignement, soit 17, avaient des représentants. Pourquoi cette passion pour la Belgique et Bruxelles ? Malgré tous ses attraits, il faut bien se résoudre à conclure que ce sont les institutions européennes, les représentations permanentes (les ambassades) des États membres, les lobbyistes, bref, tout ce qui se rapporte à l'Union européenne qui mobilise tant d'agents de renseignement. Il ne s'agit pas pour eux de déchiffrer le *Journal officiel* de l'Union européenne : il est disponible en ligne. C'est donc que ce qui se prépare à Bruxelles, à la Commission, au Parlement, au secrétariat du Conseil, dans les bureaux du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans les cabinets de conseil en tout genre, qui les intéresse au plus haut point. Non par goût pour la culture générale ou par amour pour l'Europe. Mais parce que tout ce qui se prépare, se négocie, se décide à Bruxelles est susceptible d'avoir un impact, positif ou négatif, sur les intérêts des États non-membres de l'Union. Que craint la Chine ? Que l'Union européenne, qui est le plus grand marché au monde, qui est une zone de grande prospérité, ne poursuive son intégration, qu'elle parvienne à devenir une puissance diplomatique, militaire, qu'elle finisse par comprendre que l'angélisme en matière de commerce international est une grave erreur et donc qu'elle l'empêche de devenir la première puissance en

2049, objectif fixé par le président chinois. Que craint la Russie ? Que ce qu'elle considère comme son aire d'influence – les anciennes républiques formant l'URSS et les autres pays qui ont des frontières avec elle – s'éloigne d'elle au profit de l'Union européenne, de l'OTAN, ou tout simplement que des régimes qui ne soient par pro-Moscou accèdent au pouvoir. Que l'Union européenne devienne une puissance diplomatique, voire militaire, au point que des annexions telles que celle de la Crimée en 2014 ne soient plus possibles. Que craignent les États-Unis ? Comme les autres grands pays, que l'Union parvienne à s'ériger en puissance diplomatique, que l'euro supplante le dollar, que Bruxelles et les États membres ouvrent les yeux et finissent par faire respecter par les entreprises américaines ayant des activités en Europe le droit européen (des progrès sensibles ont été réalisés ces dernières années dans ce domaine) et que la naïveté, comme vis-à-vis de la Chine, qui a longtemps guidé la doctrine économique de l'Union, laisse place à une « Realeconomicpolitik ». En revanche, Washington serait enchanté, jusqu'à un certain point, que l'Union parvienne à constituer une armée européenne, permettant ainsi aux États-Unis de réduire ses dépenses militaires. Ces trois grands pays, pour ne parler que d'eux, ont donc de nombreuses et excellentes raisons d'être attentifs à ce qui se trame à Bruxelles.

Il convient de rappeler une évidence, souvent oubliée, en matière de relations internationales, magnifiquement formulée par le général de Gaulle : « Les États n'ont pas d'amis, ils n'ont que des intérêts. » En conséquence, la question ne se pose pas de savoir si la Chine, la Russie, les États-Unis et leurs présidents respectifs aiment ou n'aiment pas l'Union européenne. Ils la regardent à l'aune des intérêts de leurs pays. La bêtise de certains – notamment des commentateurs – après l'élection de Barack Obama les avait conduits à dire et à écrire qu'il était un europhile, que sa politique, évidemment exceptionnelle de grandeur, de générosité, de lucidité, en faisait un ardent défenseur de la cause européenne. Las, la réalité fut tout autre. Après avoir menti en 2013 en affirmant que, s'il avait su que la NSA espionnait la chancelière Angela Merkel, entre autres dirigeants européens, il aurait fait cesser ces agissements, il prit

l’engagement cynique de ne plus faire écouter ses homologues, « sauf si les intérêts supérieurs du pays étaient en jeu ».

Il ne fait donc aucun doute que de nombreux services de renseignement espionnent l’Union européenne et les États membres. Mais certains vont-ils plus loin en menant des actions de déstabilisation ou d’ingérence, voire en œuvrant pour peser sur le résultat d’élections nationales ? Il est difficile de répondre précisément à ces questions, faute de preuves irréfutables d’éventuels agissements de cette nature. Mais un raisonnement simple permet d’éclairer le secret qui entoure ces – éventuels – agissements. Y aurait-il une seule raison qui pourrait conduire à ce que la Russie, la Chine, les États-Unis n’utilisent pas leurs services de renseignement, au premier chef leurs capacités d’influence, de désinformation, d’intoxication, pour peser sur les décisions de l’Union européenne et des États membres, voire sur le choix des citoyens à l’occasion d’élections nationales ou européennes ? Aucune, sauf à ce que Pékin, Moscou, Washington, et par conséquent le SVR, la CIA, la NSA, et pour l’empire du Milieu le ministère de la Sécurité d’État, le 3e département de l’état-major général de l’Armée populaire de libération (une sorte d’équivalent de la NSA) et le département de la Sécurité extérieure du ministère des Affaires étrangères, en saints, en chérubins, en anges qu’ils seraient, respectent les Dix Commandements, particulièrement ceux qui proscrivent de voler (les secrets des autres) ou de mentir (répandre de fausses informations). Il est donc indéniable que ces services de renseignement sont très actifs en Europe, non pour favoriser l’approfondissement de l’Union ou pour rendre plus fluides les relations entre les États membres. Au contraire, ils œuvrent à amplifier, voire à créer, des tensions entre États membres, à empêcher que des directives européennes susceptibles de handicaper leurs pays, notamment dans le domaine économique, ne soient votées et au contraire à encourager les décisions qui leur sont favorables. Accentuer les dissensions, nombreuses, entre les États membres, n’est pas très difficile. Parmi les sujets les plus sensibles ces dernières années, il y a l’immigration illégale venant d’Afrique et du Moyen-Orient, facilitée par des réseaux criminels qui contrôlent les filières et par leurs quasi-partenaires, des organisations qui se présentent comme humanitaires mais dont les motivations sont surtout

politiques. L'Union européenne n'est pas parvenue à avoir une politique dans ce domaine. Les États membres qui ne sont pas concernés par ce problème sont généralement indifférents à cette question et les autres jouent soit une partition individuelle, comme l'Allemagne, soit, au fil des élections, en Espagne ou en Italie, sont favorables ou opposés à l'accueil de ces immigrés illégaux. Il convient de noter que, depuis mai 2017, la France a la position la plus claire et la plus opérante, conciliant sa tradition d'asile, lorsque les conditions sont réunies, et le refus de la violation de ses lois. Washington, Pékin et Moscou se délectent de voir l'Italie, gouvernée par une coalition de droite jusqu'au mois de septembre 2019, et l'Espagne, à majorité socialiste, se déchirer sur cette question et d'assister à l'impuissance de l'Union. Nul doute que leurs services de renseignement entretiennent cette anarchie à travers des opérations d'influence pro- ou anti-immigration illégale, et peut-être même en favorisant, directement ou indirectement, les filières, en finançant certaines des organisations « humanitaires » concernées. Le travail de sape que mènent, probablement, des services de renseignement étrangers est facilité par deux facteurs. D'abord par l'Union elle-même, que le président de la République française jugeait dans son discours de la Sorbonne du 26 septembre 2017 « trop faible, trop lente, trop inefficace ». Ensuite par le cyber-espace qui est un lieu idéal pour mener des opérations de désinformation, d'intoxication, tant en termes d'efficacité que de discrétion. Or, la Chine, les États-Unis et la Russie sont les trois pays non européens qui sont les plus performants en matière cyber.

Empêcher l'Union de se doter d'une défense et d'une politique étrangère communes est un objectif pour les trois puissances dont il est question ici. Il est vrai que les États membres eux-mêmes déploient beaucoup d'énergie pour ne pas y parvenir. Être incapable d'élaborer une position commune sur un sujet aussi simple que la situation politique au Venezuela résume bien où en est la politique étrangère de l'Union : nulle part. Dans le domaine de la défense, les Américains souhaitent continuer à vendre des équipements à des clients européens, limitant ainsi la puissance de l'industrie de défense du vieux continent. L'avion de combat multirôle F-35 de Lockheed Martin illustre parfaitement l'activisme américain en ce domaine. Dès qu'il s'agit

de gagner un contrat significatif à l'étranger, l'ensemble de la machine américaine, au premier rang ses services de renseignement, se met en branle, coordonnée par une structure *ad hoc*, l'*Advocacy Center*. Dans le cas du F-35, les Américains font coup double : ils vendent leur avion au détriment de ses concurrents européens et affaiblissent pour des décennies (un avion de combat reste en service très longtemps) les velléités de renforcer l'industrie de défense européenne. Les clients européens du F-35 sont nombreux : le Royaume-Uni, bien entendu, mais aussi la Belgique, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas et, hors de l'Union, la Norvège.

En outre, de manière très assumée, les présidents américains n'hésitent pas à faire des déclarations ou à prendre des décisions qui nuisent à l'Union européenne. Ainsi, au mois d'avril 2009, Barack Obama a déclaré, lors d'un sommet avec les chefs d'État et de gouvernement des États membres, être favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union. Ingérence caractérisée et inadmissible qui dénotait le mépris, régulièrement affiché, du président américain pour l'Union et ses membres, et occasion parfaite d'exacerber les dissensions entre eux, le sujet étant sensible. Le président russe n'est pas en reste. Au mois de janvier 2016, il a affirmé, dans une interview donnée au journal allemand *Bild*, que « le sort des gens est plus important que les frontières », annonçant ainsi sa volonté d'assurer la protection des Russes qui ne vivent pas en Russie, soit environ 25 millions de personnes, y compris en annexant les territoires concernés : Estonie ou Lettonie, deux États membres de l'Union européenne, ou d'autres, comme la Moldavie ou le Kazakhstan. Pour parvenir à ses fins, la Russie de Poutine a besoin d'une Union européenne aussi faible et divisée que possible. Ce à quoi il utilise sans nul doute, lui l'ancien officier du KGB et l'ancien directeur du FSB, les services de renseignements russes. Quant à la Chine, elle fait en sorte que sa stratégie économique agressive soit un facteur de division entre les États membres. Elle y parvient assez bien.

S'il fallait un ultime élément, presque une preuve, que des services de renseignement travaillent à déstabiliser l'Union et ses États membres, elle est donnée par le président Emmanuel Macron qui, dans sa lettre adressée le 4 mars 2019, avant les élections européennes, aux citoyens d'Europe, proposait la création d'une Agence européenne de protection des

démocraties, car il dressait le constat que, « à chaque scrutin, des puissances étrangères cherchent à peser sur nos votes ». Il savait, d'expérience, de quoi il parlait. En effet, la France a subi des ingérences inédites lors de la campagne pour l'élection présidentielle de 2017. Il est avéré que la Russie, par de multiples moyens, a nui au candidat Emmanuel Macron dès qu'il est apparu comme un vainqueur possible. Jusqu'alors, Moscou se satisfaisait de la victoire annoncée de François Fillon, moins en raison des relations amicales qu'il entretenait avec Vladimir Poutine que de sa ligne en matière de politique étrangère, qui, sur le modèle gaulliste, recherchait un équilibre entre les États-Unis et la Russie. Le Kremlin se serait également très bien accommodé de l'arrivée à l'Élysée de Marine Le Pen, ouvertement prorusse et dont le parti, faute de trouver des banques françaises pour lui accorder un prêt pour ses campagnes électorales, avait eu recours en 2014, pour un peu plus de 9 millions d'euros, à un établissement financier russe. Mais la victoire de plus en plus probable d'Emmanuel Macron ne constituait pas une bonne nouvelle pour le président russe. Que lui reprochait-il ? D'abord, il venait de faire irruption en politique. Il était donc difficile de savoir précisément quelle serait sa politique étrangère. Une méfiance naturelle face à la nouveauté, à l'inconnu, est une première explication. Mais, surtout, le futur président français affirmait la nécessité de maintenir une position de grande fermeté de la France et de ses alliés envers la Russie qui avait annexé la Crimée au mois de mars 2014 puis avait envahi une partie de l'est de l'Ukraine. Outre les sanctions prises par Washington et l'Union européenne dans les jours qui suivirent, la France avait annulé la livraison à la marine russe, imminente, de deux bâtiments de projection et de commandement porte-hélicoptères. Emmanuel Macron étant perçu à Moscou comme étant insusceptible de se résoudre à accepter la mise en œuvre de la politique d'expansion territoriale de Vladimir Poutine, la machine russe – services de renseignement, médias contrôlés par le pouvoir – se mit en branle pour lui nuire et tenter d'éviter sa victoire. Comme elle le fit aux dépens de la candidate démocrate quelques mois plus tôt lors de l'élection américaine. Selon une méthode éprouvée, ce type de manipulation repose sur des pénétrations dans les systèmes informatiques de la cible, le vol d'informations, d'emails, la fabrication de faux

documents lorsque ceux soustraits frauduleusement ne recèlent rien de suffisant, puis l'exploitation par des médias affidés ou aux ordres de ces fuites, vraies ou fausses. Les services de renseignement russes, FSB, SVR et GRU (qui joua un rôle dans la campagne présidentielle américaine), sans qu'il soit ici possible de déterminer le niveau d'implication de chacun d'entre eux, se sont alors livrés à ce qu'ils savent faire : hacker, créer des campagnes de désinformation. En l'espèce, ce sont des milliers de mails de l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron, des factures, des photos, des notes qui ont été diffusés par certains organes de presse, sans compter les faux, souvent peu subtils, de toutes sortes qui y ont été mélangés. L'agence de presse Sputnik, la chaîne de télévision Russia Today ont propagé de fausses informations, des rumeurs, et ont donné la parole à des opposants à Emmanuel Macron, hommes politiques russes et même français, plus occupés à tenter de le salir que de faire montre de patriotisme. Aussi virulente et basse que fut cette campagne, ses effets furent limités pour plusieurs raisons. D'abord, parce que les intrusions informatiques dont fut victime l'équipe du candidat ne permirent pas de trouver de documents compromettants, ce qui, par un retour de bâton inattendu, donna une preuve de son intégrité. Deuxièmement, parce que l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI) veilla à la protection de l'architecture informatique d'En Marche ! et travailla étroitement avec la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle (CNCCEP). Celle-ci indique, dans le rapport qu'elle publia à l'issue du scrutin, que les alertes qu'elle diffusa à l'intention des médias français pour les mettre en garde contre le fait que de fausses informations étaient diffusées par certains canaux russes et leur relais conduisirent la presse française à faire preuve de la responsabilité qui était attendue d'elle en ne les relayant pas et en mettant en garde ses lecteurs contre ces *fake news*. Finalement, c'est aussi la sagesse des électeurs français qui empêcha les manipulations étrangères de peser sur le résultat du vote.

10

Les services de renseignement sont-ils incontrôlables ?

« C’est la question la plus ancienne de toutes, George. Qui peut espionner les espions ? »

John le Carré, *La Taupe.*

« Nous saurons que notre programme de désinformation est terminé lorsque tout ce que le public américain croit sera faux. »

William Joseph Casey,
directeur de la CIA de 1981 à 1987.

Le mensonge, la désinformation, la manipulation sont les modes d’action habituels des services de renseignement. Et le secret est leur religion. Dès lors, comment ne pas considérer – et même craindre – que ces services échappent, parfois, à leur maître, c’est-à-dire au pouvoir politique auquel ils sont soumis ? De très nombreux épisodes de l’histoire de l’espionnage montrent que des agents ont quelquefois utilisé leurs talents à d’autres fins que celles de la défense des intérêts supérieurs de leur pays. Par conséquent, faut-il se résoudre, avec fatalisme, à regarder les services de renseignement comme des maux nécessaires, mais qui, par essence, un jour ou l’autre, franchiront la ligne blanche et agiront comme bon leur semble ? Tant de pessimisme n’est pas de mise. Même si, dans le monde entier, l’histoire de l’espionnage, et l’histoire politique, a connu – et connaît encore – des événements qui pourraient faire douter.

À tout seigneur tout honneur. Le SDECE, devenu DGSE en 1982, et la DST, fondue dans la DCRI en 2008, transformée en DGSI en 2014, ont-ils parfois échappé au contrôle du gouvernement français ? Ou, tout aussi inquiétant, ont-ils été dévoyés, utilisés par le gouvernement à des fins étrangères à leurs missions, notamment pour perturber le jeu démocratique ? Le divorce entre le général de Gaulle, qui n’aimait guère les services de renseignement – attitude qu’il partageait avec la majorité des officiers français qui considéraient que les méthodes de l’espionnage

n’étaient pas conformes au code de l’honneur qui les animait –, et le SDECE débute dans les derniers temps de la guerre d’Algérie, sur fond de défiance réciproque. Le service Action du SDECE avait agi avec une parfaite loyauté mettant en œuvre la politique du président de la République en luttant avec une grande efficacité contre les rebelles algériens. Mais la décision de conférer l’indépendance à l’Algérie est mal acceptée par une fraction du personnel du SDECE. Des sympathies naissent avec l’OAS, et même des complicités actives d’officiers du service (ou d’anciens du service), tels les colonels Yves Godard ou Jean Gardes. Puis survient l’affaire Ben Barka, enlevé le 29 octobre 1965 à Paris avec la complicité d’un honorable correspondant du SDECE. Pour le général de Gaulle, la coupe est pleine. Pour punir le service et, pense-t-il, le contrôler étroitement, il le transfère de la tutelle du Premier ministre, Georges Pompidou, à celle, plus rugueuse, du ministère des Armées dirigé par le fidèle et homme d’autorité Pierre Messmer. Quant à l’affaire Marković qui éclate à l’automne 1968 – la rumeur sans fondement selon laquelle Claude Pompidou, l’épouse de l’ex- Premier ministre, participe à des orgies organisées par ce Yougoslave –, elle a bien des conséquences sur le SDECE et certains de ses officiers. La vérité n’a pas encore été entièrement faite sur cet étrange épisode de la V^{e} République. Mais l’arrière-fond politique est classique : un homme, Georges Pompidou, fidèle au Général, mais peu apprécié par une fraction des gaullistes (s’il a été décoré pour les qualités qu’il a montrées durant la courte guerre de mai-juin 1940, il n’a pas rejoint Londres, n’a pas été résistant, n’a jamais été élu), apparaît comme le probable futur président de la République, ce qui ne plaît pas à d’autres prétendants. Certains officiers du SDECE, notamment ceux de la « base bison », une structure faite pour traiter des honorables correspondants en France, auraient joué un rôle dans ce complot. La direction du SDECE est avisée des rumeurs, mais sans avoir la réaction qu’elle aurait dû. Jacques Foccart estimera que l’implication d’agents du SDECE était certaine. Quant au ministre des Armées, Pierre Messmer, dans ses mémoires parus en 1992, *Après tant de batailles*, il écrivit la chose suivante, à propos de l’implication de la base bison : « C’était une initiative de quelques agents gaullistes “intégristes” qui pratiquaient en politique intérieure des méthodes

d’intoxication qu’ils avaient apprises à d’autres fins. » Le ressentiment de Georges Pompidou, qui conservait sur lui une liste des personnes ayant participé à cette cabale, aura pour conséquence le limogeage du colonel commandant la base bison et de trois de ses membres. Interrogé sur cette affaire, Georges Pompidou aurait repris à son compte le mot de Danton : « Je n’ai pas de rancune, mais de la mémoire. »

Pour ce qui concerne le désastre politique – et pour la DGSE – que fut le sabotage du *Rainbow Warrior* le 10 juillet 1985, ses causes n’ont pas été identifiées avec certitude. N’est-ce rien d’autre que la conséquence de l’incompétence de ceux qui ont préparé et exécuté cette opération ou alors est-ce la faute du pouvoir politique qui, pressé de voir ce bateau être mis hors service, ne laissa pas à la DGSE le temps de préparer correctement ce sabotage ? Ou encore, troisième hypothèse, s’agit-il d’un complot mené main dans la main par certains éléments de la droite alors dans l’opposition et une fraction de la DGSE ayant échappé à tout contrôle ? Cette thèse mérite un examen. Quelle est la situation politique à cette période ? Le pouvoir socialiste est affaibli et l’opposition de droite, RPR et UDF, a toutes les chances de remporter les élections législatives qui auront lieu dans moins d’un an, au mois de mars 1986. Cette perspective de victoire n’interdit pas de vouloir porter des coups, même bas, à l’adversaire. Dès lors, un scandale politique serait une aubaine. Il ne faut pas oublier que le personnel politique de l’époque est habitué aux coups fourrés, aux scandales, réels ou inventés, pour décrédibiliser l’adversaire, qu’il appartienne à son propre camp ou à celui d’en face. Si l’on s’en tient aux conséquences politiques de la destruction du navire amiral de Greenpeace, il convient d’admettre qu’elles furent considérables : le 20 septembre 1985, le ministre de la Défense, Charles Hernu, est contraint de démissionner, ainsi que le patron de la DGSE, l’amiral Lacoste, puis, le 24 septembre, le Premier ministre, Laurent Fabius, ne peut faire autrement que de reconnaître le rôle de la DGSE et le fait qu’elle a agi sur ordre. La droite gagnera effectivement les législatives, mais sans que cela soit une vague bleue, car François Mitterrand, pour atténuer la défaite, avait fait voter une loi substituant la proportionnelle au traditionnel scrutin majoritaire à deux tours. Clin d’œil de l’histoire, cette loi date du 10 juillet 1985, le jour du

sabotage du *Rainbow Warrior*. Plus objectivement, il est certain qu'une partie du personnel de la DGSE n'apprécie pas le président de la République. Il est vrai que les agents du service, très majoritairement à droite et anticommunistes par nature, pouvaient le trouver peu sympathique. François Mitterrand avait voulu, quelques années plus tôt, dans le programme commun de gouvernement des partis socialiste et communiste du 27 juin 1972, supprimer le SDECE. Il ne le fit cependant pas et nomma à sa tête un homme loyal au nouveau pouvoir, Pierre Marion, le 17 juin 1981. Ce nouveau chef mena une purge qui créa de forts ressentiments. Puis le service changea de nom, pour devenir la DGSE au mois d'avril 1982. Le gouvernement et le Président estiment que la DGSE est fautive en n'ayant pu prévenir l'attentat antijuifs de la rue des Rosiers, le 9 août 1982 (6 morts et 22 blessés), ce qui n'est guère apprécié boulevard Mortier (siège de la DGSE). Puis le service comprend mal que les mesures de représailles qu'il est chargé de mettre en œuvre après l'attentat contre les parachutistes français stationnés dans l'immeuble du Drakkar, à Beyrouth (58 morts et 15 blessés), soient annulées par un gouvernement qui apparaît frileux, si ce n'est lâche. Bref, la mauvaise humeur, voire la rancœur, se développe, et l'idée de nuire au pouvoir en place a pu traverser l'esprit de certains agents de la DGSE. Si, dans le même temps, l'opposition, dont le chef est Jacques Chirac, cherche à provoquer un scandale politique, une convergence peut s'opérer. Il faut avoir à l'esprit que Jacques Foccart est toujours actif auprès de Jacques Chirac. Son passé de résistant, son passage à la DGER (Direction générale des études et recherches, l'ancêtre du SDECE) en 1944-1945, son engagement auprès du général de Gaulle feront de lui un pilier du gaullisme. Cofondateur du SAC (Service d'action civique), homme de confiance pour les missions délicates, secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches à l'Élysée, il est de fait le patron du SDECE (ou d'une partie) durant de longues années. Dès lors, mais il ne s'agit que d'une hypothèse, il aurait pu imaginer un coup tordu contre François Mitterrand et son gouvernement en utilisant des cadres de la DGSE devenus si hostiles au régime qu'ils étaient prêts à nuire au service. Si cette théorie est exacte, cela montrerait que le pouvoir de l'époque était bien incapable de contrôler la DGSE.

Comme on ne prête qu'aux riches, le SDECE fut soupçonné d'avoir pris part au trafic d'héroïne au début des années 1970 dans le cadre de la *French Connection*. Cela aurait été un énorme scandale si cela avait été exact. Ces fausses informations, qui circulent encore aujourd'hui, tiennent au fait que, lorsqu'il est arrêté dans le New Jersey avec 44,5 kilos d'héroïne, le Français Roger Delouette explique à ses interrogateurs qu'il est un honorable correspondant du SDECE travaillant sous l'autorité du colonel Fournier (le chef de la base bison) et qu'il doit livrer sa marchandise au représentant du service au Canada. Si les liens entre Delouette et le SDECE sont avérés, sa participation à un trafic de drogue relève d'une initiative étrangère à l'administration française. La CIA a été moins éthique que son homologue française dans ce domaine puisqu'elle a laissé des alliés de circonstance se livrer à ce type de commerce pour se procurer des fonds (au Kuomintang luttant contre les communistes de Mao Zedong à la fin des années 1950 ; en Asie du Sud-Est lors de la guerre du Vietnam, grâce à sa compagnie aérienne Air America dont le slogan « N'importe quoi, n'importe où, n'importe quand, professionnellement » était prémonitoire ; en Amérique centrale dans les années 1980, toujours au nom de la lutte contre les Rouges).

Qu'en fut-il d'une autre affaire, qui vit là encore le patron de la DGSE être limogé, celle des 300 millions de francs que Jacques Chirac était censé détenir sur un compte dans la banque japonaise Sowa ? À l'occasion d'investigations menées par le service en raison des projets d'investissement de cette banque en France, ce compte aurait été découvert. Jacques Chirac prend très mal le fait qu'un magistrat socialiste, en poste au cabinet du directeur général de la DGSE, qui plus est marié à une élue de gauche, mène, en 2001, des investigations pour en savoir plus sur ce prétendu compte. Le président de la République, donné perdant pour l'élection de 2002, ne peut pas imaginer – sans doute parce qu'il sait ce qu'est l'organisation d'une cabale – qu'il s'agisse d'autre chose que d'un complot, ourdi par son Premier ministre et futur adversaire du prochain scrutin, destiné à annihiler le peu de chance qui lui reste d'être réélu. Le miracle se produit pourtant et, débarrassé d'une cohabitation qui ne lui

permettait pas d'avoir les coudées franches, il chasse de la DGSE son directeur général, socialiste, et ce magistrat peu habile.

Cette histoire de faux compte a peut-être donné des idées. Peu d'années plus tard, en 2004, l'affaire Clearstream montre que les vieilles méthodes sont toujours en vigueur : il s'agit, profitant d'une cabale déjà en cours qui met en scène des ténors de l'industrie de l'armement français, de faire croire que Nicolas Sarkozy détient un compte dans une banque luxembourgeoise. Un service, les renseignements généraux, et son directeur, Yves Bertrand, semblent avoir participé à cette manipulation. Les RG furent à cette occasion parfaitement contrôlés par un ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin (qui pensait pouvoir être élu président de la République en 2007), ministre de l'Intérieur du 31 mars 2004 au 31 mai 2005, avant de devenir Premier ministre, mais le patron des RG fut sans doute déloyal vis-à-vis d'un autre ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, qui détint ce portefeuille du 7 mai 2002 au 30 mars 2004, puis du 2 juin 2005 au 26 mars 2007. En revanche, tant la DGSE que la DST, qui furent sollicitées par les chiraquiens pour mener des investigations, ne franchirent la ligne rouge. Le directeur de la DST, qui jouait gros, décida même d'informer au cours de l'été 2004 le directeur de cabinet de Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Économie et des Finances. Celui-ci, une fois élu, supprima les RG. Mais ni la DST, qui fut la gagnante de la création de la DCRI, ni la DGSE, ni leurs chefs à l'époque de l'affaire Clearstream, ne furent punis car ils n'avaient pas commis de faute et dont l'attitude fut républicaine.

Si le SDECE, puis la DGSE, ou certains de leurs membres semblent avoir parfois échappé au contrôle du gouvernement, tel ne fut pas le cas des autres services de renseignement, DST, puis DCRI et DGSI, DRM, DPSD, puis DRSD, qui n'ont jamais été mis en cause pour avoir été déloyaux. L'affaire des micros du *Canard enchaîné* – la pose de micros dans les locaux de l'hebdomadaire le 3 décembre 1973 – ne fut pas une initiative inconsidérée de la DST, mais bien une opération décidée par Georges Pompidou, qui voulait savoir qui renseignait le journal, mission qu'il confia personnellement à la Direction de la surveillance du territoire. Une nuance mérite d'être apportée s'agissant des RG sous l'ère d'Yves Bertrand dont il

fut directeur adjoint avant d'en être le directeur de 1993 à 2002. Ses pratiques consistant à collecter pour lui-même, et non pour son service, des informations portant sur la vie privée de personnalités, sa propension à alimenter la presse pour nuire à des adversaires du pouvoir en place ou pour son propre plaisir, sa manie de consigner des faits dans ses fameux carnets montrent que les RG, à cette période, étaient peu ou mal contrôlés. Il est intéressant de noter qu'un des plus grands scandales sous les mandats de François Mitterrand relevait bien de l'espionnage, mais sans qu'aucun service ne soit impliqué. Il faisait en effet écouter les conversations téléphoniques de journalistes, d'écrivains ou d'avocats à des fins personnelles *via* le Groupement interministériel de contrôle (GIC), l'organisme compétent pour ordonner aux PTT (Postes, télégraphes et téléphones) d'enregistrer les appels téléphoniques.

Les États-Unis offrent pour leur part un large éventail de dérives qui montrent que certains de leurs services de renseignement ont été incontrôlables. Il convient en réalité de distinguer trois cas de figure, et l'exemple américain illustre parfaitement ces différentes situations : le premier consiste à ce qu'un service lui-même agisse hors du contrôle de son gouvernement, qu'il prenne des initiatives illégales ou contraires à ce que souhaitent les autorités ; le deuxième est la circonstance qui voit un service agir conformément aux instructions qu'il a reçues, mais que ces instructions violent les règles en vigueur et que les instances de contrôle parlementaire, lorsqu'elles existent, n'ont pas connaissance de ces dérives ; le troisième, plus difficile à empêcher, voit quelques agents utiliser les ressources d'un service pour mener leur propre combat, agir au profit de leur propre cause, au mépris de toutes les règles. La CIA n'a pas été avare de dérives relevant des deux premières catégories. Née en 1947 pour lutter contre la menace soviétique, ayant face à elle un adversaire dont les méthodes n'avaient aucune limite et croyant naïvement que ses secrets étaient impénétrables, la CIA a commis de nombreuses violations de la loi américaine et de sa propre charte. Le retour de bâton fut violent au début des années 1970. Les enquêtes diligentées à la suite de l'affaire du Watergate (cinq hommes pris sur le fait avec du matériel d'écoute au siège du parti démocrate) qui débute en juin 1972 conduisent à la mise en cause de la CIA dont l'ancien

directeur, Richard Helms, lors d'une audition devant une commission sénatoriale, en 1973, indiqua que la Maison Blanche avait fait pression sur lui pour qu'il demande au FBI, chargé de l'enquête du Watergate, d'y mettre fin. Son refus de se prêter à cette manœuvre lui coûta son poste au mois de février 1973. En outre, il est avéré que l'un des espions s'étant introduit dans l'immeuble du Watergate avait, pour une autre opération, utilisé du matériel fourni par la CIA et qu'un des conseillers du Président avait sollicité la collaboration de la Centrale pour des actions clandestines effectuées par des hommes de main. Le successeur de Helms, James Schlesinger, décidé à assainir la CIA, signa le 7 mai 1973 une instruction demandant aux cadres (les *seniors officers*) de l'Agence de rapporter les activités du service qui leur semblaient dépasser le cadre normal. Les signalements furent nombreux puisqu'ils aboutirent à un document de 693 pages. Baptisé *family jewels* (« bijoux de famille »), ce pavé eut des conséquences considérables. Les rumeurs de plus en plus insistantes sur les dérives de la CIA et finalement la publication dans le *New York Times*, le 22 décembre 1974, d'extraits de ce dossier portant sur la surveillance illégale d'opposants à la guerre du Vietnam conduisit le Congrès à s'intéresser de près à l'Agence. Il est vrai que, parmi les nombreuses lignes rouges franchies par la CIA, celle consistant à espionner illégalement des citoyens américains était une très grave faute, tout comme les expériences sur des cobayes humains non consentants consistant à leur injecter des produits, dont le LSD, à leur infliger toutes sortes de traitements, voire de tortures, afin de trouver les moyens de contrôler l'esprit des êtres humains. Ce projet qui débuta en 1953 et fut arrêté en 1973, baptisé MK-Ultra, était justifié, au nom de ses concepteurs, par la menace que représentait l'Union soviétique. Mais la culture américaine divise le monde en deux parties : les Américains et les non-Américains. Les premiers font l'objet d'une protection élevée, et attenter à leurs droits constitutionnels n'est possible que dans des conditions strictes. Les autres, quels qu'ils soient, ne méritent pas autant de considération. Cette conception trouve à s'appliquer dans le droit américain et dans les pratiques mises en œuvre par les services de renseignement. Le 27 janvier 1975, le Sénat vote la création d'une commission, présidée par Frank Church, qui porte sur l'activité des services

de renseignement et pas uniquement sur la CIA, et, le mois suivant, la Chambre des représentants fait de même (commission Pike). La commission Church rendit son rapport, fort de sept volumes, au mois d'avril 1976. Ce travail considérable, portant essentiellement sur la CIA, le FBI et la NSA, mit en lumière que ces agences violaient gravement la Constitution, la loi et les dispositions particulières régissant leur activité, cela avec la complicité passive des présidents successifs ou à leur demande explicite. Au nombre des turpitudes figurent les assassinats ou tentatives d'assassinats de chefs d'État étrangers ou de leurs opposants, ou la surveillance de l'ensemble des communications mondiales. Sur ce dernier point, le sénateur Church s'émut du fait que les capacités d'interception de la NSA ne faisaient l'objet d'aucun contrôle, voyant là des risques considérables pour la démocratie. Les deux chambres du Congrès ont institué, à la suite des commissions Church et Pike, des commissions permanentes dotées de larges prérogatives pour le contrôle des services de renseignement, les *Select Committees on Intelligence*. Le même constat alarmiste à propos des risques pour la démocratie que celui avancé par Frank Church sera fait près de quarante années plus tard à la suite des « révélations » d'Edward Snowden en 2013, preuve que les mécanismes de contrôle mis en œuvre furent dans l'incapacité de prévenir des dérives ou des abus.

En 2013, les Américains et le monde entier découvrirent l'existence des programmes Upstream et Tempora qui consistent en l'interception des câbles sous-marins en fibre optique (qui acheminent la quasi-totalité des communications et de l'Internet) par la NSA (Upstream) et son partenaire britannique, le GCHQ (Tempora) ou encore XKeyscore, un moteur de recherche qui permet aux agences des pays des *Five Eyes* d'explorer les données collectées par les unes et les autres. Quant à PRISM, il épargnerait bien des efforts à la NSA puisqu'il permettrait de collecter des données personnelles directement auprès d'AOL, Apple, Facebook, Google, Microsoft, Skype, Yahoo ou YouTube, entre autres. Ces programmes d'espionnage n'ont pas été décidés sans l'accord du gouvernement américain, et vraisemblablement avec l'accord des entreprises concernées. C'est ce dernier point, notamment, qui émut une partie de l'opinion

américaine, tout comme le fait que des citoyens américains étaient concernés. Ces révélations n'ont d'ailleurs pas conduit à l'abandon de ces systèmes de surveillance car ils n'étaient pas illégaux. Le président américain, le 17 janvier 2014, a cependant annoncé des mesures visant à mieux encadrer ou surveiller les activités de renseignement technique, ce qui s'est traduit par l'adoption du *USA Freedom Act* le 2 juin 2015 qui limite les possibilités de collecte de données de citoyens américains. Les craintes du sénateur Church ne se sont pas réalisées : les États-Unis sont demeurés une démocratie, nonobstant les programmes de surveillance de masse, à la légalité discutée, mis en place après 2001.

Le FBI, sous la direction de John Edgard Hoover pendant quarante-huit ans (1924-1972), fut, lui, en partie hors contrôle. Non seulement Hoover disposait d'une masse d'informations sur la vie privée et sur la corruption du personnel politique qui dissuada chaque président de se séparer de lui, mais, au surplus, l'activité du FBI ne répondait pas toujours aux intérêts du pays. Hoover nia ainsi que la mafia exista aux États-Unis. Il est vrai que le crime organisé assurait des fins de mois confortables au directeur du FBI. Mais il semble aussi que Hoover ait été victime, de la part de la mafia, du chantage dont il était lui-même un expert : des photos de lui en galante et virile compagnie, détenues par le crime organisé, seraient aussi à l'origine de sa position étonnante à propos de la mafia.

L'Allemagne pourrait apparaître comme un pays plus préoccupant, tant les énormes scandales de ces dernières années ont mis en évidence des dérives inédites du BND, le service de renseignement extérieur. Nous avons une image erronée de ce pays : nous pensons généralement que la protection des libertés y est particulièrement stricte en raison du poids considérable du tribunal constitutionnel de Karlsruhe. Las, en 2015, est révélé le fait que le BND coopérait avec la NSA pour espionner des responsables politiques, notamment français, et des entreprises européennes. Cela faisait beaucoup alors que, en 2013, avait été dévoilé le fait que la NSA interceptait les communications de citoyens allemands, y compris de la chancelière. Pire encore, à la suite du scandale de 2015, Angela Merkel déclara devant une commission d'enquête parlementaire : « Je pensais que le BND ne recourait pas à ce genre de pratique. » Soit elle

mentait, soit elle disait vrai, ce qui est encore plus grave, avouant alors que les services de renseignement allemands étaient totalement hors de contrôle de son gouvernement.

Étonnamment sans doute, les services britanniques, MI5 et MI6, n'ont jamais été éclaboussés par des scandales retentissants. Soit que leurs pires turpitudes parviennent à demeurer secrètes. Soit qu'ils fassent preuve d'un respect scrupuleux de toutes les règles, ce à quoi il est difficile de croire. Soit, plus probablement, que le lien très étroit qu'entretiennent les Premiers ministres avec ces deux services – le Premier ministre réunit autour de lui leurs deux directeurs chaque semaine – ait pour conséquence un contrôle étroit de leurs activités, ce qui n'interdit pas une grande efficacité, reposant pour une large part sur la confiance mutuelle.

Finalement, les services de renseignement sont-ils incontrôlables ? Bien sûr, non. La question qui se pose est en réalité la suivante : sont-ils contrôlés ou plus exactement sont-ils convenablement – efficacement – contrôlés ? La volonté de les contrôler existe-t-elle, au-delà du discours ? Se manifeste-t-elle à travers des mécanismes efficaces ou inopérants ? Comment savoir ? En matière de contrôle, il y a un indicateur infaillible, simple, qui permet de mesurer son efficacité : le nombre de rappels à l'ordre et de sanctions. En effet, nulle organisation, publique ou privée, aussi sophistiquée soit-elle pour que les règles édictées soient respectées, n'est épargnée par des manquements commis par ses salariés. En conséquence, un organisme bien contrôlé est en mesure de détecter ces manquements, de les comptabiliser, de leur apporter les mesures correctrices appropriées (rappel de la règle, formations complémentaires, sanctions et, même, le cas échéant, adaptation de la règle si sa transgression est la conséquence d'une norme inadaptée). Les modalités de contrôle des services sont multiples : contrôle interne, *via* la hiérarchie ou une inspection interne ; contrôle externe, par le ministre ou le Parlement ; contrôle *a priori* ou *a posteriori* ; contrôle du respect des bonnes pratiques ou contrôle *via* l'édiction de normes de droit positif. La France a longtemps négligé toute forme de contrôle.

Les États-Unis, qui se sont dotés au milieu des années 1970 d'un contrôle parlementaire aux larges prérogatives, qui encadrent par la loi une partie de

l'activité de leurs services de renseignement et dont la proximité entre le directeur de la CIA et le Président est une constante, ont pourtant des progrès à faire. L'excès de règles de droit, règles conçues pour contrôler l'activité des services, a eu pour conséquences que des informations détenues par certaines agences et qui auraient pu éviter les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas été transmises au FBI, car la loi l'interdisait. Le très intrusif contrôle parlementaire n'a pas empêché l'espionnage de citoyens américains par la NSA. En outre, dans les premiers temps du mandat de Donald Trump, une guerre quasi ouverte a été déclenchée entre la CIA et le nouveau président, ce qui ne présageait rien de bon. Les choses sont par la suite rentrées dans l'ordre. En fait, l'obstacle, ou un des obstacles principaux au contrôle du renseignement américain, est le gigantisme de son appareil. Dans une série de quatre articles parus de juillet à décembre 2010 sous le titre « Top secret America », le *Washington Post* met en évidence le gigantisme, les redondances, la masse d'informations inexploitées et l'impossibilité de contrôler l'énorme machine qu'est le renseignement américain. Les journalistes illustrent leur propos de quelques chiffres : 1 271 organismes fédéraux et 1 931 sociétés privées travaillent à des programmes de contre-terrorisme, de sécurité nationale ou de renseignement, plus de 850 000 personnes bénéficient d'une habilitation de niveau top secret, 51 organisations fédérales, plus des entités militaires, réparties dans 15 villes, suivent les flux financiers des réseaux terroristes.

La France est passée de la quasi-absence de contrôle jusqu'à 2007, si ce n'est la loi du 10 juillet 1991 encadrant les écoutes téléphoniques prises, non parce que les services avaient abusé, mais en réaction à l'affaire des écoutes de l'Élysée, à une surveillance de plus en plus étroite de ses services de renseignement. La loi du 9 octobre 2007 a créé la Délégation parlementaire au renseignement (DPR) afin que le Parlement puisse contrôler la seule activité du gouvernement qui lui échappait alors. Puis le décret du 24 juillet 2014 institue une inspection des services de renseignement. Enfin, la loi du 24 juillet 2015 entend encadrer très strictement les opérations des services en soumettant à une longue et lourde chaîne d'autorisations *a priori* toute une série de modalités de recherche d'informations, dont certaines anodines. La France semble avoir fait le

choix d’un contrôle passant d’abord par la loi, d’assurer le respect de ses règles par une autorité administrative indépendante et de confier une partie du contrôle *a posteriori* au Parlement. Un tel agencement laisse peu de place au contrôle par l’exécutif lui-même, alors que ce que font les services relève de la défense des intérêts fondamentaux de la nation et parfois de la raison d’État, impératif peu compatible avec un carcan législatif. Un autre choix pourrait être fait, reposant avant tout sur un contrôle des services par l’exécutif, sur une plus grande autonomie de leurs directeurs pour le choix des moyens à employer et sur un contrôle *a posteriori* étoffé permettant d’apporter pour l’avenir des ajustements et, le cas échéant, de sanctionner des manquements graves.

11

Le gouvernement français espionne-t-il les dirigeants des partis d’opposition ?

« Notre liberté repose sur ce que les autres ignorent de notre existence. »
Alexandre Soljenitsyne.

La vérité oblige à dire que les plus éminents dirigeants politiques français ont été, sont et seront écoutés. En 2020, nombreux sont encore ceux qui s’en plaignent, voire s’en flattent sous couvert d’indignation. Examinons le passé. Il y a une raison simple, évidente mais oubliée à ces pratiques. La France a été pendant deux siècles, depuis la Révolution, un pays agité, amateur de coups d’État – réussis, ratés ou simplement planifiés –, et dont une partie des forces politiques rêvent d’un Grand Soir. Un pays qui trancha la tête de son roi et qui vit deux présidents de la République assassinés au cours de leur mandat, Sadi Carnot en 1894 et Paul Doumer en 1932. Sans oublier deux tentatives, ratées de peu, celle visant le général de Gaulle au Petit-Clamart le 22 août 1962 et celle contre Jacques Chirac le 14 juillet 2002.

Il était donc naturel que les pouvoirs en place prennent les dispositions nécessaires pour éviter d’être renversés autrement que par les urnes. Au titre de ces précautions figure la surveillance des forces politiques non démocratiques et, par extension, durant de longues décennies, des partis d’opposition. Cette surveillance a pris des formes variées, dont les écoutes téléphoniques, moyen discret et réputé susceptible de livrer les secrets les mieux gardés. Ces pratiques, nées avec l’exploitation commerciale du téléphone à partir de 1879 en France, durèrent jusqu’à la fin des années 1980. Le scandale provoqué par l’usage incontrôlé des écoutes téléphoniques par François Mitterrand a en effet conduit au vote d’une loi encadrant strictement le recours aux interceptions de sécurité – expression officielle pour désigner les écoutes réalisées par les services de renseignement. Cela ne signifie pas que des responsables politiques ne

peuvent plus, depuis cette loi du 10 juillet 1991, être écoutés. Ils peuvent, bien entendu, l'être dans le cadre d'enquêtes judiciaires, lorsqu'un magistrat l'autorise. Mais ils peuvent également faire l'objet d'écoutes administratives si leur activité politique est susceptible de porter atteinte à la forme républicaine des institutions, selon les termes de la loi.

S'il y a bien une raison qui explique pourquoi certains responsables politiques ont été – et sont peut-être encore – écoutés, cela tient à l'idéologie qu'ils propagent. Jusqu'à son XXII^{e} congrès du mois de février 1976, le Parti communiste français (PCF) voulait renverser la République et instaurer une dictature en France, celle du prolétariat. Une des principales forces politiques du pays était donc aussi un ennemi de l'intérieur. Il eût été anormal que ses dirigeants ne fussent pas surveillés. D'autant que le PCF était alors financé par l'URSS et que le sort de la France ne le préoccupait pas : seules comptaient la fidélité à Moscou et l'instauration de régimes communistes dans le monde entier. Personne ne doit oublier que le PCF, en raison du pacte germano-soviétique, n'a pas dénoncé l'occupation de la France par l'Allemagne et a effectué des démarches auprès des autorités d'occupation dès juin 1940 pour que *L'Humanité*, et d'autres titres de la presse communiste, interdits à compter du 26 août 1939, trois jours après la signature du pacte germano-soviétique, puissent être autorisés à paraître. Le gouvernement Daladier n'aura d'ailleurs pas d'autre solution que de décider de la dissolution du PCF le 26 septembre 1939. Ce n'est qu'à partir du 22 juin 1941, quand est déclenchée l'opération Barbarossa – l'attaque de l'URSS par l'Allemagne – que le PCF, dont le chef, Maurice Thorez, a déserté l'armée française en septembre 1939 pour se réfugier à Moscou, adopte une rhétorique antiallemande. C'est ce même parti qui a œuvré contre la France durant les guerres d'Indochine et d'Algérie, au nom de sa lutte contre le colonialisme capitaliste – le colonialisme communiste étant une bénédiction pour les peuples. Ce PCF dont le siège du Comité central est pris d'assaut et saccagé le 7 novembre 1956 en raison de son approbation de l'intervention de l'armée Rouge à Budapest. Ce parti qui stigmatise l'armée, au premier chef les parachutistes, considérés comme un ramassis de putschistes en puissance et de fascistes, rêvant d'installer une dictature militaire en France,

en 1958, en 1962, en 1968, et après les élections de 1981. Et qui dénonce la police dès qu'elle s'emploie à maintenir l'ordre.

Le revirement de la doctrine du PCF lors de son congrès de 1976 a-t-il en un instant fait de ce parti, de ses dirigeants, de ses militants et de ses électeurs de fervents républicains, des patriotes, affranchis de toute allégeance à Moscou ? Bien sûr que non. Il semblerait donc normal que les gouvernements aient souhaité – même après la nomination de ministres communistes en 1981 – surveiller un parti aussi dangereux pour la démocratie et pour la République. Dans les années 1980, les renseignements généraux entretenaient toujours un réseau d'informateurs au sein du PCF. Mais, par ailleurs, les policiers des renseignements généraux entretenaient *ès* qualités des relations avec des représentants des partis politiques et des syndicats sur l'ensemble du territoire pour prendre le pouls de la société. Il ne s'agissait donc pas de les espionner, mais d'entretenir des relations utiles aux deux parties. Pour autant, les renseignements généraux ont jusque dans les années 1990 mené des actions clandestines de recueil d'informations sur certains partis politiques. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, y mit fin en 1994 après la mise en cause par le Parti socialiste des RG, accusés d'avoir espionné son conseil national. Les RG ont abandonné leur dernière activité dans le champ politique en 2004 en renonçant à effectuer des prévisions électorales, exercice périlleux pour lequel les instituts de sondages sont mieux armés. Il n'empêche, comme le rappelait le directeur des renseignements généraux au début de l'année 2007 dans une interview à *L'Express*, que les services de renseignement s'intéressent aux responsables politiques lorsque cela est nécessaire : « Dans les états-majors de tous les partis politiques, il existe des personnes connues des RG parce qu'elles font partie de notre cœur de cible : des gens qui peuvent troubler l'ordre public et doivent donc être identifiés. »

Quant à la direction générale de la sécurité intérieure, le décret qui définit ses missions dispose qu'elle « assure la prévention et concourt à la répression de toute forme d'ingérence étrangère, […] concourt à la prévention et à la répression des actes […] portant atteinte à la sûreté de l'État, […] ou à la permanence des institutions de la République » et qu'elle « participe à la surveillance des individus et groupes d'inspiration radicale

susceptibles de recourir à la violence et de porter atteinte à la sécurité nationale ». La démocratie française s'est donc dotée des moyens juridiques permettant de la préserver contre des actes visant à la déstabiliser ou à la renverser, ce qui est tout aussi normal qu'indispensable. Parmi ses armes figurent les interceptions de communications, conversations téléphoniques, envois de SMS ou de courriels, la loi permettant de recourir à ces méthodes pour prévenir les « atteintes à la forme républicaine des institutions ». Il y a toujours eu – et il y a encore –, en France, des forces politiques non républicaines, prônant un changement de régime par des voies non constitutionnelles. Dès lors, dans la mesure où les organisations concernées constituent une menace pour la République, il est naturel qu'elles soient surveillées, et le cas échéant que la justice soit saisie si des infractions sont commises ou que le gouvernement décide de les dissoudre si nécessaire.

Ce qui est en revanche inquiétant, ce sont les opérations d'espionnage de partis ou de responsables politiques par des services de renseignement étrangers. Ami, allié ou adversaire de la France, lorsqu'un pays estime que ses intérêts commandent qu'il en sache plus que ce que révèle la presse, il n'hésite pas à recourir à des méthodes déloyales. Or, il est patent que la vie politique française retient l'attention de nombreux États. Parce que la France est une grande puissance, parce que son poids en Europe et sur la scène internationale est considérable et parce que le résultat des élections présidentielles devient de plus en plus imprévisible. Les États-Unis, la Russie ou la Chine, qui ont en commun leur volonté d'affaiblir l'Union européenne, savent que le vote des Français peut faciliter ou contrecarrer leur stratégie. Lorsqu'une campagne présidentielle cumule coups de théâtre et incertitudes, comme ce fut le cas en 2016 et 2017, il n'est pas douteux que ces pays, et d'autres, déploient des moyens sophistiqués pour espionner les forces politiques principales ainsi que leurs leaders.

En revanche, ce qui est amusant est de constater que certains responsables politiques d'opposition dénoncent, sans preuves, des opérations d'espionnage, notamment téléphonique, dont ils sont victimes tout en ne pouvant laisser échapper inconsciemment que cela les flatte.

12

La lutte antiterroriste relève-t-elle des services de renseignement ?

> « Le renseignement est un service essentiel, mais ce n'est qu'un service. C'est un élément important du processus de décision, mais ce n'est qu'un élément : son utilité dépend entièrement de son usage et de son pilotage […]. Ce ne peut jamais être un substitut pour la politique ou la stratégie, pour la sagesse politique ou la puissance militaire. »
>
> Walter Laqueur, professeur d'université américain.

Chaque attentat, en Europe ou aux États-Unis, conduit à poser la question d'une faille éventuelle des services de renseignement. La confiance qu'ont les opinions occidentales dans leurs agences de renseignement a pour conséquence qu'ils attendent d'elles qu'elles empêchent tout attentat. L'idée la plus largement répandue, depuis le début des années 2010, est que les services ont pour mission quasi unique de prévenir ces crimes. On en vient à oublier la nécessité qu'ils se consacrent au contre-espionnage, à la contre-prolifération des armes, conventionnelles ou chimiques, bactériologiques et nucléaires, ou encore à combattre l'espionnage économique. Ces agences sont considérées à la fois comme le premier rempart parce qu'elles peuvent – et doivent – détecter toute menace relative à un attentat, très en amont, bien avant la commission de ce type d'acte criminel. Elles doivent donc identifier et surveiller les individus ou les groupes potentiellement dangereux et les empêcher de passer à l'acte. Mais les agences doivent aussi être le dernier rempart contre l'horreur terroriste : elles sont les seules à être capables de détecter des menaces, parfois imminentes, qui ont échappé à toutes les forces de sécurité, y compris lorsque les auteurs potentiels étaient alors inconnus, c'est-à-dire nulle part répertoriés comme susceptibles de devenir dangereux. Les services de renseignement auraient ainsi la capacité à empêcher le pire. Leurs agents seraient presque des magiciens. Il est vrai que leurs succès ces dernières années, notamment en France, sont considérables. Depuis la vague d'attentats qui a débuté en 2012, ils ont déjoué des dizaines de projets terroristes, à des stades de préparation divers,

parfois quelques heures avant leur déclenchement. Ce sont là de grandes prouesses. Pour y parvenir, ils se sont profondément remis en question, ont adapté leurs méthodes de travail à un type de menace nouveau. En effet, les attentats des années 1970, 1980 et de la première moitié des années 1990 étaient d'une nature très différente de celle d'aujourd'hui. Les mérites des services de renseignement sont donc immenses.

La confiance placée en eux est telle qu'à chaque attentat commis ils se voient adresser non pas des reproches – sauf le 3 octobre 2019 lors des assassinats perpétrés à la préfecture de police – mais une question simple : le ou les auteurs étaient-ils connus ? Dans la négative, leur responsabilité est en général considérée comme peu engagée dans la mesure où un individu peut se transformer en terroriste en très peu de temps, dans la plus grande discrétion, et donc n'éveiller aucun soupçon. Dans l'affirmative, l'opinion publique, à travers les réactions de la presse, paraît plus contrariée, mais comprend que la masse des personnes dangereuses, donc susceptibles de passer à l'acte, est telle qu'il est compréhensible que les services n'aient pu entraver un projet.

Mais cette idée communément admise selon laquelle la lutte contre le terrorisme relève des agences de renseignement est une grave erreur. Ils ont bien entendu un rôle à jouer. Mais ne s'en remettre qu'à elles serait une folie. Non qu'elles n'aient pas les compétences ou les ressources nécessaires. Mais la lutte contre le terrorisme ne peut pas être que l'affaire des forces de sécurité. L'histoire nous enseigne comment mettre fin au terrorisme. C'est toujours un dialogue politique, ou des circonstances politiques, qui permettent de revenir à la paix. Le terrorisme anarchiste de la fin du XIX^{e} siècle et du début du XX^{e} qui a sévi dans plusieurs pays d'Europe, au premier chef la Russie, s'est éteint avec la Première Guerre mondiale et la révolution d'octobre 1917. Plus près de nous, le terrorisme palestinien a été éradiqué, ou, à tout le moins, été contenu, après les accords d'Oslo du 13 septembre 1993 entre les Américains, les Israéliens et les Palestiniens. Ou bien encore, plus exactement, ce terrorisme sera dès lors limité au territoire concerné, Israël, et ne frappera plus ailleurs, notamment en Europe. Les groupes terroristes instrumentalisés par l'URSS pour nuire à l'Occident capitaliste – par exemple grâce à des illuminés sanguinaires

comme Carlos – ont pris fin avec l'effondrement communiste. Quant à l'IRA ou à l'ETA, elles ont été tellement affaiblies par l'action des services de sécurité britanniques et espagnols que la première s'est résignée à renoncer à son projet et a accepté de signer les accords du Vendredi saint du 10 avril 1998, tandis que la seconde a mis fin à la lutte armée le 20 octobre 2011, puis a rendu les armes en 2017 avant de décider de sa dissolution l'année suivante. Le terrorisme des mouvements indépendantistes algériens, bien que battus par l'armée française, a pris fin avec les accords d'Évian du 18 mars 1962. Celui, en réaction, de l'OAS, ne durera que peu, à la fois en raison de la répression menée par le pouvoir gaulliste et parce qu'il était dans une impasse politique. D'autres groupes, la *Rote Armee Fraktion* en Allemagne (1968-1998), Action directe en France (1979-1987), étaient composés de si peu de personnes que la police et la justice en vinrent à bout, d'autant plus facilement qu'elles ne disposaient d'aucun soutien dans la population.

Le terrorisme islamiste dont le projet consiste à tuer les infidèles – au premier chef les chrétiens et les juifs – et à instaurer un califat sur l'ensemble de la planète est un ennemi qui ne peut être vaincu militairement ou par des services de renseignement. Si cela était possible, le gigantisme des moyens utilisés – notamment depuis près de vingt ans, après le 11 septembre 2001 – y serait parvenu. Or il n'en est rien. Le jihadisme a parfois été durement touché lorsque ses figures de proue ont été tuées, Ben Laden en 2011, al-Baghdadi en 2019, ou lorsque le protoétat constitué par Daesh en 2014 a été progressivement détruit par une nuée de forces non coalisées (Américains, Français, Russes, Iraniens, Kurdes, militants chiites du Hezbollah, etc.) jusqu'à disparaître en 2019. Mais n'a jamais été éradiqué. Il est d'ailleurs mutant : un jour Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), le lendemain Groupe islamique armé (GIA), Al Qaïda et ses déclinaisons au Yémen (Al Qaïda dans la péninsule Arabique, AQPA), au Sahel (Al Qaïda au Maghreb islamique, AQMI), État islamique en Irak et au Levant (EIIL), rebaptisé Daesh. Après-demain l'hydre portera un nouveau nom, aura un nouveau chef, un nouveau sanctuaire. Une solution politique est-elle dès lors envisageable pour mettre un terme au terrorisme islamiste qui frappe une grande partie de l'Occident,

de l’Afrique et de l’Asie, jusqu’en Chine ? Bien sûr non, pour deux raisons. La première, la plus évidente, est que le jihadisme est un projet politique hégémonique. Il ne revendique pas des territoires. Il veut régner sur le monde entier. Il n’y a donc pas de place pour la négociation. Il veut dominer et asservir l’ensemble de l’humanité. La deuxième, qui découle de la précédente, tient au fait que les pays menacés n’ont pas d’interlocuteurs parmi les jihadistes. Ni Ben Laden ni al-Baghdadi n’ont jamais imaginé se mettre autour d’une table pour discuter. De quoi ? Une solution politique classique n’est pas possible. Il faut donc envisager de recourir à d’autres formes de solutions politiques. Ces réponses sont connues mais butent sur deux obstacles majeurs. Le premier est qu’un seul pays, comme la France, ne peut résoudre à lui seul la question du terrorisme islamiste, même pour ce qui la concerne elle-même. C’est au minimum une politique à l’échelle de l’Union européenne, ou à tout le moins des principaux pays concernés par le terrorisme, qui peut permettre d’y mettre un terme. Rien n’indique que l’Union, ou même une partie des États membres, soit capables de définir une stratégie dans ce domaine. L’autre obstacle tient aux difficultés à élaborer une stratégie globale, c’est-à-dire allant au-delà des aspects sécuritaires, et à la faire partager par les citoyens. Que pourrait être cette politique ? Elle pourrait comporter un volet relatif à la politique étrangère, de telle sorte que la haine de l’Occident ne soit pas nourrie par des décisions contre-productives prises en Europe ou à Washington, comme c’est le cas pendant une dizaine d’années après le 11 Septembre. Prévenir l’effondrement d’États est dans l’intérêt de l’Occident. Cela n’a pas été fait pour la Somalie qui est devenue, depuis 1991, un espace où s’affrontent des milices religieuses ou mafieuses et un foyer pour le jihadisme. Ne pas détruire des États ou leur régime – aussi peu recommandables qu’ils soient –, ne pas tolérer des gouvernements ou des dirigeants trop faibles, ne pas les occuper militairement sont sans doute des clés. C’est à la fois la sagesse, la *Realpolitik* et l’histoire récente qui militent en ce sens. Les invasions et les occupations de l’Afghanistan et de l’Irak ou l’anéantissement du pouvoir libyen incarné par Kadhafi ont des conséquences incommensurablement plus néfastes que n’en aurait eues l’absence d’intervention militaire. Car quand le recours à la force devient la

seule option, ce qu'a fait la France avec raison en 2013 au Mali pour empêcher la prise de contrôle de tout le pays par les jihadistes, cela débouche sur une quasi-impasse : le pire a été évité, mais le retour à une situation normale, permettant le retrait des troupes, est un horizon incertain. La Syrie offre le contre-exemple des aventures militaires à courte vue en Afghanistan, en Irak ou en Libye : le régime est resté en place, longtemps au grand dam des capitales occidentales. Les opérations militaires russes, américaines, françaises, etc. n'ont jamais eu pour objectif d'occuper le pays.

Un dernier volet pourrait porter sur le combat idéologique que les régimes démocratiques occidentaux doivent mener. En effet, lorsque les auteurs d'attentats sont des individus détenteurs de la nationalité des pays qu'ils attaquent, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, c'est la preuve manifeste que les sociétés en question sont malades puisqu'elles ont nourri en leur sein leurs propres ennemis. La question de savoir comment il est possible d'en arriver à cette situation est centrale. Les adversaires, voire les ennemis, des démocraties libérales sont nourris par une idéologie, en l'espèce le jihadisme. Combien de personnes, dans les pays concernés, adhèrent à ces idées ? Une solution qui est apparue à certains comme des plus efficace a rapidement montré ses limites : la déradicalisation. Les attentats de ces dernières années concernent, outre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique, la Suisse, la Suède, l'Espagne. Le mal est le même, les causes sont identiques. On peut penser que les réponses à apporter sont similaires. Pourtant, il est impossible d'invoquer la République et ses principes au Royaume-Uni, en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique ou en Suède : ce sont des monarchies. Plutôt que de mettre en avant la République, objet sacré en France mais qui a moins ou peu d'écho chez nos voisins, il serait sans doute plus opérant de mettre en avant les valeurs et les principes des démocraties libérales occidentales.

Ce chapitre ne propose pas de solutions pour lutter contre le terrorisme. Mais soutient l'idée que cela ne relève pas avant tout des services de renseignement. Ce combat, pour être gagné, nécessite qu'il y ait un consensus sur les causes du terrorisme et sur les remèdes à appliquer. À une échelle plus vaste que notre seul pays. Le sujet est particulièrement difficile

à traiter et nécessitant une adhésion d’une large majorité de citoyens et des forces politiques.

La lutte contre le terrorisme ne relève pas que des services de renseignement. Ses agences, au premier chef la DGSI en France, accomplissent un travail exceptionnel. Mais ses services et leurs agents ne pourront seuls éteindre le terrorisme auquel ils sont confrontés.

Suivez toute l'actualité des Éditions Plon sur
www.plon.fr

et sur les réseaux sociaux

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library